



Conseil National Economique et Social

Conseil National Economique et Social

Adresse : 3, Rue Hassane Ibn Naamane  
Les Vergers – Bir-Mourad-Rais  
Wilaya d'Alger  
B. P N° 372 Hydra

Tel : 54. 21. 14 à 17  
Fax : 54. 15. 38/ 54. 10. 97  
Internet : [http:// www.cnes.dz](http://www.cnes.dz)

Rapport de Conjoncture Economique et Sociale du Premier Semestre 2004

République Algérienne Démocratique et Populaire

Conseil National Economique et Social



## Rapport sur la Conjoncture Economique et Sociale du Premier Semestre 2004

25<sup>ème</sup>  
*Session Plénière*

Rapport

La Conjoncture  
Economique et Sociale  
du Premier Semestre 2004

*25eme  
session plénière*

## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	03
VUE D'ENSEMBLE.....	05
1- CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE .....	17
1.1- LE CONTEXTE INTERNATIONAL.....	18
1.2- CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE .....	29
Encadré : PROBLEMATIQUE DE L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT .....	50
2- EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR REEL.....	59
2.1 – EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE .....	59
2.2 - ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES .....	72
2.3 - EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT ET DE L'HYDRAULIQUE.....	88
2.4 - EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE .....	101
2.5 - EVOLUTION DES SECTEURS DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES .....	107
2.6 - EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE .....	125
3- EVOLUTION LA CONJONCTURE SOCIALE .....	141
3.1- LA QUALIFICATION ET LA SECURITE DE L'EMPLOI AU CŒUR DES DEBATS.....	145
3.2- LES REVENUS, LA CONSOMMATION ET LES PRIX.....	155
3.3- LE SYSTEME DE SECURITE SOCIALE.....	161
3.4- LE CLIMAT SOCIAL.....	170
Encadré : L'EFFICACITE DE LA GESTION DES SERVICES PUBLICS.....	171
CONCLUSION GENERALE.....	178
RECOMMANDATIONS .....	180
ANNEXE GRAPHIQUE .....	183

## REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2004, les membres de la Commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions, du 11 septembre au 04 octobre 2004, de Messieurs les Ministres, les Représentants des organisations patronales privées et publiques et les Responsables des Institutions Nationales concernés par le rapport :

Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,  
Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale,  
Monsieur le Ministre du Commerce,  
Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,  
Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines,  
Monsieur le Ministre des Travaux Publics,  
Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,  
Monsieur le Ministre des Transports,  
Monsieur le Ministre Délégué chargé de la Participation et de la Promotion de l'investissement,  
Monsieur le Délégué à la Planification,  
Monsieur le Délégué à la Relance Economique,  
Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie,  
Monsieur le Directeur Général des Douanes,

Et aussi :

Messieurs les Représentants des organisations patronales privées et publiques (UNEP, CAP, CNPA et CSPA),  
Monsieur le Représentant de l'UGTA,  
Monsieur le Directeur Général de la Caisse Nationale des Retraites,  
Monsieur le Directeur Général de l'ANDI,  
Monsieur le Président Directeur Général du CPA,  
Messieurs les Représentants de la Caisse Nationale d'Assurances Sociales,  
Monsieur le Président de la COSOB.

Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications.

Les membres de la Commission de l'Évaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité des exposés, des informations communiquées et des éclairages apportés.

La Commission tient à exprimer ses regrets de n'avoir pas pu entendre Monsieur le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre de l'Industrie en soulignant toute fois le fait que le Département de l'Industrie a bien voulu mettre à sa disposition un document de travail.

## VUE D'ENSEMBLE

L'embellie financière qui a marqué la conjoncture économique au premier semestre a permis de consolider durablement les équilibres macro-économiques. L'amélioration de la position extérieure, une bonne tenue des cours du pétrole et une croissance économique plus soutenue dopée par le PNDA et le PSRE sont les faits appréciables de la conjoncture.

Après les bonnes performances de l'année 2003, les perspectives de croissance pour l'année en cours semblent suivre la même trajectoire. Globalement, la conjoncture monétaire du premier semestre 2004 semble connaître les mêmes caractéristiques macro financières qui ont marqué l'année 2003. Notre économie se porte sans doute mieux mais ne se porte pas encore bien, en dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics. L'annonce d'un plan de consolidation de la croissance économique constitue un moment important de la conjoncture du premier semestre. L'importance, l'intérêt et l'opportunité d'un tel plan ne sont pas à souligner à condition de tirer les enseignements du PSRE et de réhabiliter les outils de programmation et de planification.

Sur le plan externe, on peut noter une viabilité exceptionnelle de la balance des paiements avec l'allègement du poids de la dette extérieure et de l'accumulation de réserves de change. La politique du taux de change a permis de contrer quelque peu les dégâts occasionnés par la dépréciation du dollar. L'environnement économique interne est marqué par la poursuite de l'engagement de l'Etat dans sa politique de financement de l'investissement grâce aux capacités d'épargne cumulées depuis l'année 2000.

Pour les autres motifs de satisfaction, il est utile de souligner le crédit appréciable sur de multiples plans dont notre pays bénéficie avec une ouverture de plus en plus grande à l'international et dont on devrait mieux apprécier les conséquences positives et négatives et les nouveaux enjeux ainsi suscités.

S'il convient de noter les bons résultats de l'économie nationale, les défauts de stratégie dans la conduite des politiques publiques de répartition et d'investissement sont accompagnés d'une montée en puissance des revendications sociales mues par de multiples effets d'annonce. De plus, peu de progrès ont été enregistrés dans les réformes économiques malgré l'urgence des situations face à la mondialisation qui n'est plus une donnée théorique.

De nombreux problèmes de restructuration de notre économie persistent et ne semblent pas être tenus au rang de priorité par leur caractère stratégique. Il s'agit des questions :

- des réformes économiques et de la privatisation,
- de la modernisation et de la mise à niveau des infrastructures économiques,
- du saut qualitatif dans les systèmes de décision, de gestion, de management et d'organisation qui doit porter les processus de transition,
- du cadre et des instruments de programmation économique.

A tous les niveaux, la faiblesse du capital humain, des systèmes de gestion et de gouvernance suscitent des inquiétudes grandissantes. Notre pays continue encore de se débattre dans de multiples difficultés qui ont pour toile de fond des questions de choix, d'arbitrages et de perspectives.

L'économie et la société algériennes se situent à un stade crucial de leur évolution si on peut considérer qu'une certaine masse critique est réunie :

- les problématiques économiques et sociales lourdes à la faveur d'une situation financière exceptionnelle de l'économie et qui risque de ne pas se renouveler avec autant de disponibilités ne sont pas suffisamment prises en charge,
- les politiques économiques continuent d'être tournées beaucoup plus vers le court terme, ce qui réduit la visibilité des moyens et occulte les perspectives stratégiques,
- la réduction des socles réfractaires portés par la rente et l'informel n'est pas prise en charge avec détermination,
- l'édification d'une société plus juste et tournée vers le progrès et la modernité exige un encadrement et une prise en charge à la mesure des déséquilibres constatés.

1- Une situation de conjoncture qui renforce les équilibres macro-financiers structurels

La conjoncture du premier semestre 2004 est caractérisée par :

- une consolidation de la situation monétaire et financière sur le plan des équilibres externes, par un excédent du compte courant de la balance des paiements, un accroissement important des réserves de change et l'amélioration de la capacité de financement du trésor ;
- une croissance économique qui se situe dans la même trajectoire que celle enregistrée en 2003.

La hausse providentielle du prix du baril de pétrole s'est poursuivie durant le premier semestre de l'année 2004 et a permis de consolider les principaux indicateurs macro-financiers. Le prix moyen du baril du brut a progressé de plus de 22 % en comparaison de celui enregistré en 2003. Le gain substantiel de 6 dollars par baril a contribué à conforter la situation des finances publiques et accroître significativement les réserves de change.

La soutenabilité des principaux paramètres macro financiers internes et externes depuis quatre années consécutives s'est encore améliorée au premier semestre 2004 et a favorisé la stabilisation des principaux régulateurs de l'économie nationale.

La reprise de l'inflation s'est davantage manifestée au cours de ce semestre, en passant en moyenne de 2,6% à fin décembre 2003 à 4,7 % à fin juin 2004. Toutefois, son impact semble être atténué du fait de la hausse des revenus de certaines catégories sociales et professionnelles mais aussi des baisses des droits et taxes sur importations au titre de la DAP. La tendance à l'accroissement du niveau général des importations des biens et services s'est confirmée durant ce semestre. L'évolution de la demande intérieure, favorisée par l'accumulation de capacités d'épargne, l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages et l'augmentation du crédit à la consommation semblent être à l'origine de nouvelles situations dont il faut analyser les conséquences à moyen et long termes.

Ces évolutions posent en même temps la question de la régulation des postes de consommation et celle de meilleures appréciations des capacités de réponse de l'offre nationale. C'est le cas, par exemple du modèle de consommation

énergétique. La nécessité de la réduction de la balance alimentaire en est aussi un cas illustratif. Il est utile de relever, à ce niveau, un paradoxe entre un accroissement important des investissements dans le secteur de l'agriculture et la hausse de la facture alimentaire.

Les exportations hors hydrocarbures restent toujours à un niveau trop faible, avec un montant de 0,46 milliard de dollars US au premier semestre 2004 malgré les dispositifs mis en place qui coûtent cher. Les problèmes posés par la qualité et la certification qui constituent le support essentiel de toute exportation sont loin d'être maîtrisés ni même constituer une préoccupation de la plupart des opérateurs économiques. Ceci entretient un sentiment d'inquiétude d'autant justifié que les échéances de l'adhésion à l'OMC et la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne se rapprochent.

Une autre inquiétude vient du déficit du compte capital de la balance des paiements avec un déficit de 2,2 milliards de dollars au cours du semestre contre 1,37 à la même période de l'année 2002 et 0,4 milliard de dollars à la même période de l'exercice 2003. L'importance du déficit du poste services nets de la balance des paiements ne l'est pas moins, avec une fragilisation attendue de la position extérieure de notre pays en matière de commerce des services avec l'adhésion à l'OMC. L'insuffisance des exportations hors hydrocarbures, de la compétitivité externe de notre économie dans un processus d'ouverture et l'accroissement inconsidéré de nos importations, risquent d'avoir des conséquences lourdes au niveau du prix à payer à la mondialisation d'autant que les effets d'annonce de notre situation de fortune, qui s'entendent dans une problématique de réduction du risque pays, nous placent dans une situation d'inconfort aussi sur le plan international.

Le financement de la croissance toujours en débat

Grâce à ses recettes extérieures exceptionnelles, l'Etat est redevenu un agent économique à capacité de financement, ce qui lui permet d'impulser l'activité économique en imprimant une impulsion budgétaire à la croissance, par le biais du PNDA et du PSRE. Mais d'un point de vue stratégique, cette capacité de

financement public est-elle durable et reproductible dans les années à venir et ne pourrait-elle pas s'inspirer d'autres types d'approches ?

Le premier élément de débat est que l'objectif global de la stratégie financière à moyen terme mette en exergue la nécessité pour l'Etat d'améliorer son revenu. Pour qu'il en soit ainsi, le raisonnement doit être mené en termes « d'économie hors hydrocarbures » et « d'économie endettée », car leur combinaison révèle une situation des finances publiques risquant d'être fragilisée par des facteurs de vulnérabilité internes et externes et qui apparaît dans la gravité du déficit primaire hors hydrocarbures : 29,5% du PIB hors hydrocarbures en 2003 et 32% en 2004. Le produit de la fiscalité pétrolière, réalisé à fin juin 2004, a enregistré une baisse de moins 7,4 % par rapport au premier semestre 2003, en dépit du raffermissement des cours du pétrole et de l'augmentation des volumes du pétrole brut exportés. Cette moins value s'explique en partie par les fluctuations au niveau du change, le dinar s'étant apprécié de 11,3 % par rapport au dollar.

Le second élément livré au débat est que la reprise de la croissance, appréciable dans son ensemble, n'a pas été suivie d'une évolution conséquente des crédits à l'économie, ces derniers demeurant à un niveau relativement faible par rapport au taux de croissance du PIB de 2001 autant en termes absolus que relatifs. Il n'est également pas sans intérêt de soulever le déséquilibre marqué, depuis quelques années, de la structure des crédits destinés aux agents économiques, selon qu'il s'agisse d'investisseurs publics ou privés.

L'excès de liquidité continue de marquer la trésorerie des banques publiques. En absence d'instruments adéquats pour contenir ces extensions monétaires, les excès d'offre sur le marché interbancaire, ajoutés à l'augmentation des dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie pourraient susciter des inquiétudes quant au retour des tensions inflationnistes. Il est important de noter, au regard du contexte de surliquidité dans lequel se trouve l'économie, la nécessité de continuer à utiliser l'outil monétaire pour contrôler la masse monétaire sans pour autant en affecter les objectifs arrêtés sans réduire le crédit, accroître les taux d'intérêts, déjà élevés et sans bloquer l'investissement.

Si l'évolution économique depuis la stabilisation du cadre macroéconomique montre une corrélation entre la reprise de la croissance et celle de

l'investissement, il n'en demeure pas moins que la stratégie financière à moyen terme pose des problèmes de contraintes budgétaires et de financement des investissements et des arbitrages pour leur prise en charge par les Finances Publiques. Les choix en matière d'infrastructures sociales ne souffrent d'aucune contestation possible mais l'Etat doit aussi prendre en considération les infrastructures économiques sachant leur importance en relation avec l'investissement initial et l'investissement d'accompagnement et de croissance.

L'autre élément livré au débat sur le plan de la politique budgétaire part du constat de la dynamique de croissance des dépenses publiques comparativement au rythme de croissance économique. On évalue à 14 % le taux de croissance annuel des dépenses publiques depuis 4 ou 5 années. Il faudrait mesurer les conséquences d'une telle progression. Il a été déjà souligné que l'inflation des dépenses récurrentes de l'Etat, si elle n'est pas maîtrisée, risque de rendre inefficentes les activités des administrations publiques dès lors que leurs budgets sont souvent à peine suffisants pour rémunérer les salaires. Il y a donc un équilibre impératif à rechercher entre la croissance des salaires et leur contrepartie en termes de création de richesses.

L'absence d'instruments financiers, pose le crédit bancaire comme seule source de financement de l'investissement, abstraction faite du budget de l'Etat. Cela crée des contraintes d'accès en raison du coût des crédits et des systèmes de gestion qui sacrifient souvent le crédit à l'insuffisance des moyens d'étude des dossiers. Les conditions de prêt deviennent vite prohibitives. L'épargne des ménages et des entreprises privées (54,6 % en 2003 et 58,6% en 2002 des dépôts collectés) est stérilisée au niveau bancaire.

La pauvreté des instruments et des mécanismes de financement de l'investissement et l'absence d'un véritable marché boursier risqueraient d'aggraver davantage la crise de confiance ressentie envers les dispositifs financiers et exprimée par de nombreux investisseurs nationaux et étrangers. Au regard de ces contraintes, le marché obligataire paraît être le moins difficile à mettre en œuvre, car ses modalités d'organisation et de fonctionnement sont plus adaptées aux conditions qui prévalent actuellement dans notre économie.

Dans tous les cas, des mesures urgentes en matière d'encouragement de l'investissement doivent être prises pour capter l'épargne des agents économiques et, particulièrement, du grand public.

Notre pays partage avec d'autres, la caractéristique de ne disposer, ni de réunir les conditions indispensables pour mettre en œuvre les mécanismes et segments de la finance directe : la transparence du marché qui suppose une sincérité des comptes et un égal accès des acteurs à l'information et surtout l'existence d'entreprises performantes. De telles caractéristiques militent en faveur de l'adoption d'une voie gradualiste et modulée pour le passage d'une économie administrée à une économie de marchés financiers. Il faut souligner, toutefois, que l'une n'exclut pas l'autre et qu'il s'agit, plutôt, du passage à un nouveau mode d'organisation de l'économie nationale où les deux secteurs pourront trouver leur place avec des modes alternatifs de financement.

#### Des instruments de programmation et d'évaluation encore pauvres

Le niveau de croissance important enregistré au cours du semestre se doit fondamentalement au financement public à travers le PSRE et le PNDA. Les ressources mobilisées à travers le budget de l'Etat ont impulsé l'activité économique en de multiples endroits et actionné des mécanismes de régénérescence des systèmes sociaux. Le retour de l'Etat ne peut plus être interprété comme une contribution spontanée et conjoncturelle au gré de la fluctuation des ressources. Il faut rationaliser et systématiser l'intervention de l'Etat en définissant le rôle, les surfaces, les moyens et les mécanismes au moyen desquels et par lesquels il est appelé à intervenir. Ceci fait aussi partie d'une nouvelle culture fondée sur des principes de transparence, de justice et de bonne gouvernance économique qu'il convient de développer.

Il reste que la contribution des secteurs productifs à la formation du PIB connaît une érosion inquiétante. La sécurisation du capital privé pour susciter l'investissement à grande échelle et réduire l'évasion des capitaux reste insuffisante.

Le bilan du PSRE montre un impact de programme réduit par la multiplication de petites opérations qui ont certes leur importance mais qui ne permettent pas de générer une relance soutenue et encore moins une accumulation auto-

entretenu par le biais de l'implication, à grande échelle, des entreprises nationales. Les difficultés structurelles des entreprises étaient telles que l'accroissement du volume des importations ne semble pas être un des grands bénéficiaires de l'augmentation des dépenses publiques.

Les limites du PSRE sont établies sur les plans des choix, de la programmation et de la mise en œuvre opérationnelle.

Quelle problématique d'utilisation des ressources et en faveur de quel type de croissance? Le débat n'est pas livré à la doctrine mais à un enjeu fondamental de la période actuelle. L'importance des ressources financières et les faveurs de la conjoncture internationale font dire que la situation actuelle est exceptionnelle. Comment en tirer profit pour la mise à niveau de nos infrastructures et l'amélioration de nos capacités économiques? Seul un débat social élargi, livré en dernière instance au choix politique pourra aider à la formulation d'objectifs stratégiques, acceptables et autour desquels une mobilisation générale pourra être suscitée.

Il y a une logique incertaine à rechercher la croissance soutenue et durable quand les actions entreprises n'ont pour principale logique que de forcer à la consommation des crédits quels que soient l'intérêt social et les opportunités des activités projetées. Le fond du questionnement relatif aux dépenses publiques dans le domaine de l'équipement et de l'infrastructure revient avec insistance. Le constat établi est que les dysfonctionnements qui affectent des pans entiers de l'économie et de la régulation sociale concourent à une affectation de ressources en contradiction avec les desseins de la collectivité.

Les questions de la rationalisation des choix, des dépenses budgétaires et de l'efficacité des dépenses publiques pour importantes et récurrentes qu'elles soient, ne trouvent pas le prolongement au niveau nécessaire pour constituer un des fondements de la démarche des pouvoirs publics. Le débat est aussi livré à la programmation économique, inscrite dans une logique de court terme, alors que des choix stratégiques sont attendus et que les instruments et les cadres n'existent pas concrètement.

La planification reste le grand absent des dispositifs de programmation et de régulation. Est-il judicieux de sacrifier à l'improvisation et à la spontanéité des choix stratégiques dans une situation de disponibilités de ressources dont on sait qu'elles ne sont pas renouvelables? Le prochain plan de consolidation de la

croissance économique devrait être l'opportunité de mettre à jour l'ensemble de ces contraintes.

Le CNES a eu déjà à souligner que le sens et l'opportunité d'une réflexion axée sur le long terme ont un caractère stratégique avéré. Il est nécessaire de soustraire l'économie nationale aux influences et à l'empire du court terme et d'aller vers des reconfigurations qui tiennent compte des menaces et des incertitudes qui pèsent sur l'économie et la société. Les arbitrages à rendre sur les plans économique et social devront s'inscrire dans une dimension qui n'obère pas l'avenir des générations futures. Après de longues années de sevrage et de disette, l'économie nationale a besoin de reprendre en épaisseur à partir de cohérences spatiales et de prolongements stratégiques. La modernisation de l'économie nationale exige que soit prise en compte celle de ses infrastructures, de ses moyens de communication, et celle de ses moyens de transport.

Les perspectives d'une intégration dans la mondialisation avec l'OMC et la ZLE devraient susciter une politique d'Etat sur les plans économique et social. Le programme du million de logements à construire d'ici cinq ans est très important et devrait déjà susciter un débat au niveau national qui regrouperait les banques et autres organismes de financement, les entreprises, les professionnels du bâtiment, les praticiens de l'aménagement du territoire, les gestionnaires publics à tous les niveaux. Il y a là une opportunité de coordination et de rationalisation des démarches qui s'offre et, techniquement de travailler sur des matrices. Autrement, nous courrons le risque d'assister aux mêmes erreurs que celles qui ont été faites en matière de programmation économique qui se résume en un seul mot, le délabrement.

La mise en œuvre d'un système d'information fiable aiderait à réduire les insuffisances et les déperditions qui rendent toute analyse ou toute élaboration de politique économique et/ou sociale confuses et imprécises. Le rôle de l'information n'est pas appréhendé avec toute l'importance et l'attention voulues bien qu'il soit devenu aussi stratégique que n'importe quel secteur d'activité. Le secteur privé, l'informel, le secteur public échappent dans leur ensemble à une saisie statistique qui pourrait permettre la constitution d'une information fiable. L'économie nationale et la société dans son ensemble ne sauraient faire l'économie d'un système d'information apte à aider à la décision

et à fonder des processus autant objectifs que rigoureux, leur dimension n'étant pas seulement technique mais aussi sociale, économique et politique. A ce propos où en est la mise en place du Commissariat Général à la Planification et à la Prospective ?

#### Des réformes encore incertaines

Nos structures économiques souffrent d'un problème de gestion avec la prédominance des systèmes rentiers dont un certain nombre se nourrit de réseaux clientélistes. Les problèmes de l'économie algérienne remontent en surface avec les attermolements observés en matière de réformes économiques et de privatisation, avec l'emprise de plus en plus grande de l'économie informelle et de ses réseaux, avec une opacité des processus décisionnels à un certain nombre de niveaux, avec des systèmes de gestion et de gouvernance dépassés.

Les privatisations pourraient bien accélérer le développement du marché financier en accomplissant deux principales missions :

- rapporter de l'argent dans les caisses de l'État ;
- améliorer l'attractivité de la Bourse et développer l'ingénierie financière.

Mais cela, ne doit en aucune manière conduire à sous estimer le risque de voir se généraliser la pratique des ventes à tout prix du patrimoine de la collectivité nationale au détriment des capacités du développement futur. Ceci signifie, en substance que les règles du jeu ne sont pas encore claires tout comme ne le sont pas les dispositifs devant accompagner ces processus aussi bien au niveau technique, de l'ingénierie que sociaux.

Transformer les impulsions de croissance en dynamique de développement portée par des réformes structurelles devrait être une des déterminations sous jacentes au programme de consolidation de la croissance. Le CNES a déjà eu à mettre en évidence la complexité des mécanismes législatifs et réglementaires tendant à la libération de l'activité économique de toutes les contraintes. Néanmoins, ces contraintes ne peuvent expliquer qu'en partie la lenteur des réformes et la faiblesse des résultats obtenus.

De nombreuses insuffisances persistantes obèrent notre insertion dans la mondialisation à partir des retards pris dans un grand nombre de secteurs névralgiques des services comme la banque, les transports, les infrastructures.... Le CNES a salué, avec beaucoup de convictions et d'espoirs, le retour de l'Algérie sur la scène internationale. Les signaux positifs qui sont donnés ne suffisent cependant pas dès lors qu'ils ne sont pas accompagnés de mesures au titre de la mise à niveau des entreprises et de projets porteurs pour accompagner la croissance économique, et de la mise aux normes internationales dans tous les domaines, en prolongement de l'action politique. Les questions relatives à l'existence d'un portefeuille de projets d'intérêt pourraient conduire à l'échec de financements disponibles particulièrement à travers les opérations de reconversion de la dette extérieure.

La recherche de zones d'expansion porte en elle des conditions auxquelles l'Algérie doit s'adapter de façon permanente, par la réactualisation de ses propres lois et règlements, par une meilleure maîtrise des processus de négociation avec des partenaires et surtout par une ferme volonté de tirer profit de ces espaces commerciaux et technologiques.

#### Une société en lente mutation

Les indicateurs sociaux continuent, globalement, d'enregistrer de réels progrès et confortent la tendance observée au cours de ces dernières années avec l'accroissement du revenu disponible des ménages et par voie de conséquence, de la consommation et de l'épargne. Les retombées des dépenses publiques engagées dans le cadre du PSRE et du PNDRA sont perceptibles.

Le recul de la pauvreté ne peut néanmoins masquer le déplacement des besoins vers un niveau d'exigence plus élevé. Après des revendications ayant trait au logement, à l'emploi, les populations exigent aujourd'hui de plus en plus une meilleure application des lois et une présence plus ferme de l'Etat dans les missions qui lui incombent.

Les questions liées aux critères de répartition, à l'efficacité des politiques publiques et à l'application réelle des textes réglementaires et législatifs, occupent une place de plus en plus importante dans le débat social, mettant en relief la dichotomie entre l'amélioration des indicateurs sociaux sur le plan

global et la persistance des tensions au sein de nombreuses catégories sociales et professionnelles.

La détermination des salaires et leur hiérarchisation sont aujourd'hui confrontées aux dilemmes nés de besoins sociaux insatisfaits et de plus en plus élevés, exprimés à travers de nombreuses revendications, de nouvelles exigences de résultats économiques particulièrement dans les entreprises publiques dont la majorité éprouve des difficultés à trouver un équilibre entre la préservation des acquis sociaux des travailleurs et l'amélioration de la productivité avec la nécessaire réhabilitation du savoir et des compétences.

La croissance de l'année 2004, comme celle de 2003 aura certainement des retombées positives sur les revenus et les salaires. Néanmoins, il reste que dans la structure de répartition des mesures de réajustement sont nécessaires, comme il faut rappeler que la productivité est à la base du progrès économique et social attendu.

Le CNES a eu déjà à souligner la forte résurgence du phénomène de l'accaparement qui reste contraire à la rationalité économique et socialement dangereux ainsi que le caractère modique de l'organisation et des moyens pour le réduire. La situation de l'emploi reste encore préoccupante avec une croissance avare en emplois pendant plus d'une décennie, ce qui a contribué à l'extension et à la prolifération du chômage et dont l'exutoire a été l'informel pour les jeunes. Même si des résultats positifs sont enregistrés en matière de création d'emploi, leur caractère volatile pose de vraies questions sur les stratégies et les politiques sous-jacentes. La réponse des pouvoirs publics aux impératifs de la régulation sociale a été de fournir des solutions compensatoires passives.

Ne s'attaquant pas aux causes, de telles solutions ne peuvent prétendre régler les problèmes posés. Il y a, de plus, des effets d'annonce internes qui provoquent de vives frustrations chez les exclus du système ; autant ostentatoire est le comportement des nouveaux riches, autant le niveau de frustration développe de multiples formes de contestations quelquefois poussées à des formes extrêmes. La face cachée de ces processus est que le terrorisme est soluble dans l'informel.

Par ailleurs, la faiblesse du dialogue social et de la communication institutionnelle, ne trouvent pas encore, en dépit des efforts entrepris, un

terrain favorable pour une validation sociale où le processus de concertation joue un rôle fondamental.

Il est primordial de se dégager des schémas unipolaires. Le dynamisme de toute économie réside dans la participation de l'ensemble des acteurs, privés, publics, collectivités locales, sociétés civiles, dans le cadre de l'économie sociale à l'effort de croissance soutenu par un effort réel d'investissement et d'aménagement des dispositifs institutionnels et sociaux de gouvernance.

#### 1- CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE :

La situation monétaire et financière bénéficie toujours de tous les égards de la conjoncture. Les phénomènes les plus marquants qui soulignent la conjoncture du premier semestre 2004 sont :

- La consolidation des équilibres macro-financiers et l'accroissement des capacités d'épargne et de financement de l'économie nationale ainsi que des réserves de change,
- le maintien à un niveau élevé, des cours du brut et l'émergence de nouvelles approches quant au marché de l'énergie,
- l'appréciation importante de l'euro par rapport au dollar et le manque à gagner au niveau des exportations.

Malgré l'ensemble des signaux au vert et des garanties offertes par l'accumulation de réserves de change, la cotation du risque Algérie, bien qu'en nette amélioration, reste encore sévère arguant un environnement des affaires encore contraint.

L'annonce d'un plan de consolidation de la croissance économique d'une dotation de 50 milliards de dollars en prolongement du PSRE sur cinq ans est aussi un repère important de la conjoncture du premier semestre 2004.

Les conditions de financement de l'économie continuent de bénéficier des facteurs favorables, notamment une meilleure maîtrise de l'inflation, des taux du marché monétaire améliorés et des coûts de refinancement supportables auprès de la Banque d'Algérie. Les taux d'intérêts débiteurs se sont stabilisés par rapport à leur niveau de 2003 (situés dans une fourchette de 6,5-9%).

Le secteur bancaire, bien qu'il fasse l'objet de nombreuses initiatives de la part des pouvoirs publics, ne donne pas encore de signes d'amélioration

satisfaisants. Sans doute, le problème est à ce niveau systémique. L'excès de liquidités dans les banques pose un problème important d'utilisation des ressources et fait peser sur l'économie nationale un risque inflationniste.

#### 1.1- LE CONTEXTE INTERNATIONAL

La reprise de l'économie mondiale, au premier semestre 2004, est confirmée :

- une croissance de l'économie américaine fondée sur des gains de productivité élevée se confirme;
- l'Asie exerce de plus en plus un rôle de locomotive, dans le sillage de la Chine mais aussi de l'Inde. Le Japon, quant à lui, connaît une embellie après plus d'une décennie de marasme ;
- la situation des autres régions du monde est plus contrastée, le réveil de la croissance en Amérique latine et le dynamisme actuel de la Russie ne devant pas masquer les difficultés persistantes de l'Afrique (en dépit d'une croissance de l'ordre de 4% en 2003) pour trouver le chemin du développement.

L'environnement mondial a toutefois été marqué par la poursuite de la hausse du prix du pétrole. Le cours du Brent a jusqu'ici continué de suivre une tendance haussière.

Les causes des tensions sur les marchés pétroliers sont identifiées. La vigueur de la demande (en particulier américaine et chinoise), et la sous-estimation dont elle a fait l'objet, ont réduit l'excédent des capacités de production à un niveau bas.

Pour l'Algérie, le prix moyen du baril de pétrole a été supérieur de 5,26 \$ par rapport à son niveau au premier semestre 2003. Il est passé de 28,94 \$ le baril au premier semestre 2003 à 34,60 \$ le baril au premier semestre 2004.

Le maintien à un niveau relativement élevé des cours du brut a permis à l'Algérie d'accroître substantiellement ses réserves de change qui sont passées à fin juin 2004 à 34,7 milliards \$.

Malgré les résultats positifs réalisés au niveau des équilibres macro-financiers, la cotation du risque Algérie, bien qu'en légère amélioration, reste encore sévère arguant un environnement des affaires contraint.

### 1.1.1- Evolution de l'économie mondiale au premier semestre 2004 :

Aux Etats-Unis, la croissance s'est infléchie à un rythme proche de 3%. Néanmoins la consommation des ménages est restée dynamique au premier semestre malgré qu'elle soit en perte de vitesse par rapport aux deux derniers trimestres précédents. Cet infléchissement s'explique par la fin des baisses d'impôts et la chute des refinancements hypothécaires en rapport avec la remontée des taux longs, et par une poussée d'inflation liée au prix du pétrole qui érode le pouvoir d'achat des ménages.

L'investissement résidentiel des ménages, après avoir été particulièrement dynamique au cours des deux dernières années, bénéficie encore des conditions monétaires favorables et a poursuivi sa progression à un rythme soutenu (+3,6% au deuxième semestre après +1,2% au premier trimestre).

Malgré un léger ralentissement en début d'année, l'investissement des entreprises reste vigoureux au premier semestre 2004. La plupart des entreprises américaines ont pu profiter du maintien des conditions financières favorables pour restructurer la dette et leur bilan et, ainsi, commencer à faire de nouveaux investissements en équipements et ré-embaucher du personnel.

Les entreprises se sont enfin remises à embaucher au cours du premier semestre 2004. Depuis le début de l'année, il y a eu en moyenne 180 000 créations nettes d'emplois par mois. Cependant, le bilan des créations d'emplois reste mitigé car si entre mars et mai, les chiffres des créations d'emplois ont été spectaculaires, au mois de juin, il sont décevants (+96 000 en juin).

Malgré le ralentissement du rythme des créations d'emplois, le taux de chômage a poursuivi sa baisse, atteignant 5,4%.

Au cours du premier semestre 2004, la hausse des prix du pétrole et des matières premières a pesé sur les prix de production et de consommation et l'inflation s'est un peu redressée.

Les exportations de biens ont été soutenues même si leur progression a été moins importante que ce que laissait attendre l'évolution favorable de la compétitivité et de la demande mondiale adressée aux Etats-Unis.

Les importations, toujours tirées par une demande intérieure robuste, ont été très dynamiques au premier semestre 2004 mais ralenties quelque peu par la consommation des ménages.

En Asie, l'activité a été tirée par la demande américaine et par la croissance chinoise. L'économie chinoise constitue par ses importations, le principal moteur de la croissance de la zone à fin 2003 et au début de l'année 2004. La demande d'importations de la Chine commande le dynamisme des exportations asiatiques. Ainsi, les exportations ont représenté le levier de la reprise, notamment pour la Corée et Taiwan. En Chine, c'est la dynamique de l'investissement qui explique la forte croissance, encouragée par un développement des infrastructures afin de rendre la Chine plus attractive pour les investisseurs étrangers. Aujourd'hui, l'investissement représente presque 50% du PIB, et son niveau comme son rythme de croissance peuvent être considérés comme non soutenables. La consommation des ménages a contribué à la reprise : à Hong Kong, les ménages ont pu surmonter les conséquences de l'éclatement de la bulle spéculative dans le secteur du logement et du SRAS, qui avaient provoqué une baisse de la consommation en 2002 et 2003.

Dans presque tous les pays de l'ASEAN, la consommation a été soutenue. Pour les prix, au premier semestre 2004, les tensions inflationnistes sont devenues plus aiguës et ceci en rapport avec la hausse du prix du pétrole et des autres matières premières.

Le Japon, quant à lui, a continué de bénéficier d'une croissance soutenue, mais avec un net ralentissement au deuxième trimestre 2004. La consommation privée est demeurée robuste : les ménages japonais reprennent confiance et le marché du travail est plutôt mieux orienté. Néanmoins, il est à rappeler que depuis 2002, l'activité japonaise a évolué à un rythme soutenu. Cette croissance a été dynamique au troisième trimestre 2003 jusqu'au premier trimestre 2004, mais elle a ralenti depuis. Au premier semestre 2004, la croissance du PIB a nettement ralenti, passant de 1,8% à 1,6% sous l'effet d'un freinage de la demande intérieure, et plus particulièrement de l'investissement public.

La situation du marché du travail s'est redressée au début de l'année 2004 (après sa dégradation en 2003) et l'emploi total a progressé de 0,4% et 0,3% aux premier et deuxième trimestres 2004 tandis que le taux de chômage est

passé de 4,9% à 4,6% de la population active entre décembre 2003 et juin 2004. Si cette évolution du marché du travail ne s'est pas traduite par une hausse des revenus salariaux, elle semble, cependant, avoir favorisé un redressement de la confiance. De ce fait, les ménages ont fortement consommé depuis un an.

En même temps, les investissements résidentiels se sont légèrement redressés au premier semestre 2004, espérant ainsi la fin du marasme du marché de l'immobilier issu de l'éclatement de la bulle immobilière des années 90.

Les exportations ont contribué depuis 2002, plus qu'au cours des deux reprises précédentes, à la croissance de l'économie japonaise, et ceci grâce à la vigueur de la demande chinoise depuis l'accession de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) fin 2001.

Ce dynamisme de la demande extérieure a incité les entreprises à investir à nouveau et leur situation financière s'est améliorée au cours de la deuxième moitié des années 90 leur permettant d'être en mesure d'autofinancer leurs investissements. Depuis le début de l'année 2004, ils ont décéléré, contribuant à la croissance de la demande intérieure, tandis que les entreprises ont profité de l'embellie de la situation économique pour reconstituer leurs stocks.

Plus près de la zone Euro, la Grande Bretagne affiche une croissance solide. Avec une progression trimestrielle de 0,9% au deuxième trimestre 2004, l'économie britannique enregistre pour le cinquième trimestre consécutif une croissance supérieure à son potentiel. De plus, la composition de la croissance a commencé à se rééquilibrer : la consommation privée donne des signes satisfaisants tandis que l'investissement productif est soutenu. Confronté à un marché du travail tendu (le taux du chômage est de 4,8% à mi-2004) source de tensions salariales, la Banque d'Angleterre a commencé à durcir sa politique monétaire.

En zone Euro, le redémarrage engagé au second semestre 2003 a été confirmé. Au premier semestre 2004, la croissance (2,2%) a été légèrement supérieure au rythme potentiel. La zone Euro a bénéficié du dynamisme du commerce mondial. Les effets de perte de compétitivité liée aux évolutions passées du taux de change Euro/Dollar auraient, en effet, moins freiné les exportations européennes au premier semestre 2004 qu'en 2003. Les niveaux et les composantes de la croissance diffèrent d'un pays à un autre : la demande

intérieure a été le principal moteur de l'activité en France et en Espagne alors que l'activité en Allemagne est due au soutien du commerce extérieur.

En moyenne dans la zone, la demande intérieure ne s'est raffermie qu'en partie, les ménages se sont montrés plus dépensiers au premier semestre 2004 et la demande des entreprises a déçu car le cycle d'investissement ne semble pas encore véritablement enclenché à l'échelle de la zone.

L'éventail des taux de croissance se trouve élargi au deuxième trimestre 2004 de plus de 3% pour la France à 1,5% pour l'Allemagne et 1,2% pour l'Italie.

Le dynamisme de l'économie française tient à la consommation privée, alors que les consommateurs italiens restent indécis et les allemands prudents. En revanche, le commerce extérieur stimule l'économie allemande, alors que les performances à l'exportation de l'Italie et de la France ne se redressent que lentement.

En Amérique latine, le retour de la croissance semble se confirmer et le premier semestre 2004 confirme les signes de reprise de la fin 2003. La croissance de l'ensemble des pays de la zone reste tirée par le commerce extérieur. Le dynamisme des exportations a permis le maintien de balances courantes excédentaires, après plusieurs années déficitaires. La situation financière continue de s'améliorer mais la remontée des taux longs américains rend le contexte international moins favorable pour les pays latino-américains et les primes de risques volatiles.

Malgré des conditions monétaires restrictives, le rebond de l'économie brésilienne de la fin de l'année 2003 s'est confirmé par une activité économique soutenue au premier semestre 2004 (1,7% de croissance du PIB au premier trimestre 2004 et 1,5% au deuxième trimestre 2004). L'avancée des réformes structurelles (réformes de la fiscalité, du système de protection sociale, etc....) laisse présager une poursuite de la progression de la demande intérieure. La reprise de l'économie argentine se poursuit à un rythme soutenu : après 8,8% de croissance en 2003, la progression du PIB au premier trimestre s'élève à 1,5%. Les exportations demeurent dynamiques (2,4% au premier trimestre 2004) alors que les importations et l'investissement poursuivent le rattrapage engagé depuis fin 2002. Les bonnes performances du Venezuela au premier semestre 2004 s'expliquent par un effet de base, après la forte récession en 2002 et 2003. Les revenus pétroliers et non-pétroliers ont beaucoup augmenté

durant ce semestre, et les recettes publiques ont permis de financer une politique budgétaire expansionniste.

Les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO), dont huit sont entrés officiellement dans l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> mai, ont connu une croissance dynamique en 2003, tirée par la demande intérieure. Depuis le début 2004, leurs exportations profitent de l'orientation favorable de la croissance dans la zone Euro, et, en premier lieu, en Allemagne, leur principal partenaire commercial. La consommation des ménages demeure vigoureuse et l'investissement marque une nette accélération. La forte hausse des prix des matières premières a provoqué une reprise sensible de l'inflation. A la suite du net rebond de l'année 2003, la croissance en Russie reste dynamique et est portée par l'accroissement des exportations, notamment énergétiques. L'activité s'appuie sur une consommation des ménages ferme et sur le démarrage confirmé des investissements.

Pour les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), la croissance est relativement soutenue en dépit des tensions régionales persistantes. Après plusieurs décennies de déséquilibres macro-économiques, l'économie turque est en passe de réduire la dérive des évolutions de son déficit public. Au ralentissement de l'économie tunisienne en 2002 a succédé un redressement, remettant l'activité sur son rythme de croissance de moyen terme (aux environs de 5%). Les équilibres macro-économiques demeurent sous contrôle, alors que la Tunisie aborde le dernier tiers de la période de transition du programme de création d'une zone de libre-échange avec l'Union Européenne.

#### 1.1.2- Les marchés monétaires et financiers

L'année 2004 est celle d'un début de resserrement de l'environnement monétaire au niveau mondial. Aux Etats-Unis, la Fed a entamé un cycle de resserrement monétaire. La Fed a connu plusieurs inflexions successives. Au premier trimestre 2004, les gouverneurs de la Réserve Fédérale avaient signalé qu'ils pouvaient prolonger le caractère accommodant de la politique monétaire, puis à la fin mars, un rebond de l'inflation avait conduit à un premier infléchissement de la Fed en direction d'un relèvement de son principal taux directeur. Les chiffres de créations d'emploi, très élevés entre mars et mai 2004, ont amené la Fed à entamer un relèvement des taux graduellement.

Dans la zone Euro, la BCE a maintenu son taux directeur inchangé à 2% depuis mai 2003, ce qui correspond actuellement à un niveau proche de zéro en termes réels. La BCE a justifié cette situation monétaire par l'absence de tensions sur l'inflation (en dépit des mouvements de l'inflation totale, affecté par la hausse des prix de l'énergie), tout en conservant un diagnostic prudent sur la solidité de la reprise en zone Euro.

Les principales économies asiatiques ont également engagé un resserrement de leur politique monétaire :

- depuis mars 2004, le Japon a cessé ses interventions sur le marché des changes, les marchés anticipant la fin de la politique monétaire expansionniste qui est fondée sur un objectif de liquidité quantitative.
- La Banque Centrale Chinoise a annoncé le lancement d'une réflexion sur le passage à terme à un ancrage du yuan sur un panier de devises et qui pourrait s'accompagner d'une réévaluation de sa monnaie.

Globalement, les conditions monétaires et financières se sont resserrées aux Etats-Unis, depuis le début 2004, du fait de la hausse des taux longs. Dans la zone Euro, elles sont restées inchangées, compte tenu de la quasi-stabilité de l'Euro depuis le début de l'année et de la hausse modeste des taux longs.

Quant aux marchés obligataires, ils ont bénéficié d'une faible aversion au risque, les écarts de rendements des obligations des entreprises occidentales avec les taux sans risques ont demeuré à des niveaux très faibles durant le premier semestre 2004.

En dépit d'une conjoncture favorable et de bénéfices moyens par action anticipés en hausse durant 2004, les marchés boursiers ont enregistré des performances décevantes.

Le climat qui avait soutenu la progression des marchés financiers au cours de 2003 a laissé place à de fortes incertitudes et à une prudence marquée des investisseurs.

Les incertitudes géopolitiques se sont intensifiées à partir de mars 2004 avec les attentats en Espagne puis la guerre en Irak. Les hausses du prix du pétrole ont également pénalisé la confiance des investisseurs. Aussi, les anticipations de resserrement monétaire aux Etats-Unis ont – elles pesé sur les cours boursiers.

### 1.1.3- Le commerce mondial :

La reprise mondiale, depuis 2003, s'est accompagnée d'une progression des échanges internationaux : le commerce mondial a augmenté de 9% en rythme annualisé au premier semestre 2004. Cette hausse intervient grâce au redémarrage des importations de la zone Euro et des Etats-Unis, avec des contributions de 1,8% chacun.

L'Asie émergente a constitué le principal moteur du commerce mondial, et sa contribution reste stable au niveau élevé atteint en 2003 (près de 3%).

On relève les mêmes tendances pour la demande mondiale adressée à la zone Euro, qui est en hausse de 8,5% au premier semestre 2004.

### 1.1.4- La conjoncture internationale du marché pétrolier :

La hausse des prix du pétrole, entamée depuis un an, s'est accentuée durant ce semestre. Cette hausse est liée à la conjonction d'une forte demande, d'une faiblesse des capacités disponibles et des tensions géopolitiques affectant de nombreux producteurs.

Les cours pétroliers ont affiché, depuis avril 2003, une tendance haussière dans un marché très volatile.

Les prix du pétrole en dollar ont atteint durant ce semestre un niveau très élevé. Mais en termes réels, les cours restent inférieurs de moitié à ceux observés fin 1979. Exprimés en Euro, ils retrouvent le niveau du pic enregistré en 2000 soit 34 Euros.

La demande mondiale de pétrole connaît sa plus forte croissance depuis plus de 20 ans (+2,5 millions de baril par jour) : au redémarrage des économies américaine, japonaise et européenne, s'ajoutent les effets du boom des économies chinoise et indienne.

Toutefois, il est à relever que le marché pétrolier présente une grande vulnérabilité aux risques divers d'accidents sur l'offre, accentuée par la présence de fonds spéculatifs sur ce marché.

Or, aujourd'hui, ces risques sont :

- la situation politique instable au Nigeria,
- les risques d'attentats pesant sur le Moyen-Orient.

A ces risques se sont ajoutées les inquiétudes d'une interruption des livraisons de la compagnie russe Loukos (l'Etat russe exige le paiement immédiat de 3 milliards de \$ d'impôts sur un total d'environ 12 milliards de \$).

Pour l'Algérie, les recettes d'hydrocarbures pourraient atteindre 30 milliards de dollars en 2004, soit un nouveau record historique, au regard des prix actuels.

La période correspond à une demande forte, en raison des impératifs de reconstitution des stocks des pays consommateurs à la veille de l'hiver.

En plus, les prix resteront fermes du fait que les pays OPEP et non OPEP ont atteint leurs capacités de production.

D'après l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), les producteurs ont besoin de nouveaux investissements pour faire face à la demande future.

L'Algérie poursuit ses investissements pétroliers en vue d'atteindre l'objectif de 1,5 million barils/jour en 2005 et 2 millions de barils en 2010. Mais son niveau d'extraction restera modeste par rapport à celui de l'Arabie Saoudite et de la Russie car elle a beaucoup plus d'atouts dans le gaz. D'ailleurs, la croissance de ses recettes d'exportation est due non seulement à l'effet prix mais aussi à la hausse de ses exportations hydrocarbures, notamment de ses ventes de gaz naturel.

Les prix du pétrole sur lesquels sont indexés les prix du gaz ont dépassé les 30 dollars.

Le baril algérien a atteint 31,29 dollars en janvier 2004, 30,57 en février, 33,46 dollars en mars 2004, 33,71 en avril, 37,96 en mai et 34,60 dollars en juin 2004 <sup>(1)</sup>. Le surplus fiscal de l'année en cours sera, donc, conséquent.

Cet excédent permettra d'alimenter sensiblement la Caisse de régulation pour faire face aux retournements du marché pétrolier. A cet effet, les Pouvoirs Publics ont fixé un prix du baril de 19 dollars durant la période 2005-2009.

---

<sup>1</sup> Source : Pétrole et Gaz Arabes

### 1.1.5- Le risque pays et l'amélioration des conditions d'investissements en Algérie :

La compagnie américaine d'assurance crédit à l'exportation (Exim Bank), n'a pas révisé son appréciation du risque Algérie et l'a maintenu toujours au niveau 4 durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004 soit un risque modéré à moyen et long termes.

Mais en comparaison avec les dernières années, il s'agit d'une amélioration du classement du risque Algérie (de 5 à 4).

Cette évaluation est similaire à celle des autres agences de notation étrangères affiliées à l'Organisation de la Coopération et de Développement Economique (OCDE) comme la COFACE, HERMES et la SACE.

L'Exim Bank fait partie du groupe des agences d'assurance –crédit de l'OCDE qui décident en commun du classement du risque pays. L'ensemble de ces agences se réunit pour évaluer le risque investissement d'une centaine de pays. Elles établissent un classement des pays en fonction de son niveau de risque politique, sécuritaire, économique et financier. Ces agences de notation évaluent le risque pays en vue d'harmoniser leurs primes de risque pour le commerce courant et l'investissement : si un pays présente des signes jugés inquiétants sur certains plans, il pourra être mis sous surveillance par ces agences de l'OCDE.

Pour l'Algérie, il y a un consensus au niveau de l'OCDE afin de la maintenir au niveau 4 sur une échelle de 7 en terme d'appréciation du risque investissement. Le risque 5 se traduit par un engagement modéré ou limité de fonds étrangers en direction du pays.

Néanmoins, il est à rappeler que l'Algérie est un pays important dans les marchés mondiaux de l'énergie en raison de l'importance de sa production et de ses exportations pétrolières et gazières.

Le volume des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur des hydrocarbures est passé de 671 millions de \$ en 1999 à 2,3 milliards de \$ en 2003.

Ces investissements concernent, essentiellement, l'exploration, l'industrie pétrolière et gazière et le dessalement de l'eau de mer.

La recherche et l'exploration totalisent 874 millions de \$ d'IDE, le développement des gisements 7,7 millions de \$ et 241 millions de \$ pour l'aval.

Les sociétés américaines totalisent près de 33% des investissements directs étrangers contre 14% et 9% respectivement pour l'Italie et l'Australie. Concernant les activités de développement, la plupart des IDE proviennent de l'Angleterre, soit 30% contre 20% pour les USA et 16 % pour l'Australie.

#### 1.1.6 -Impact de la parité Euro/Dollar sur l'économie algérienne :

Pour les effets de la parité Euro/Dollar sur l'économie algérienne, l'envolée de la monnaie unique européenne (Euro) face au dollar ne manquera pas de se répercuter sur celle-ci. Il est à rappeler que la monnaie unique européenne (Euro) a atteint un record, le 18 février 2004 : sur le marché des changes, l'Euro culminait à 1,2929 dollar \$. Cet accès de faiblesse du dollar est dû aux craintes des investisseurs liées aux déficits des comptes courants et du budget américains, qui ont atteint 166,2 milliards de \$ au deuxième trimestre 2004.

L'appréciation de l'Euro par rapport au dollar se traduit par un effet négatif sur les performances du commerce extérieur algérien.

Au fur et à mesure que le dollar se déprécie par rapport à l'euro, l'économie algérienne continue à subir l'impact des fluctuations de change sur le marché international.

Alors que le dollar évolue actuellement à son plus bas niveau historique par rapport à l'Euro, cette conjoncture est de nature à peser systématiquement à la fois sur la facture des importations en provenance de la zone Euro, mais également sur les charges de la dette extérieure contractée auprès des pays où la monnaie unique est en vigueur.

Le contexte étant défavorable à l'économie algérienne, force est de mettre en évidence les mécanismes des changes permettant de prévoir l'impact des fluctuations des devises sur l'équilibre économique de l'Algérie.

Il est à souligner que toute dépréciation du dollar, qui est la principale monnaie de paiement sur le marché pétrolier, se traduit inévitablement par des pertes sèches en termes de recettes d'exportation d'hydrocarbures (le poids sur l'équilibre de la balance commerciale de l'Algérie).

A ces répercussions qui pèsent sur la valeur des exportations, vient encore s'ajouter l'effet défavorable de toute appréciation de l'Euro sur la facture des

importations. Quelques 65% des importations algériennes proviennent de la zone Euro et sont donc facturées en monnaie européenne unique.

Donc, la hausse de l'Euro sur le marché international des changes induit non seulement un relèvement systématique de la facture des importations, mais aussi un renchérissement des prix sur le marché intérieur où prédominent les produits d'importation.

En plus de ces effets pénalisants pour la situation de la balance des paiements, la revalorisation de la parité de l'Euro entraîne également des coûts additionnels quant à la prise en charge des services de la dette extérieure.

## 1.2- CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE

La conjoncture monétaire et financière du premier semestre 2004 est caractérisée par une consolidation de la situation monétaire et financière sur le plan des équilibres externes, par un excédent du compte courant de la balance des paiements et un accroissement important des réserves de changes et sur le plan du financement public, par une poursuite de la mise en œuvre du programme de relance économique ; en relation avec l'amélioration de la capacité de financement du trésor.

La tendance à la hausse du prix du baril de pétrole, depuis quelques années, confirmée au second semestre 2003, s'est poursuivie durant le premier semestre de l'année 2004 en consolidant la tenue des principaux indicateurs macro-économiques du second semestre 2004.

Le prix moyen d'exportation du baril de pétrole brut a progressé de 22,31 % en comparaison à celui enregistré en moyenne annuelle en 2003 (28,94 \$). Le prix du pétrole a été en moyenne de 34,60 \$ US /baril au cours du premier semestre 2004.

La tendance à l'amélioration des prix des hydrocarbures a influencé positivement la tenue des finances publiques, avec un taux de recouvrement budgétaire appréciable et des résultats des opérations du Trésor significatifs.

Sur le plan des équilibres externes, le solde général de la balance des paiements s'est amélioré de manière conséquente bien que le solde de la balance des services continue d'enregistrer un déficit qui devient préoccupant.

La soutenabilité des principaux paramètres macro financiers internes et externes depuis quatre années consécutives s'est poursuivie au premier semestre 2004 en favorisant la stabilisation des régulateurs de l'économie nationale comme le taux d'inflation, le taux de change et le taux d'intérêt.

Une légère reprise de l'inflation a été observée au cours du premier semestre 2004. Cette reprise de l'inflation s'est accélérée au cours de ce semestre, en passant en moyenne de 2,6 % à fin décembre 2003 à 4,7 % à fin juin 2004. Bien que son niveau est proche de celui de l'année 2001(4,2%), son impact semble être atténué du fait de la hausse des revenus qu'ont connue certaines catégories sociales et professionnelles entre temps.

La conjoncture monétaire du premier semestre 2004 semble connaître les mêmes caractéristiques macro financières qui ont marqué la conjoncture passée. Sur le plan externe, on observe une viabilité de la balance des paiements et l'allègement du poids de la dette extérieure dans un contexte de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar. L'environnement économique interne est marqué par la poursuite de l'engagement de l'Etat dans sa politique de financement de l'investissement public grâce aux capacités d'épargne cumulée depuis l'année 2000. Quant au niveau et à la qualité de l'intermédiation bancaire du point de vue des conditions d'octroi des crédits à l'économie, le faible niveau d'allocation des ressources au secteur productif semble être en nette contradiction avec le contexte de surliquidité bancaire et les forts taux d'épargne intérieure réalisée depuis 2000.

L'examen de la conjoncture monétaire et financière du premier semestre 2004 se fera à travers l'analyse des équilibres externes, internes et monétaires ainsi qu'une analyse des conditions générales du financement des investissements en Algérie.

#### 1.2.1- Les Equilibres Financiers Externes :

Les améliorations enregistrées, depuis quelques années, au niveau des indicateurs monétaires et financiers internes et externes ont contribué à protéger le secteur économique réel et à réduire sa vulnérabilité face aux effets des facteurs de concurrence externes. Ces améliorations ont permis de maintenir une stabilité financière que l'on peut apprécier à travers :

- La réalisation et le maintien d'un excédent du compte courant de la balance des paiements,
- l'accumulation soutenue des réserves officielles de change,
- la stabilisation du taux de change effectif réel du dinar, en contexte de bonne tenue de l'inflation,
- la réalisation d'excédent en terme de solde budgétaire du trésor,
- la soutenabilité de la dette publique, avec un ratio, dette publique/ PIB, en baisse.

Les indicateurs extérieurs de l'Algérie continuent d'enregistrer une amélioration au cours du premier semestre 2004. La consolidation du niveau des réserves de changes confirme la viabilité de la balance des paiements et cela, grâce à l'amélioration du prix moyen du pétrole qui a atteint 34,60 dollars au cours de ce semestre et l'accroissement du volume des exportations des hydrocarbures qui a enregistré une hausse de 5,4 % par rapport au premier semestre 2003.

Le facteur lié à l'amélioration des conditions du marché international des hydrocarbures semble exercer une influence prépondérante sur la tenue et la tendance des indicateurs extérieurs de l'Algérie. Pour preuve, on réalise des évolutions, presque d'une même importance au niveau des importations, des transferts et des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Les échanges commerciaux extérieurs au cours du premier semestre 2004 ont connu un accroissement de rythme aussi bien au titre des exportations qu'au titre des importations de marchandises. Cette évolution est traduite par un solde excédentaire au niveau de la balance commerciale de près de 5,29 milliards de dollars contre 5,59 milliards de dollars réalisés au premier semestre 2003. La tenue du compte courant ainsi que le niveau des réserves de change affichent une nette amélioration en réponse au rythme des échanges établis. On estime l'excédent du compte courant à fin juin 2004 à 5,2 milliards de dollars US.

Les exportations des hydrocarbures se sont élevées à fin juin 2004 à 13,009 milliards de dollars, soit une évolution nettement plus forte par rapport au même semestre de l'exercice précédent. Cette performance au niveau des

recettes est principalement le résultat de l'amélioration aussi bien du volume de la production du pétrole brut que du prix moyen international. La part des associés dans les exportations des hydrocarbures présente des signes d'amélioration d'une année à l'autre grâce à l'évolution du nombre des contrats d'exploration et de production dans ce domaine. Les exportations d'hydrocarbures réalisées par les associés de Sonatrach ont atteint 10% au cours de ce semestre, ajouté à 1,46 milliard de dollars au titre des transferts.

Les importations de marchandises FOB au cours du premier semestre 2004 ont atteint 8,179 milliards de dollars US, contre 6,682 milliards USD à la même période de l'exercice 2003, soit une augmentation de près de 22,4 %. Le rythme d'augmentation des importations, jugé trop important, devrait susciter des inquiétudes quant au maintien des équilibres d'échanges commerciaux avec le reste du monde. Pour rappel, en 2003, l'augmentation des importations FOB a été de 1,3 milliard de \$, passant de 12 milliards \$ en 2002 à 13,3. L'effet volume semble prendre le dessus dans l'explication de la hausse des importations composées essentiellement de biens de consommation non alimentaires, de biens de consommation alimentaires, de biens d'équipement et des biens intermédiaires.

Les analyses établies dans les précédents rapports de conjoncture en ce qui concerne la tendance évolutive du niveau général des importations des biens et services se confirment durant ce semestre. L'accroissement de la demande intérieure favorisé par l'accumulation des capacités d'épargne et l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages semble être à l'origine de ces évolutions.

Compte tenu des niveaux de progression des importations et l'évolution de la nature de sa structuration depuis quelques années, la demande effective des biens et services semble avoir été satisfaite en totalité en terme de couverture monétaire. Cela confirme les affirmations avancées en matière de parachèvement du processus de la convertibilité partielle de la monnaie nationale.

Les exportations hors hydrocarbures restent toujours à un niveau jugé trop faible, avec un montant de 0,46 milliards de dollars US au premier semestre 2004. La part de ces dernières dans les exportations ne cesse de baisser d'une année à l'autre, ce qui entretient un sentiment d'inquiétude aussi bien de la part des représentants des institutions financières internationales que des

partenaires économiques nationaux. Ces attitudes sont autant justifiées que les échéances d'une perspective d'adhésion à l'OMC et la mise en oeuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne se rapprochent.

Le solde du compte capital continue d'enregistrer des niveaux négatifs en atteignant un déficit de 2,2 milliards de dollars au cours du premier semestre 2004 contre 1,37 à la même période de l'année 2002 et 0,4 milliard de dollars à la même période de l'exercice 2003.

La situation enregistrée au niveau de ce compte provient des remboursements par anticipation effectués par le trésor et la Sonatrach, du principal des dettes extérieures contractées à taux fixes, jugés trop élevés. Cela, permettra de réduire sensiblement le coût du service de la dette. L'importante épargne financière réalisée durant ces dernières années a pu aussi encourager ces deux agents économiques à se désendetter à l'égard des partenaires et institutions étrangères.

Le déficit du compte capital qui reflète une position d'emprunt négatif pourrait bien s'atténuer aussi par l'appel par Sonatrach à l'investissement étranger, notamment dans le cadre de l'amélioration des flux des IDE, d'où l'émergence de l'objectif d'équilibre du compte capital et l'impératif de s'inscrire dans une politique continue de stabilisation et de diminution du déficit de ce compte qui répondent à des exigences d'équilibre de l'économie nationale par une croissance forte et diversifiée.

L'importance du déficit du poste services nets de la balance des paiements au cours de ce semestre est plus qu'inquiétante car, avec un élargissement important du déficit de ce poste, la position extérieure du pays en matière de commerce des services va être fragilisée en plus de l'érosion des capacités de financement des agents économiques nationaux.

L'augmentation du déficit pose également le problème de la compétitivité externe, car nous sommes dans un processus d'ouverture, dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne et l'OMC. Ce déficit demeure, par ailleurs, une conséquence logique de l'ouverture de plus en plus grande de notre économie notamment en matière d'évolution des importations de services.

Malgré les déficits structurels de la balance des services et de la balance des revenus du capital, la balance courante est restée excédentaire.

Les investissements directs au niveau de la balance des capitaux ont pu compenser des emprunts nets négatifs.

Au total, l'excédent de la balance globale des paiements demeure appréciable. Il est évalué à environ 3 milliards de dollars au cours du premier semestre 2004, soit un peu moins de celui réalisé à la même période de l'exercice 2003 (4,1 milliards \$). Bien que le résultat au niveau des exportations fût nettement positif, les tensions enregistrées sur le poste services nets de la balance des paiements ont pu atténuer l'effet escompté au niveau du compte global. La viabilité renforcée de la balance des paiements est reflétée dans l'accumulation des réserves de change : 34,7 milliards \$ à fin juin 2004, contre 32,9 milliards \$ à fin décembre 2003. Cela réduit substantiellement la vulnérabilité de l'économie aux éventuels chocs externes.

Dans le cadre du régime de flottement dirigé depuis 1996, la Banque d'Algérie intervient sur le marché interbancaire de change avec une offre de devises potentielle nettement consolidée et une demande en relative augmentation, alors que les années passées, on parlait de stabilité de la demande. Les fondamentaux du marché interbancaire de change demeurent appréciables.

Grâce à une politique de stabilisation du taux de change du dinar, conjuguée à une politique monétaire cohérente qui vise à stabiliser l'évolution de l'inflation dans l'économie, la monnaie nationale a pu maintenir un certain équilibre, bien que fragile, vis-à-vis des principales monnaies étrangères.

La parité du dinar s'est quasiment stabilisée par rapport aux principales monnaies, à l'exception du dollar US, qui indique une appréciation de l'ordre de 11,3 %. Globalement, l'évolution du taux de change nominal pondéré montre une appréciation de la monnaie nationale de 1,2 % par rapport aux principales monnaies de nos fournisseurs.

En moyenne semestrielle, un dollar s'est échangé à 71,5 dinars contre 79,6 DA au premier semestre 2003, soit une appréciation moyenne de 11,3%. L'euro s'est en revanche stabilisé en moyenne au cours du premier semestre 2004 par rapport au premier semestre 2003. Il s'est échangé contre 87,7 dinars, en moyenne au cours des six premiers mois de 2004, soit presque au même niveau qu'au premier semestre 2003.

La parité dinar/dollar US a connu une tendance baissière depuis juillet 2003 jusqu'au mois de décembre de la même année pour se stabiliser au cours du premier semestre de l'année en cours (2004).

Les impératifs liés à une stabilisation du taux de change effectif réel du dinar face aux monnaies étrangères et à une politique monétaire prudente trouveront toute leur justification dans les objectifs tracés par les autorités monétaires. L'effet des fluctuations internationales des principales devises sur l'économie nationale a été limité grâce à la gestion des réserves par la Banque d'Algérie. Réunir les conditions nécessaires pour protéger notre monnaie nationale ne peut se réaliser sans une économie forte et diversifiée, cela n'empêche pas d'affirmer que notre économie a pu plus ou moins atteindre cet objectif grâce à un contexte favorable qui a permis depuis 2000 de reconstituer les réserves, réaliser des excédents du compte courant et avoir une structure en devises correspondante à celle de nos paiements extérieurs.

Ce sont-là les principaux garde-fous aux chocs externes ainsi qu'au risque d'une plus grave dépréciation de notre monnaie nationale. Les résultats réalisés à ce niveau reflètent en fait une maîtrise des effets des fluctuations des parités Dinar/Euro et Dinar/ Dollar \$. La gestion active des réserves de change contribue également à cet effort de maîtrise et de stabilisation dont fait l'objet le taux de change du dinar algérien.

Malgré les interventions de la Banque d'Algérie pour limiter l'écart existant entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle, le fossé entre ces deux positions ne cesse de s'élargir. Les difficultés d'accès au marché officiel de changes, demeurent l'une des raisons principales à cet état de fait. L'exclusion d'une frange importante d'agents économiques, aussi informelle soit-elle, risquerait d'alimenter, pour une période encore plus étendue, les tensions sur ce marché.

La nécessité de créer un marché ouvert et concurrentiel dans ce domaine continue de figurer dans les recommandations du CNES, qui estime être le seul moyen pour atténuer les pressions sur la parité du dinar. La mise en application des textes visant l'ouverture des bureaux de change privés semble acquérir une importance considérable dans le contexte d'ouverture économique actuel. Cela milite également en faveur d'une politique de change améliorée et plus déterminée.

Le ratio du service de la dette extérieure continue de réaliser des baisses de niveau en améliorant ainsi la solvabilité extérieure de l'économie nationale. Ce constat est aussi valable pour le ratio de l'encours de la dette extérieure par rapport au PIB qui ne cesse d'enregistrer des baisses depuis l'année 2000. Quant au ratio, dette extérieure / recettes d'exportation, il semble se maintenir au dessous de la barre de 1 et ce pour une période encore plus longue. Pour rappel, ce ratio était de 2,80 en 1998.

Le montant relatif à la dette à court terme ne cesse de s'amoinrir d'une année à l'autre. Ce constat est aussi valable pour la dette à moyen et long termes, qui enregistre des tendances baissières depuis plusieurs années déjà.

### 1.2.2- Les équilibres financiers internes

L'effort financier de l'Etat dans le cadre de la consolidation des actions de la relance économique s'est poursuivi au cours du premier semestre de l'année 2004. Grâce à l'amélioration des finances publiques et des capacités d'épargne du trésor, l'allègement du poids de la dette publique intérieure et le paiement par anticipation de la dette extérieure ont constitué les principaux résultats des actions de l'Etat.

Le Trésor public, en tant que principal agent économique, semble marquer encore une fois cette conjoncture du point de vue de son interventionnisme grandissant dans la sphère économique financière. L'assainissement des banques et les tentatives de consolidation du secteur économique public, principal outil de production, continuent de mobiliser des financements publics considérables. Le budget de l'Etat, profitant du contexte favorable des finances publiques, n'en finit pas de puiser dans les ressources fiscales essentiellement pétrolières pour financer des emplois, en quête d'efficacité et de rentabilité.

Les aléas relatifs aux effets d'éviction, d'irrationalité dans l'allocation des ressources et d'efficacité des dépenses publiques de l'Etat trouveront toute leur justification dans cet interventionnisme répété de l'Etat dans le milieu financier local. Cela nous amène à affirmer une vérité universelle à savoir, la soutenabilité du financement public de l'investissement passe par la soutenabilité des finances publiques et la maîtrise des déficits. C'est, aussi,

atteindre une articulation optimale sur le plan macroéconomique, entre la politique monétaire et la politique budgétaire de l'Etat.

Certes, grâce à ses recettes extérieures, l'Etat est redevenu un agent économique à capacité de financement, ce qui lui a permis de booster l'activité économique en imprimant une impulsion budgétaire à la croissance, renforcée par le PNDA et le PSRE. Mais d'un point de vue évaluatif et stratégique, cette capacité de financement public est-elle durable, stable et reproductible dans les années à venir ?

Le premier élément de réponse que l'on peut donner est que l'objectif global que la stratégie financière à moyen terme met en exergue est que l'Etat doit améliorer son revenu. Pour qu'il en soit ainsi, le raisonnement doit être mené en termes « d'économie hors hydrocarbures » et « d'économie endettée », car leur combinaison révèle une situation des finances publiques risquant d'être fragilisées par des facteurs de vulnérabilité internes et externes, et qui apparaît dans la gravité du déficit primaire hors hydrocarbures : de 29,5% du PIB hors hydrocarbures en 2003 et de 32% en 2004.

La maîtrise des dépenses publiques, dont l'objectif est de maintenir le déficit primaire hors hydrocarbures à un niveau soutenable, est une des mesures urgentes à prendre.

Le raisonnement en terme « d'économie hors hydrocarbures » rend mieux compte du degré de vulnérabilité externe de notre économie nationale : le cours du pétrole – étant une variable exogène, échappe au contrôle des « policy-makers » - fluctue selon les conditions du marché, du pétrole, et du marché des produits vulnérables.

De son côté, le raisonnement en terme « d'économie endettée » implique la référence au concept de solde primaire de l'Etat, défini comme étant le solde courant avant la soustraction du montant des intérêts de la dette publique. Dans le cas de figure qui nous concerne à l'heure actuelle, il s'agit d'un déficit primaire de 32% du PIB hors hydrocarbures.

La pertinence d'une évaluation en termes de déficit primaire tient de ce qu'elle permet de mesurer la performance de l'année en cours, à l'exclusion des paiements résultant de décisions antérieures d'endettement public. Elle tient aussi de l'éclairage que la comparaison avec le déficit courant peut donner quant au poids du service de la dette dans les dépenses publiques. Le gain

substantiel engrangé tout dernièrement grâce au remboursement d'une partie de la dette traduit son coût d'opportunité : l'utilisation alternative de ces fonds économisés par anticipation pour le financement de l'investissement public. On ne peut, donc, que se féliciter que de telles opérations de remboursement anticipé se poursuivent : on estime à 2,7 milliards \$ de dettes pouvant faire l'objet d'un remboursement anticipé « sans longues négociations, ni pénalités ». On escompte que « la baisse induite de la dette extérieure et du service de la dette pourrait améliorer, en contrepartie, les perspectives pour une meilleure cotation de la dette souveraine »

Si l'on ajoute à cela, les performances en matière de réserves de change, on peut dire que les conditions sont réunies pour réduire la vulnérabilité externe de notre économie. Il reste à réunir les mêmes conditions favorables pour la vulnérabilité interne.

Appréciées à travers le solde global du Trésor Public, les finances de l'Etat continuent d'afficher une situation d'équilibre au cours du premier semestre 2004. Le trésor public présente une situation excédentaire au niveau du solde global. En terme relatif, cet excédent est estimé à 3,1 % du PIB, soit l'équivalent du niveau réalisé en 2001.

Les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie, principal indicateur de l'amélioration de l'épargne financière du trésor, ainsi que l'excédent du solde primaire reflètent la capacité de financement de ce dernier depuis 2001. L'encours de ces dépôts est estimé à 629,8 milliards de dinars à fin juin 2004 contre 599,56 milliards au premier semestre 2003, soit un taux d'évolution de +5 %. La hausse enregistrée est due principalement à l'amélioration des niveaux des prélèvements au titre de la fiscalité pétrolière.

Ces dépôts avaient enregistré une tendance haussière au 1<sup>er</sup> semestre 2003, avec une diminution en décembre 2003 qui s'explique par le remboursement de la dette publique. L'assainissement des dettes vis-à-vis des banques constitue l'un des éléments explicatifs de l'excès d'offre de liquidité dans l'économie nationale. Pour 2004, le ratio dette publique interne/externe rapporté au PIB est inférieur à 40%. Par ailleurs, le remboursement de la dette publique interne auprès des banques vient accroître la liquidité bancaire.

### 1.2.2.1- Les opérations du Trésor :

L'analyse des opérations du trésor au cours des six premiers mois de l'année 2004 fait apparaître un amoindrissement significatif du solde global du trésor de plus de deux tiers de celui réalisé à la même période de l'année 2003. Le solde global du trésor s'est établi à environ 63,2 milliards de dinars à fin juin 2004 contre 197,7 milliards de dinars au premier semestre de l'année précédente.

La baisse du niveau du solde global du trésor, au premier semestre 2004, a résulté principalement des évolutions divergentes des dépenses budgétaires (+10,2%) et des recettes budgétaires (- 1,4 %). Cette évolution a fait croître le montant des dépenses à près de 83,6 milliards de dinars, en passant de 820,5 milliards de dinars à fin juin 2003 à 904,1 milliards de dinars à fin juin 2004. Les recettes budgétaires se sont établies à 962,4 milliards de dinars à fin juin 2004 contre 976 milliards de dinars à la même période de l'année 2003, soit une contraction de l'ordre de 13,6 milliards de dinars.

La baisse des recettes budgétaires est due principalement à l'évolution de la structure des recettes ordinaires (+ 13,7%) et à une diminution du produit de la fiscalité pétrolière (- 7,4%) et ce malgré un raffermissement des cours du pétrole brut qui sont passés de 28,94 dollars le baril à 34,20 dollar.

### 1.2.2.2- Les Recettes budgétaires (encaissements) :

En terme d'encaissements, la situation à fin décembre 2003, fait apparaître au plan des recettes budgétaires, une baisse de 59,011 milliards de dinars par rapport à la même période de l'année 2002. Elles se sont établies à 1517,673 milliards de dinars à fin décembre 2003, contre 1576,684 milliards de dinars en 2002. Cette baisse est générée principalement par l'évolution négative du produit de la fiscalité pétrolière, qui est passé de 916,400 milliards de dinars en 2002 à 836,060 milliards de dinars à fin décembre 2003, soit une moins value de 80,340 milliards de dinars.

Les ressources ordinaires (composées essentiellement des recettes fiscales, 90 %) ont progressé de 13,67 %, passant de 276,5 milliards de DA à fin juin 2003 à 314,3 milliards de dinars à fin juin 2004. A l'origine de l'accroissement de ce

chapitre, on peut citer l'augmentation des recettes fiscales (+10%). Les recettes fiscales ont augmenté, au premier semestre 2004, de 25 milliards de dinars, passant ainsi de 257,7 milliards de dinars à fin juin 2003 à 282,7 milliards à la même période de l'année 2004. La plus value en question a été générée principalement par l'augmentation des contributions directes (+27,4%) par rapport au montant encaissé à fin juin 2003, qui sont réparties comme suit : l'IRG +18,8%, le produit de l'impôt sur les affaires + 16,2 %, tiré principalement par le produit de la TVA sur les importations +23,1 %.

En revanche, les produits des douanes ont enregistré une baisse de 8,1 % au premier semestre 2004 qui paraît être sans commun accord avec l'augmentation des importations de près de 10,4 % au cours du même semestre. Le différentiel d'évolution est le résultat de certaines mesures prises au niveau de la réglementation douanière : la suppression des redevances douanières (0,4%) et des redevances pour formalité douanière ( 2 %) dont la moins value cumulée est estimée à 14 milliards de dinars pour le 1<sup>er</sup> semestre 2004. Ce manque à gagner a été toutefois atténué par une progression du droit de douane de + 14%.

L'augmentation de 68,1 % des recettes ordinaires, constituées principalement des produits des domaines, au cours du premier semestre 2004, en passant de 18,8 milliards de dinars à fin juin 2003 à 31,6 milliards de dinars à fin juin 2004, s'explique essentiellement par les versements des droits d'attribution de la troisième licence de téléphone mobile à l'opérateur Koweïtien EL Watania (près de 15 milliards de dinars).

Le produit de la fiscalité pétrolière réalisé à fin juin 2004 a enregistré une baisse de 51,4 milliards de dinars, soit moins de 7,4 % par rapport au premier semestre 2003. Ce résultat a été obtenu en dépit du raffermissement des cours du pétrole et de l'augmentation des volumes du pétrole brut exportés au cours de ce semestre.

Cette moins value s'explique en partie par les fluctuations au niveau du change entre le dollar et la monnaie nationale car, le dinar s'est apprécié de 11,3 % par rapport au dollar, en passant d'une parité DA/\$ de 79,3 à 71,3, soit 8 dinars de moins en moyenne au premier semestre 2004.

### 1.2.2.3- Les dépenses budgétaires (décaissements) :

En terme de décaissement, les dépenses budgétaires ont enregistré, au cours du premier semestre 2004, une progression de 10,2 % par rapport à la même période de l'année précédente. Les dépenses relatives au budget d'équipement ont progressé plus fortement que celles relatives aux dépenses de fonctionnement.

En effet, les dépenses d'investissements se sont accrues de 11,57 % alors que celles de fonctionnement, se sont situées à 9,6%. Les dépenses d'équipement sont passées de 253,9 milliards de dinars à fin juin 2003 à 283,2 milliards de dinars à fin juin 2004, soit une augmentation de 29,4 milliards de dinars. Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 54,2 milliards de dinars, passant ainsi de 566,6 milliards de dinars à fin juin 2003 à 620,8 milliards de dinars à la même période de l'exercice 2004.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est générée essentiellement par les traitements et salaires (+ 14,2 %), les subventions aux organismes (+42,6 %) et l'augmentation du poste « autres transferts » (+ 10,4 %).

Compte tenu des mouvements différenciés des recettes budgétaires (-1,4%) et des dépenses de fonctionnement (+9,6%), l'épargne budgétaire dégagée est en baisse de moins de 16,6 % par rapport au premier semestre 2003. Le niveau de cette épargne passe ainsi de 409,4 milliards de dinars à fin juin 2003 à 341,6 milliards de dinars à la même période 2004.

Au cours du premier semestre 2004, le secteur bancaire a pu bénéficier d'un flux financier de près de 69,8 milliards de dinars contre 44,2 milliards vers l'extérieur, soit un flux total de 114 milliards de dinars. Ce mouvement financier a été couvert par l'excédent du compte du trésor (solde global) à hauteur de 55% et le reste, par un financement bancaire à raison de 45 %. Les financements non bancaires sont constitués principalement par le concours du fonds de régulation des recettes (44,6 milliards DA), les dépôts des établissements publics (37,6 milliards DA) et des Collectivités locales 27,2 milliards DA).

Le désengagement du trésor public vis-à-vis du secteur bancaire a été de moindre importance au premier semestre 2004 en comparaison à celui réalisé à la même période 2003. En effet, il y a une baisse de 175 milliards de dinars

entre ces deux périodes. Quant aux emprunts extérieurs nets, ils ont enregistré une augmentation de 22,2 milliards de dinars par rapport à fin juin 2003, en raison notamment du remboursement par anticipation d'un emprunt contracté auprès de la BAD ( 44,6 milliards DA).

### 1.2.3- L'évolution de la situation monétaire :

L'état de consolidation qui caractérise, désormais, la balance des paiements extérieurs conjugué à une meilleure maîtrise des équilibres internes ont permis une évolution appréciable des principaux indicateurs monétaires au cours de ce semestre.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, qui reflètent l'augmentation des réserves de change, sont passés de 2325,9 milliards DA à fin décembre 2003 à 2450 milliards de dinars à fin juin 2004. Le niveau des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie qui joue un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires, a dépassé la masse monétaire au sens M1 (monnaie fiduciaire et les dépôts à vue auprès des banques, du Trésor et des CCP) et représente 68 % de la masse monétaire M2 à fin juin 2004, soit un niveau constant par rapport à celui réalisé en décembre 2003. Pour rappel, le niveau des AEN représente 68,4 % de M2 à fin décembre 2003 contre 9,6 % en 1999. Les avoirs extérieurs nets des banques ont subi une légère baisse au cours de ce semestre en passant de 16,7 milliards de dinars à fin décembre 2003 à 14,6 à fin juin 2004.

L'agrégat, avoirs extérieurs nets devient la principale source de création monétaire par le système bancaire, face à un amenuisement des avoirs intérieurs nets. Ce qui confirme aussi que les réserves officielles de change sont devenues la principale contrepartie de la masse monétaire au sens M2. Cette situation constitue une meilleure protection de notre économie contre les chocs externes et qui favorise l'ancrage économique ayant pour but d'assurer une garantie pour l'économie nationale.

Les conditions de financement de l'économie continuent de bénéficier de facteurs de compétitivité favorables, notamment une meilleure maîtrise de l'inflation, des taux du marché monétaire améliorés et des coûts de refinancement supportables auprès de la Banque d'Algérie. Les taux d'intérêts

débiteurs se sont stabilisés à leur niveau réalisé au premier semestre de l'exercice 2003, soit dans une fourchette de 6,5-9%.

L'évolution, plutôt stable, des principaux indicateurs économiques, dans un contexte d'inflation maîtrisée et relativement faible, soit 4,7 % à fin juin 2004, nous interpelle longuement sur la portée et l'efficacité des politiques monétaires mise en place par l'Etat à l'effet de neutraliser les conséquences négatives d'une croissance forte et continue de la masse monétaire M2 et ce depuis plusieurs années (les pièces et billets de banque, les dépôts à vue et les dépôts à terme). Il faut noter que cette croissance résulte elle-même, en très forte partie, de l'accroissement des AEN (avoirs extérieurs nets) et d'une faiblesse de la monnaie nationale.

Des travaux récents du FMI sur l'inflation en Algérie, font état de plusieurs raisons à l'origine du faible impact de la croissance de M2 sur les prix. Parmi elles, il y a lieu de citer :

- la faible élasticité reliant l'inflation aux mouvements de M1 (billets de banques et dépôts à vue), ce qui fait que même si M1 croît conséquemment, l'impact sur l'inflation ne serait que très faible.
- le faible niveau d'élasticité par rapport à l'évolution du taux de change dinar/dollar. L'inflation est déterminée aussi par l'évolution dans certains secteurs réels tels que l'agriculture en rapport avec la pluviométrie et le niveau de croissance du PIB lui-même.

Le refinancement des banques se maintient au niveau zéro pour ce semestre, ce qui est un signe de bonne liquidité du marché interbancaire et ce depuis l'assainissement des comptes du système bancaire vis-à-vis des EPE en difficulté.

Le taux de réescompte auprès de la Banque d'Algérie a enregistré au premier semestre 2004, une baisse de 50 points de base par rapport à la même période de l'année 2003. Il s'est établi à 4% à partir de février 2004.

La dette publique continue de baisser au cours de ce semestre en allégeant ainsi les contraintes de financement au niveau du budget de l'Etat qui paraissent beaucoup plus supportables du point de vue de leur gestion, sans même prendre en compte des ressources du fonds de régulation. La dette

publique est composée pour l'essentiel, environ 80 %, d'une dette extérieure. Aussi faut-il souligner que la nouvelle vision en matière de gestion de la dette extérieure, bien qu'elle semble intervenir beaucoup plus en retard, exige plus de compétences en matière d'ingénierie et d'analyse financière. Cette nouvelle vision, favorisée par le niveau appréciable des réserves de change, aura pour objectif d'éliminer la proportion de dette la plus coûteuse en négociant son remboursement par anticipation.

Le niveau des crédits du système bancaire à l'Etat, qui a enregistré une régression en 2003, continue de baisser au cours de ce semestre. Cet agrégat, à la différence des AEN, ne participe aucunement à la création monétaire dans l'économie. Cela, atteste aussi de l'amélioration des capacités d'épargne du Trésor public qui maintient toujours son solde créditeur auprès de la BA, malgré le remboursement des dettes par anticipation. Les crédits nets du système bancaire à l'Etat ont atteint donc 379,9 milliards de dinars à fin juin 2004 contre 578,7 milliards de dinars à fin décembre 2002, soit une contraction de l'ordre de (- 34 %).

Les équilibres macro-économiques réalisés depuis l'année 2000 ont pu créer les conditions favorables à une reprise des crédits à l'économie de manière générale. Cette tendance se poursuit d'ailleurs au cours du premier semestre 2004, mais à un moindre degré par rapport à 2002 et 2003 car on enregistre 3% de taux de croissance seulement. Ce résultat ne corrobore pas avec les capacités d'épargne de l'économie réalisées depuis l'année 2000 ce qui reflète une certaine insuffisance et faiblesse au niveau de l'allocation des ressources bancaires ou plus exactement une intermédiation bancaire moins performante. Malgré le caractère non inflationniste de ce mode de financement, il ne semble pas évoluer convenablement et sa proportion par rapport au PIB demeure relativement faible.

Il importe de souligner, par ailleurs, que la reprise de la croissance, appréciable dans son ensemble, n'a pas été suivie d'une évolution conséquente des crédits à l'économie, car ces derniers demeurent à un niveau relativement faible par rapport au taux de croissance du PIB réalisé depuis 2001, en comparaison à nos voisins du bassin méditerranéen. Additivement à ce constat, il n'est pas sans intérêt de noter le déséquilibre qui a marqué depuis quelques années, et continue de le faire, la structure des crédits destinés aux agents économiques

nationaux, car on constate aisément l'écart dans le rythme de croissance et d'attribution de ces crédits, selon qu'il s'agisse d'un investisseur public ou privé. Les préférences pour les agents économiques publics au détriment du secteur privé sont de nature à entretenir le sentiment d'exclusion au sein de cette catégorie d'investisseurs.

L'excès de liquidité continue de marquer la trésorerie des banques publiques au cours de ce semestre 2004. Cette situation est devenue une caractéristique du cadre macro-économique depuis 2002. En absence d'instruments adéquats pour contenir ces extensions monétaires, ces excès d'offre sur le marché interbancaire, ajoutés à l'augmentation des dépôts de banques auprès de la Banque d'Algérie susciteraient des inquiétudes quant au retour des tensions inflationnistes.

Il est important de noter, au regard du contexte de surliquidité dans lequel se trouve l'économie en général, la nécessité de continuer d'utiliser l'outil monétaire pour contrôler la masse monétaire sans pour autant en affecter les objectifs arrêtés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de crédits et des taux d'intérêts. Les actions visant le ralentissement de la croissance de la masse monétaire ne doivent en aucune manière réduire ou contraindre l'accès aux crédits pour l'investissement car, en situation de crise actuelle d'investissement local et étranger, voire même une situation de désinvestissement, il est indispensable de concilier les impératifs d'une réelle relance économique avec les objectifs d'une politique de maîtrise des prix.

Une politique monétaire prudente est vivement recommandée pour contrôler l'évolution de la masse monétaire. Partant de là, la Banque d'Algérie continue d'activer son instrument de reprises de liquidités par appel d'offre sur le marché interbancaire.

Les instruments de contrôle de la liquidité deviennent dans ce contexte des outils de régulation indispensables pour parer à tout risque de déviation des politiques monétaires et aussi pour mieux maîtriser l'évolution de leurs paramètres. La mise en œuvre de ce dernier a permis la reprise additionnelle de liquidités d'un montant de 300 milliards de dinars à fin juin 2004 contre seulement 100 milliards de dinars en avril 2002. Avec cette augmentation, la Banque d'Algérie a pu diminuer le taux de rémunération des reprises de liquidités qui est passé à 1,25% en juin 2004.

Dans le but de maîtriser l'évolution de la masse monétaire en circulation et parer au risque de diminution du pouvoir d'achat du dinar, la Banque d'Algérie a réactivé l'instrument réserves obligatoires dont le taux demeure à niveau constant depuis 2002, soit 6,25 %. La combinaison des instruments monétaires pour lutter contre les risques de dévalorisation du dinar s'avère plus adéquate, au vu des exigences de la conjoncture économique actuelle. Cela permettra également d'éviter de recourir à des politiques de hausse des taux d'intérêt ou, à des politiques de réduction drastiques des crédits ou de les contracter dans certains secteurs qui auraient affecté l'économie dans son ensemble.

Les dépôts des banques, y compris les réserves obligatoires, auprès de la Banque d'Algérie ont atteint 413,5 milliards de dinars à fin juin 2004 contre 246,3 milliards de dinars à fin juin 2003 ; et ce, en l'absence de toute opération de refinancement. Cela dépasse largement ce qui est exigé en terme de niveau des réserves obligatoires.

L'augmentation du niveau des avoirs extérieurs nets au cours de ce semestre a eu pour effet, une expansion de la masse monétaire M2 (M1+Quasi-monnaie) de l'ordre de 7,5% contre 8,5 % au même semestre de l'année 2003. L'objectif de croissance de cet agrégat pour l'exercice 2004 se situe au niveau de 15 %.

Cette stabilisation de M2 se fait sur un trend baissier : 22,3% en 2001, 17,3% en 2002 et 15,6% en 2003. La politique monétaire a donc contribué au recul de l'inflation monétaire et à une reprise appréciable de la croissance économique. L'évolution du taux de croissance monétaire semble maîtrisable dans un contexte marqué par une injection considérable de ressources monétaires au titre des programmes de relance économique mis en œuvre.

L'objectif visant la maîtrise de l'expansion monétaire dans un contexte de forte expansion des crédits d'exploitation et d'investissements publics, ne peut se concrétiser en l'absence de véritables politiques de développement sectorielles aussi bien pour les secteurs réels que ceux des services. Redynamiser les structures productives de l'économie, notamment la PME/PMI, serait de nature à garantir contre toute dérive inflationniste et perte de valeur de la monnaie nationale.

L'accroissement de la quasi-monnaie de près de 10,1 % (dépôts à terme en dinars, dépôts en devises et dépôts préalables à l'importation) au cours du premier semestre 2004 s'explique par l'augmentation des capacités d'épargne des agents économiques dans un contexte de bonne tenue des conditions de financement de l'économie nationale.

On relève aussi, l'importance de la part des crédits intérieurs dans la structure de la masse monétaire M2 due notamment à l'accroissement des crédits à l'économie.

Évaluée à 832,6 milliards DA, à fin juin 2004, contre 781,3 à fin décembre 2003, la monnaie fiduciaire enregistre une hausse de 6,5 %. L'évolution de cet agrégat s'est reflétée au niveau du ratio (monnaie fiduciaire / M2) qui s'est stabilisé à 23 % au cours du premier semestre 2004, soit le même niveau que celui réalisé en 2003, après une tendance baissière durant ces dernières années. Le développement de l'économie informelle risquerait de drainer encore davantage des quantités considérables de cette monnaie qui échapperaient totalement au contrôle des autorités monétaires avec les risques qu'elle peut engendrer sur la reprise des dérives inflationnistes.

La bonne tenue des principaux ratio monétaires : monnaie fiduciaire/ PIB, M1/PIB et dépôts à terme/PIB présente des signes relativement bons de l'intermédiation bancaire qui semble avoir besoin d'une réelle politique de remake après les événements financiers du début de l'année passée.

L'évolution enregistrée au niveau de la masse monétaire M2 au cours de ce semestre s'explique plus par l'expansion de la quasi monnaie (+ 10,1%) que par celle des dépôts à vue (+ 3 %). La croissance accrue de l'épargne financière (dépôts à terme) inhérente à la monétisation d'une partie des recettes d'exportations des entreprises du secteur des hydrocarbures (dépôts en devises) et celle des ménages est à la base de cette évolution en plus de l'augmentation des dépôts à terme en dinars des autres agents économiques, principale composante de la masse monétaire au sens de M2. La masse monétaire M2 est évaluée à 3 606 milliards de dinars à fin juin 2004 contre 3354,4 milliards de dinars à fin décembre 2003. La structure de la masse monétaire au sens M2 est plus marquée par le volume de la Quasi- monnaie avec 1898,9 milliards DA, qui est suivi par les dépôts à vue (auprès du

Trésor, des CCP, des banques) et la monnaie fiduciaire avec, respectivement 874,8 milliards de dinars et 832,6 milliards de dinars.

#### Conclusion :

En dépit de l'amélioration des capacités financières des banques publiques suite à l'amélioration de la situation économique du pays, les agents économiques notamment privés souffrent toujours des difficultés d'accès aux crédits des banques qui font état d'une gestion prudentielle trop exagérée. Les réticences en matière de financement des investissements contraignent les entreprises économiques à ralentir leur croissance et à limiter leurs investissements. Avec la mise en place de la caisse de garantie des dépôts (PMI/PME), créée par décret législatif en date du 19/08/2004, l'environnement bancaire pourrait connaître un climat favorable aux demandes de crédits sollicités.

Si la volonté de se désengager de la sphère économique semble confirmée, les actions des pouvoirs publics n'encouragent pas, dans leur majorité l'offre économique aussi bien pour ce qui est des biens et services que pour ce qui est des capitaux.

Cela milite en faveur d'une prise en charge réelle par l'Etat de la politique de modernisation de l'espace monétaire et financier et doit s'inscrire dans une vision nouvelle basée sur les actions suivantes :

- une plus forte implication de l'Etat en tant qu'agent économique, dans la dynamisation du marché financier,
- l'encouragement et la multiplication des acteurs dans le processus de fonctionnement des marchés financiers,
- l'accélération du processus de construction de l'espace financier adéquat,
- rythmer la mise en place des édifices du marché financier en fonction des réformes globales qui devraient être parachevées en général.

Parmi les contraintes qui entravent la venue des investisseurs étrangers et l'implication des investisseurs nationaux, on peut évoquer l'absence de

normalisation universelle en matière d'activité boursière et l'inefficience des circuits de financements bancaires de notre économie de manière générale.

Du point de vue technique, le modèle de financement par le marché en Algérie souffre de dysfonctionnements multiples. Il y a lieu d'évoquer le manque de dynamisme au sein de l'institution de la bourse en raison des multiples problèmes notamment ceux relatifs à l'absence de la mise à niveau des techniques de cotations développées et l'absence d'investisseurs éligibles au fonctionnement normal de ce marché. La responsabilité dans la persistance d'une pareille situation incombe aux différents acteurs de la place (la BA, l'Etat, les banques...).

Le marché boursier est largement lié au développement du secteur économique privé et nous appréhendons mal un succès boursier sans une réelle et importante introduction des investisseurs privés dans ce marché et c'est du ressort de l'Etat qu'incombe la lourde responsabilité de créer les conditions nécessaires pour développer les structurations institutionnelles du marché financier et du système bancaire en général.

L'absence de vision claire et de volonté politique constituent le facteur principal à l'origine du blocage du processus des réformes bancaires et financières. Cela, a pu générer un énorme retard dans l'institution et le développement d'un marché des capitaux qui constitue un préalable à toute action d'amélioration de l'environnement de l'investissement en Algérie. On peut penser, en raison de la simplicité de cette technique de financement, à un marché obligataire qui, de par son caractère non aléatoire, doit être impérativement encouragé et redynamisé par l'Etat.

L'insuffisance en matière d'analyse de crédit et l'évaluation des risques en raison du manque de formation et de qualification du personnel bancaire, explique en partie l'absence de l'accompagnement bancaire des investisseurs. Ce phénomène semble être plus sérieux dans les régions éloignées et dans les zones isolées. Ce constat est plus alarmant dans le domaine de la finance directe (les marchés des capitaux). Il demeure plus que nécessaire d'encourager le partenariat avec les compétences étrangères pour améliorer la formation des spécialistes dans ce domaine.

## LA PROBLEMATIQUE DE L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

Si l'évolution économique de notre pays depuis la stabilisation de son cadre macroéconomique, ces dernières années, montre une corrélation entre la reprise de la croissance et la reprise de l'investissement ; il n'en demeure pas moins que si l'on considère la stratégie financière à moyen terme retenue, des problèmes de contraintes budgétaires et de financement de l'investissement se posent ainsi que celui de l'arbitrage de leur prise en charge par les Finances Publiques et/ou le marché.

Le débat actuel sur le financement de l'autoroute Est-ouest en est l'illustration. Il faut savoir qu'un kilomètre d'autoroute coûte selon le relief 3 à 10 millions \$, soit l'équivalent pour la réalisation de 8 lycées totalisant 10 000 places. Or, selon le Ministère des finances, l'Etat n'a pas les moyens d'engager de telles dépenses et qu'il faut bien que le marché prenne la relève : pour les dépenses publiques, le financement de l'autoroute est en concurrence avec celui d'autres équipements indispensables.

Les facteurs à l'origine des déficits publics cumulés, s'ajoutant aux raisons derrière la stagnation puis la reprise de l'investissement ainsi qu'à la nécessité d'une stratégie financière à moyen terme, invitant à déceler quelques éléments d'évaluation de la politique publique en matière d'investissement et de son financement.

### Des mesures d'encouragement de l'investissement

L'accès au financement rencontre, depuis la période de transition, des contraintes liées principalement à la configuration du système financier et bancaire de l'Algérie. A forte dominance étatique, les banques et les institutions financières ne se sont pas encore libérées du poids et de l'influence de l'Etat. Malgré les politiques des taux d'intérêts bas, des mesures de renforcement des fonds propres, des mesures d'amélioration des garanties et des liquidités, les banquiers se montrent toujours réticents quant au financement des investissements notamment du secteur privé.

En dépit des mesures incitatives mises en place, la crise d'investissement, qui a également souffert des effets du PAS et des effets des déficits publics successifs, est liée à de multiples paramètres, avec entre autres :

- la restauration de la confiance dans l'acte d'investir en Algérie;
- la rémunération du capital entre les sphères productives et commerciales.

L'évaluation de la situation des investissements en Algérie depuis 2000, fait ressortir la faiblesse des résultats obtenus, aussi bien pour les investissements locaux que pour les investissements étrangers.

Malgré la mise en place d'un cadre légal et réglementaire visant à améliorer l'environnement monétaire et financier et on citera, comme exemple, la loi sur la monnaie et le crédit LMC de 1990, le code des investissements de 1993, le régime de change en 1996...ect, qui ont consacré le principe de la liberté de l'investissement étranger et la liberté d'établissement des banques étrangères en Algérie, le financement de l'investissement demeure toujours sous l'emprise des contraintes bureaucratiques et institutionnelles.

Le processus de réforme avec l'adoption de nouvelles réglementations à l'exemple du code de l'investissement de 1993 qui visait l'amélioration et la consécration de l'investissement national et étranger a pu générer une nouvelle dynamique pour le secteur bancaire national.

Ce code se veut être un ancrage à une réelle politique d'ouverture sur le monde et à une nouvelle politique de promotion de l'investissement, il vise entre autres objectifs : le droit d'investir librement ; la création d'un nouvel instrument de Promotion et de soutien de l'investissements (APSI).

Dans les faits, la mise en œuvre des textes de 1993 a été confrontée à l'immobilisme de tout un environnement censé être au service de l'investissement. Les lourdeurs bureaucratiques, les problèmes liés à la gestion du foncier industriel, entre autres, ont rendu pratiquement inopérant le dispositif mis en place. Cela ne peut diminuer l'impact et les répercussions du facteur sécuritaire qui est considéré comme l'une des causes principales de la dégradation de l'environnement de l'investissement notamment étranger en Algérie depuis une dizaine d'années.

Pour apporter les correctifs nécessaires et donner un nouveau souffle à la promotion de l'investissement, les pouvoirs publics ont promulgué en 2001 une nouvelle ordonnance 01-03 du 20 août 2001 fixant le régime d'avantages applicable aux investissements nationaux et étrangers (le régime général et dérogatoire). Le texte fait surtout référence aux mesures relatives au développement de l'investissement.

L'ordonnance mise en place en même temps que celle concernant la gestion des capitaux marchands de l'Etat et l'ouverture des capitaux des entreprises, vise comme objectifs premiers la reconstitution de la chaîne de l'investissement et l'amélioration de l'environnement administratif et juridique, elle prévoit entre autres :

- l'élargissement de la notion d'investissement à ceux réalisés en concession et/ou licence, aux prises de participation dans une entreprise quand il y a apport en numéraire ou en nature, et aux reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation ;
- la création du Conseil National de l'investissement (CNI), placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement, avec pour mission de :

- proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;  
- proposer la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement ;  
- la création d'un fonds d'appui à l'investissement pour la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis ;

- la mise en place d'un Guichet Unique, placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement, en la forme d'une « Agence Nationale du Développement de l'Investissement » (ANDI), avec pour tâches :

- d'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs résidents et non résidents ;
- de fournir les prestations administratives ;

<ul style="list-style-type: none"> <li>• de gérer le Fonds d'appui à l'investissement.</li> </ul> <p>Aussi, et dans le même esprit d'amélioration des conditions de financement des investissements, les pouvoirs publics ont procédé à la mise en place d'un ensemble de dispositifs d'encouragement à l'investissement tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en application de l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 fixant le régime d'avantages applicable aux investissements nationaux et étrangers (le régime général et dérogatoire) ;</li> <li>- la mise en place d'un ensemble de dispositifs d'encouragement à l'investissement tels que : le Fonds National du Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ( FNDPA) créé par la loi de finances complémentaire, le FNRDA permettant de bénéficier des avantages liés au financement des investissements, la loi minière 01-10 de 2001 et la loi sur l'activité touristique n° 3-01 du 17 février 2003.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le relèvement du plafond du financement des investissements dans le cadre de l'ANSEJ ;</li> <li>- le dispositif CNAC, au profit des jeunes chômeurs de plus de 35 ans d'âge ;</li> <li>- des mesures d'amélioration dans les lois de finances 2003 et 2004 : la baisse du VF et la restructuration de l'IRC; la baisse du taux d' IBS</li> <li>- extension au bénéfice des avantages prévus par l'ordonnance 01/03 relatives au développement de l'investissement à l'actionariat salarié.</li> </ul>
<p>Bien que le dispositif ANDI ait pu restreindre l'espace lié au bénéfice d'octroi des avantages fiscaux par : l'exclusion du bénéfice d'avantage de certaines franges d'âges d'investisseurs ; la suppression de certaines exonérations fiscales déjà acquises, l'exclusion du bénéfice d'avantage des extensions d'investissement des entreprises opérationnelles, il demeure évident que les pouvoirs publics semblent avoir pris conscience des contraintes bureaucratiques, des disfonctionnements dans l'accomplissement des missions et prérogatives des anciennes institutions chargées d'encourager et de suivre l'investissement (APSI - CALPI) en mettant en place et en améliorant le</p>

fonctionnement et l'organisation de cette nouvelle agence chargée du développement de l'investissement.

La période de transition vers l'économie du marché nécessite des instruments et des mesures cohérents. Il faut souligner que des efforts considérables sont déployés par les administrations régionales et les différents organismes pour faire aboutir le processus de changement et réussir les réformes dans le domaine de l'investissement. Toutefois, il n'est pas sans crainte de voir apparaître certaines difficultés et contraintes qui pourraient faire obstacle aux efforts consentis dans ce domaine.

Bien que les textes législatifs définissent de manière claire les zones à promouvoir (arrêté interministériel du 9 octobre 1991), il subsiste des difficultés d'accords quant à la délimitation de ces zones, ce qui engendre des retards, voire même des annulations de nombreux programmes d'investissement destinés aux régions déshéritées. Donc, il s'agit principalement de sortir de l'espace de la commune à celui de la zone à développer en écartant tout élément de subjectivisme dans la définition des programmes de développement économique et social.

Il y a lieu de citer également le problème de saturation des marchés qui conduit à la problématique d'octroi d'avantages à certains créneaux d'investissement.

Les mesures d'assouplissement des procédures d'immatriculation au registre du commerce, notamment en ce qui concerne le nombre de documents à fournir ont contribué énormément à améliorer l'environnement de l'investissement. Par ailleurs, et dans la continuité des efforts consacrés à l'amélioration du financement de l'investissement, des relations de partenariat public-privé (exemple l'ANDI et FGAR) ne peuvent que renforcer la coordination dans le domaine de l'investissement, longtemps délaissée au profit de la non transparence et de la confusion. Cela conforte également l'acceptation de la notion de capital risque dans le domaine de l'investissement et consolide le principe de la mise en place d'un système d'évaluation des risques, instrument indispensable pour développer les investissements dans notre pays.

Le bilan de 2004 dans le domaine de la promotion de l'investissement fait apparaître une amélioration dans le nombre de projets déclarés en création ou

à l'extension ce qui témoigne de l'efficacité des mesures d'encouragement de l'acte d'investissement. En ce qui concerne la répartition des projets par forme juridique, il est à noter que l'entreprise individuelle constitue la forme juridique majeure de l'ensemble des projets déclarés. Avec 58 % pour l'individuelle, la prédominance de la forme juridique individuelle est écrasante.

L'importance du secteur privé dans l'espace d'investissement est notable. Plus de 97 % des projets sont du ressort des privés contre seulement 2 % du secteur public. Les projets du secteur public totalisent à eux seuls près de 13 milliards de dinars contre 175 milliards pour les secteurs privés. L'effet d'entraînement du PSRE sur la création d'entreprises privées n'est plus à démontrer.

Les entreprises classées dans les catégories petites entreprises et très petites entreprises sont les premières pourvoyeuses d'emplois avec plus de 60 % d'emplois créés contre moins de 40 % pour les grandes entreprises. Moins de 1 % des grands projets totalisent plus de 33 % du montant des investissements avec 3218 emplois créés. L'implication des entreprises nationales dans la réalisation du PSRE a permis non seulement, la sauvegarde, la création de nouveaux emplois et l'amélioration de leur situation financière mais aussi, elles ont consenti des efforts en terme de maîtrise de nouveaux processus technologiques et d'acquisition d'équipements de production.

Les dispositifs d'encadrement des différents programmes mis en place par l'Etat ont permis d'améliorer les conditions de réalisation des investissements notamment en matière de maîtrise des délais et des coûts de réalisation pour la collectivité. Même si la couverture de la demande économique et sociale reste relativement moins forte, eu égard au désinvestissement de la décennie 90, il n'en demeure pas moins que l'effort consenti par les différents programmes complémentaires arrêtés par les pouvoirs publics auront contribué à l'atténuation des disparités territoriales et socio-économiques, enregistrées à l'échelle de bon nombre de régions du pays.

Les performances réalisées au niveau des programmes déconcentrés semblent étroitement liées à l'adoption du système de gestion de projets (système modulaire généralisé) et aux allègements résultants d'annulation de certaines mesures bureaucratiques dans le domaine de l'investissement. Le bilan réalisé au niveau des programmes centralisés, inscrits à plus forte valeur au budget de l'Etat, semble être moins performant. Ne serait-il pas opportun de débattre,

dans ce cas, de la question relative à l'efficacité de la dépense publique, non pas du point de vue de sa nature mais du point de vue de son mode de gestion.

#### Du financement de l'investissement par les banques

Les insuffisances des capacités financières des agents économiques les rendent vulnérables vis-à-vis du système bancaire qui devient plus exigeant en terme de prudence. Le refus de financement par les banques contraint les agents économiques à restreindre leurs investissements, leur niveau d'emploi et tout projet à long terme.

Les règles de prudence évoquées généralement par les banques pour limiter leurs financements, notamment celles relatives à la présentation des hypothèques, et la difficulté de leur réalisation demeurent au centre des contraintes de financement des investissements.

Par ailleurs, l'absence et la confusion des textes régissant le foncier, élément indispensable à la notion de garanties bancaires, ont compliqué les données du problème, notamment en ce qui concerne les origines de propriétés et la régularisation des titres de propriété des terrains.

Certains amendements au titre des lois de finances de 1992 et 1994 ont pu être apportés et qui portent essentiellement sur : la notion de cession direct, la question de conversion de la forme d'appropriation, la concession ainsi que le caractère de droit réel immobilier lié à la problématique d'accès au financement bancaire.

Les difficultés qui existent entre les bailleurs de fonds et les investisseurs accentuent les problèmes de financement de l'investissement et enfonce davantage le système bancaire dans sa logique d'inertie aidée par l'abondance de la rente générée par le système économique en place.

Des politiques de financement doivent être élaborées pour tenir compte des insuffisances de garantie et pour cela, les pouvoirs publics ont pu créer en collaboration avec les institutions financières et en profitant de l'expérience des pays tiers dans le domaine d'accompagnement de l'investissement, des structures d'appui aux investisseurs (sociétés ou fonds de capital risque, une

caisse de garantie des crédits d'investissements à la PME/PMI...). En matière d'amélioration des conditions de financement des investissements, la vulgarisation des techniques de leasing, présente une nouvelle opportunité au sens de lever les obstacles de financement des investissements.

Sachant que l'intervention des banques privées dans le financement de l'économie est pour le moment négligeable, n'est-ce pas là l'un des aspects qui explique bien la crise de l'investissement en Algérie ? Cela nous amène à s'interroger sur l'opportunité de la relance du processus de la privatisation de l'économie par le marché financier, car aussi bien les institutions financières que les entreprises du secteur réel ont besoin de cette réorganisation de structure capitaliste, qui fait barrage aux capitaux privés nationaux et étrangers.

Bien qu'on ne puisse pas ignorer le travail des banques et les tentatives d'amélioration des relations avec le secteur privé, notamment en matière d'accès aux financements, le volume des crédits destinés au secteur privé demeure faible par rapport au secteur public. Cette réalité a toujours existé, du moins depuis la décision des banques publiques de ne plus financer les opérations liées au négoce, à titre d'exemple, on a enregistré, moins de deux points (-2) en pourcentage dans le rythme de progression des crédits par rapport au secteur public au cours de l'exercice 2003. C'est une forme de ségrégation économique, pratiquée par le système bancaire public à l'égard de l'investissement privé national.

Une des caractéristiques qui marque l'environnement bancaire national est l'absence de la culture du financement syndiqué dans la prise en charge des projets long terme. Cela confirme le fait que la discipline traitant de l'ingénierie financière est absente des programmes d'activités de nos banques publiques ou privées. De manière globale, notre système bancaire se limite à un nombre restreint d'emploi comme :

- le mouvement du découvert en compte courant pour le financement de l'exploitation de l'entreprise ;
- le crédit moyen terme réescomptable auprès de la banque centrale dans le financement des investissements ;

- l'utilisation du crédit documentaire comme principal support financier dans les relations commerciales et financières extérieures.

Pour ce qui est des financements à long terme, les lignes de crédit extérieures sont suffisantes mais l'accès à ces dernières est très difficile. En raison de l'absence de véritables instruments financiers, le financement de l'investissement est assuré uniquement par des crédits bancaires. Cela crée des obstacles à l'accès au financement notamment à cause des contraintes liées au coût des crédits, des contraintes bureaucratiques, contraintes de prudence en plus des problèmes de liquidités et de faiblesse des fonds octroyés par les banques.

La prédominance des emplois à brève échéance (à moyen et court termes) qui caractérise le système de financement bancaire algérien a été pour beaucoup dans le sous développement des niveaux d'investissement. Les exigences de financements à long terme vont poser en force la problématique de la transformation des ressources financières nationales. La rareté des ressources longues constitue une contrainte majeure pour le système bancaire national. Un des fondements de la profession bancaire, qu'il ne faudrait absolument pas négliger est celui qui concerne le ratio de transformation. Les emplois longs ne peuvent être financés que par des ressources longues.

De là, surgissent les difficultés rencontrées par les banquiers nationaux et qui consistent à faire face à la rareté des ressources et capitaux longs pour pouvoir financer des emplois souvent très longs. En d'autre terme, on est en face d'une problématique liée à la notion de transformation des ressources de court terme à des échéances plus étendues. Dans les économies libérales, cette problématique n'est plus soulevée, car c'est le marché des capitaux qui se charge de financer les investissements à long terme.

La faiblesse du système bancaire et les contraintes rencontrées, aussi bien du côté des banques que du côté des promoteurs, amènent à réfléchir sur l'alternative au financement bancaire. Il devient évident dans ce cas de se retourner vers le financier et plus particulièrement la bourse. Les actions à mener par les pouvoirs publics à l'effet de concrétiser le dispositif lié à l'édification d'un marché boursier, ne doivent pas occulter la nécessité de réformer le système bancaire, élément important dans la configuration de ce

marché. Le rôle de l'Etat dans cette entreprise est plus qu'indispensable, notamment à travers la mise en place d'une batterie de textes législatifs et réglementaires (marché obligataire, instruments hypothécaires, innovation financière....) et aussi à travers une intervention plus conséquente des agents publics sur le marché, tels que : le Trésor, AIR ALGERIE, SONATRACH, ALGERIE TELECOM ....

## 2- EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR REEL

Malgré un léger recul par rapport au semestre précédent, le secteur réel continue de réaliser des niveaux de croissance appréciables, bénéficiant de la dynamique imprimée par le PSRE.

Toutefois, la croissance est répartie de manière inégale entre les différents secteurs d'activité économique et semble profiter davantage aux secteurs de l'énergie et des services. Il faudra probablement attendre la clôture de l'exercice pour avoir une évaluation plus objective des résultats de l'économie nationale.

Les entreprises nationales sont de plus confrontées à l'érosion de leur marché avec un accroissement du volume des importations et surtout, de l'extension du marché de la contre-façon et de l'informel.

### 2.1 – EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE :

Les résultats affichés par les branches aussi bien à fin juin 2003 qu'au titre de tout l'exercice 2003 présentaient des situations différentes mais dont la plupart traduisaient de faibles performances. C'est ainsi qu'apprécié pour toute l'année 2003 par rapport à 2002 l'indice de production a évolué positivement pour la seule branche, sidérurgie/métallurgie. Comme indiqué dans le précédent rapport, les raisons de ces contre-performances sont le rétrécissement du marché intérieur du fait de la faiblesse de la demande publique, du marché informel avec ses conséquences sur les ventes des produits locaux et de la concurrence déloyale. toutes ces pratiques illégales ont été décriées par les opérateurs économiques et considérées comme telles par les pouvoirs publics.

En jetant un regard sur les activités industrielles durant ces quatre ou cinq années on constatera que la régression a fini par concerner presque toutes les filières et tous les produits même ceux dont la qualité est conforme aux normes internationales alors qu'en même temps s'écoulaient des produits de consommation courante mais aussi des semi-produits, des biens d'équipement et des pièces de rechange et autres de mauvaise qualité et/ou provenant de la contrefaçon.

Le CNES tout en faisant état des faiblesses du secteur industriel notamment public en matière d'utilisation des capacités installées et d'amélioration de ses performances managériales, avait insisté sur les contraintes qui pèsent sur ce secteur dont essentiellement le faible niveau des investissements de modernisation et de renouvellement des installations, les réticences du secteur bancaire à accompagner les entreprises en difficulté financière et son retard en matière de gestion et d'offres de services modernes et adaptés aux exigences de l'évolution de l'environnement économique, du faible engagement des pouvoirs publics à promouvoir le recours aux capacités nationales d'engineering, de production et de travaux dans la réalisation des projets notamment ceux des infrastructures de base et des hydrocarbures. Ceci s'est traduit par :

- des programmes de développement tels que le plan de soutien à la relance économique et le plan spécial de reconstruction et de revitalisation des zones sinistrées par le séisme du 21 mai 2003,
- l'amélioration relative des conditions d'accès aux ressources financières qui a contribué à la disponibilité des facteurs de production,
- l'amorce de la mise en œuvre d'une prise en charge, par les pouvoirs publics, des situations des entreprises publiques économiques.

Au cours de ce semestre, le Conseil des participations de l'Etat a approuvé des méthodologies plus explicites relatives notamment :

- à la dynamisation des opérations de partenariat et de privatisation ;
- au traitement de l'endettement des EPE ;
- à l'affectation des ressources de la privatisation ;
- aux conditions et modalités d'évaluation des EPE et des actifs à céder ;

- à la cession des actifs et titres dans le cadre des opérations de cessions aux salariés ;
- au dialogue et à la communication avec le partenaire social dans le cadre des opérations des partenariat, d'ouverture de capital et de privatisation.

Le non aboutissement des opérations de partenariat et de privatisation a eu un effet d'immobilisme dans un certain nombre d'entreprises considérées éligibles à ces programmes.

L'absence de visions de développement par branches et filières a constitué un autre facteur de « manque d'initiatives d'investissements hormis ceux orientés vers l'assemblage et le montage, essentiellement dans l'électronique et l'électroménager.

Le CNES, dans son précédent rapport, avait considéré que la mise en perspective de l'industrie et du tissu industriel, l'absence d'une politique concernant les activités stratégiques, la prudence en matière d'investissements lourds et fructueux à long terme, situent l'économie dans un cadre d'incertitude, tout comme il avait rappelé la nécessité de concevoir des mesures cohérentes à même d'encourager l'initiative individuelle et collective et de rendre l'environnement global réellement fluide.

Durant ce premier semestre 2004, les activités industrielles ont connu un regain dans la plupart des branches du fait du confortement des plans de charge induits par les programmes sus cités.

#### 2.1.1- Résultats des activités industrielles :

Comparé au premier semestre 2003, l'évolution de l'indice de production du secteur industriel public s'est traduite par une croissance de +3,9%. Cinq (05) branches sur huit (08) ont connu des taux positifs.

Les informations disponibles font état, en ce qui concerne le secteur industriel privé, d'une croissance de +3,5% qu'il faut relativiser comparativement aux performances enregistrées les années antérieures.

Appréciée par branche, cette évolution dans le secteur public, se présente comme suit :

- La branche Siderurgie – métallurgie a réalisé un taux de +17% qui concerne quasiment tous les produits, à l'exception du rond à béton (-4%), des profilés à froid (-90%), du Zinc en lingots (-9%), les tôles profilées (-16%) et des fûts métalliques et bouteilles à gaz dont la production n'a pas varié. On relèvera l'exceptionnelle performance de la production des gros tubes soudés qui a augmenté de +983% en passant de 5.870 tonnes à 63.597 suite à la commande de Sonatrach auprès d'ANNABIB, pour la pose du gazoduc Euro-Maghrébin (GEM) et ceci constitue un élément très positif dans l'appel aux capacités nationales que le CNES a toujours recommandé. Le chiffre d'affaires a connu une plus grande progression soit +24%, et la valeur ajoutée s'est améliorée de +22%, alors que le découvert a atteint 11,7 milliards de DA soit le même niveau qu'à fin 2003 et le ratio par rapport au chiffre d'affaires demeure de deux mois.
- La branche Mécanique – Métallique, a nettement amélioré ses performances en réalisant une croissance de +14,3% (contre -0,3% en 2003), qui est la conséquence de commandes émanant des secteurs des transports, de l'Agriculture et du BTP. Les produits qui ont connu une augmentation importante sont les moissonneuses batteuses (+1264%), les chargeurs sur pneus (+213%), les pelles hydrauliques (+128%), les cars et bus (+41%), les camions (+8%), les tracteurs agricoles (+16%), les moteurs diesel (+7%). On relèvera cependant, que beaucoup d'autres segments affichent des résultats négatifs tels que la robinetterie (-35%) dont les produits subissent la concurrence déloyale et la contrefaçon que BCR a dénoncé à maintes reprises, les cycles (-25%), les motocycles (-19%) et les pompes (-41%). Le chiffre d'affaires de la branche a connu une excellente progression avec +34,8% et corrélativement la valeur ajoutée a connu le même essor, alors que le découvert a atteint 12,2 milliards de DA soit trois (03) mois du chiffre d'affaires contre 8,5 milliards de DA à fin 2003 ce qui représentait deux

(02) mois du chiffre d'affaires. L'aggravation du découvert s'explique par les délais de paiement par l'administration, notamment.

- La branche Matériaux de Construction – verres dont l'indice avait reculé de -14% à fin 2003 semble avoir connu un regain d'activités durant ce semestre avec une croissance de +11,5%. Ces performances méritent d'être soulignées eu égard au poids de ces activités dans l'indice global du secteur (+22%). La production de ciment, quant à elle, a atteint 5 369 233 tonnes dans le secteur public, soit un accroissement de 792 866 tonnes par rapport au premier semestre 2003. Le secteur privé, à travers la cimenterie de M'sila, a réalisé une production de 901 242 tonnes, ce qui a contribué à l'amélioration de la régulation du marché national et à la réduction du recours à l'importation. Le chiffre d'affaires de la branche a connu une croissance de +21%, presque le double de celle de la production, alors que la valeur ajoutée a augmenté de +14% et représente 46% du chiffre d'affaires contre 48% en 2003. L'excédent de trésorerie, qui a toujours caractérisé cette branche, a atteint 2,8 milliards de DA contre 5,6 à fin 2003 et 14 à fin 2001.
- La branche Bois-Papiers et divers, a enregistré un taux de croissance de +8,3%. Les produits dont l'indice a sensiblement augmenté sont le liège (+57%) et l'emballage papier (+19%). Pour les autres produits l'indice a régressé : les panneaux en bois avec moins de 15%, les cahiers scolaires avec moins de 99%, les sacs et les boîtes papiers avec moins de 28%. La menuiserie générale et les cabines ont régressé, respectivement, de moins de 1% et de moins de 27% suite à la fin du programme destiné aux zones sinistrées après le séisme du 21 mai 2003, ce qui démontre la corrélation entre le marché et les réalisations et, donc, la disponibilité de capacités dans les entreprises.
- La branche Chimie -Pharmacie-Engrais enregistre une croissance de +7,7% après les contre performances de 2003 (-1,5%). Les produits dont l'indice a augmenté sont, les engrais avec +38%, l'oxygène liquide avec +27%, les médicaments avec +28%, les peintures et vernis +11%,

le gaz carbonique avec +8%, les transformations plastiques +4 %, alors que pour les détergents l'indice a régressé de -12%, de -13% pour les produits d'entretien et de -11% pour l'azote liquide. Le chiffre d'affaires a augmenté de +9% et la valeur ajoutée, mais dans une moindre proportion, de +2%. L'excédent de trésorerie a totalisé +2,9 milliards de DA, contre 3,2 à fin 2003 et +4 milliards à fin juin 2003.

- La branche Electrique – Electronique qui avait enregistré à fin juin 2003 un taux de +9%, a connu à fin 2003 un net recul de son indice avec -15%, et a poursuivi les contre performances en enregistrant une baisse de -7%. Les produits dont la production a augmenté sont les réfrigérateurs et les congélateurs avec +53% ce qui constitue un bon score même si le taux d'utilisation des capacités demeure relativement faible, les cuisinières avec +13% et les mêmes remarques concernent les compteurs à eau et à gaz avec 26%, les accumulateurs avec 9%, les transformateurs avec +7% alors que, la baisse a été de -29% pour les téléviseurs, de -75% pour les piles, de -81% pour les compteurs électriques ce qui constitue une préoccupation majeure du fait de l'importance de la demande induite par les programmes de construction, de -16% pour les câbles électriques alors que les besoins du marché sont en croissance, de -15% pour les moteurs électriques – alternateurs et de -34% pour les candélabres et les supports. Le chiffre d'affaires a connu une régression de -3% et la valeur ajoutée s'est améliorée de +2%. Quant au découvert, il a atteint 14,7 milliards de DA soit l'équivalent de 5 mois de chiffre d'affaires ce qui traduit une situation inquiétante dans la mesure où il s'agit de produits à utilisation de court terme et le retour des créances devrait être de très court terme.
- La branche Agro-alimentaire, dont le poids dans la constitution du volume des activités baisse encore plus chaque semestre, enregistre les contre performances avec une régression de -15,8% après le recul de 2003 qui avait atteint -20,5%. Autant dire qu'en l'espace de trois ans, elle a perdu une grande partie du marché et se trouve dans une situation très critique qui appelle des mesures immédiates de la part du propriétaire des entreprises, comme cela a été recommandé par le

CNES dans ses précédents rapports. Les principaux produits dont l'indice a diminué sont : les semoules avec moins de 43%, les pâtes et couscous avec moins de 70%, les huiles alimentaires avec moins de 66%, le lait avec moins de 11% les sucres raffinés avec moins de 37%, seuls les farines avec plus de 3%, les produits laitiers avec plus de 7%, les boissons gazeuses avec plus de 11%, les aliments de bétail avec plus de 23% et les jus et concentrés de fruits avec plus de 853%, ont vu leur indice s'accroître sans pour autant compenser les baisses sus-citées. Le chiffre d'affaires de la branche qui ne représente que 31% de celui du secteur, contre 36% à fin juin 2003, a enregistré un recul de -9%, et la valeur ajoutée n'a cependant baissé que de -1%. Au plan de la Trésorerie, et bien que la branche enregistre l'excédent le plus élevé avec 16 milliards de DA, il n'en demeure que ce dernier a baissé de 1,4 milliard de DA par rapport à fin 2003.

- La branche Textiles et Cuirs a enregistré un recul de -9,1%, seuls les chaussures avec plus de 67%, les cuirs synthétiques avec plus de 13% et les tissus finis en coton avec plus de 1%, les couvertures avec plus de 3% ont vu leur indice augmenter, alors que l'ensemble des autres produits ont régressé dont les tissus finis en laine avec moins de 53%, les tissus finis de soie avec moins de 20% et les cuirs avec moins de 7%. Les contre performances de la branche sont le fait de facteurs internes (inadaptation de certains produits à la demande du marché en qualité et design, de la concurrence déloyale et de la contrefaçon). Les activités du cuir et des textiles analysées séparément montre que les premières ont, en fait, réalisé une croissance de +12% et que les secondes ont régressé de -10,9%. Le chiffre d'affaires de la branche a baissé de -5% et la valeur ajoutée a enregistré une amélioration de +2%. Le découvert de la branche , le plus élevé du secteur a atteint 28,7 milliards de DA, soit 25 mois du chiffre d'affaires et ce après l'amélioration de fin 2003 avec 16,6 milliards de DA, ce qui signifie que durant le semestre le découvert s'est aggravé de 12,7 milliards de DA. La situation de cette branche appelle des mesures urgentes pour lui

éviter la perte totale de ses moyens avec les conséquences que cela entraînerait sur l'emploi notamment.

- Les services industriels ont connu une régression de 9% en terme de chiffre d'affaires et ont réalisé +1% en terme de valeur ajoutée.

#### 2.1.2- Evolution de quelques paramètres de gestion :

- Le chiffre d'affaires du secteur public a atteint 210,6 milliards de DA soit une hausse de 6%, dont 206,709 milliards pour la production .
- La valeur ajoutée des services industriels est en hausse de 7,4% passant de 76,8 à 82,5 milliards de DA. La branche Agro-alimentaire y participe à hauteur de 38% contre 42% en 2003.
- Le découvert du secteur public atteint 55 milliards de DA contre 35 à fin 2003 soit une détérioration de 20 milliards de DA. Ramené au chiffre d'affaires, ce découvert représente 1,5 mois d'activité.
- Au plan des effectifs le secteur a enregistré une perte de 2165 emplois.
- Les stocks de produits finis ont enregistré une hausse de 2% soit +800 millions de DA pour atteindre 35,6 milliards de DA équivalents à 1,5 mois du chiffre d'affaires.
- Les stocks de matières premières ont augmenté de 11% en passant de 86,3 à 96 milliards de DA, ce qui équivaut à 6 mois d'approvisionnements.
- Les dépenses d'investissement engagées durant ce semestre ont baissé de -10%, pour n'atteindre que 5,623 milliards de DA ce qui est considéré comme très faible par rapport aux besoins réels des entreprises qui sont appelées à accélérer le rythme pour les besoins de leur mise à niveau et de l'adaptation de leur outil de production aux exigences du marché tant national qu'extérieur.
- Les approvisionnements ont coûté 94 milliards de DA dont 52 en achats locaux et 42 à l'importation dont 93,5% destinés au fonctionnement et les importations pour la revente en l'état ont totalisé

1,157 milliard de DA contre 2,341 au premier semestre 2003 soit – 51%.

- Les exportations réalisées par les entreprises du secteur public, n'ont atteint que 11,557 milliards de DA soit –10% qu'au cours du premier semestre de 2003. elles sont le fait de : ISPAT avec 3,039 et METANOF avec 0,887, FERROVIAL avec 0,444, ENCG avec 0,364, ERO avec 0,254, ERC avec 0,238 et ENICAB avec 0,210.

### 2.1.3- Eléments de problématiques :

- Le partenariat :

Durant ce semestre, le CPE a examiné neuf (09) projets (ouverture du capital, création de sociétés conjointes), il en a approuvé cinq (05) et ajourné quatre (04) pour compléments d'informations.

Cependant, ce nombre demeure faible par rapport aux annonces faites précédemment quant à l'importance et au volume des dossiers de partenariat qui étaient en maturation voir même en négociation avancée.

- La privatisation :

Le CPE a approuvé la cession totale, au mieux disant, de quatre (04) briqueteries dont deux (02) en projet, d'un hôtel et d'une unité d'eau minérale pour un montant global de 1,511 milliard de DA. Le produit de ces ventes servira d'abord à l'indemnisation du personnel et à la prise en charge de l'endettement. Le solde sera versé au compte d'affectation spécial ouvert auprès du Trésor pour y loger les ressources provenant des privatisations.

Le CPE a en outre approuvé la cession totale au profit de 351 salariés de dix (10) entreprises publiques locales, pour un montant de 308 millions de DA. La commission, tout en prenant acte de cette dynamique, considère qu'il revient aux pouvoirs publics de statuer sur le programme de privatisation en optant pour les différents modes retenus afin de susciter la demande et d'organiser

l'offre à l'effet de ne pas laisser longtemps les entreprises éligibles dans une situation de stand-by.

- En matière de cession d'actifs le CPE a autorisé plusieurs opérations à savoir :
  - La cession au mieux disant de huit (08) dépôts relevant de l'EPE-Edipal – Tipaza.
  - La cession de gré à gré de l'unité génie climatique de l'ENITEC en liquidation, à l'enseignement supérieur.
  - La cession de gré à gré de l'unité commerciale de SNVI, Berrouaghia à la Défense Nationale.
  - La cession à la CNEP Banque, au mieux disant, du siège de l'EPE, Sotramat à Koléa.
  - Le transfert de l'unité artisanale de Béni Yenni de l'ENABE Eurl, au profit de l'APC de la localité.

La commission considère que les opérations de cessions d'actifs dont le nombre est très élevé devraient connaître un rythme beaucoup plus élevé. Pour ce faire il y a lieu de réfléchir à une procédure plus souple qui transférerait par exemple la responsabilité de la décision à des structures régionales qui seraient l'émanation du CPE et placées sous l'autorité des représentants de l'Etat.

- La réhabilitation et la mise à niveau :

Durant le semestre, le comité national de la compétitivité industrielle a retenu 13 entreprises (1% du nombre total d'EPE) et leur a octroyé une aide de 496 millions de DA, alors que 32 ont été retenues pour émarger au fonds de soutien.

Selon le Ministère de l'industrie, le programme de mise à niveau s'est fixé comme objectif le soutien (aides financières) de 100 entreprises par an durant la phase de transition (horizon 2010). Les ressources ont été évaluées à 1,5 milliard de DA et sont gérées par le fonds de promotion de la compétitivité industrielle FPCI.

A fin juin 2004, le secteur a enregistré 187 demandes d'entreprises dont 76 du secteur privé et 59 dossiers ont été retenus pour l'aide du FPCI et les engagements financiers ont atteint 2,024 milliards de DA.

La gestion des procédures qui régissent ce programme présente, selon le secteur, des contraintes qui concernent :

- l'exigence du paiement d'abord par l'entreprise, l'aide n'étant débloquée que pour le remboursement, ce qui nécessite un délai trop long ; et ne pourront alors en bénéficier que les entreprises qui disposent de leurs propres ressources.
- La nomenclature des dépenses du fonds a fixé d'une façon trop limitative la nature des équipements éligibles au soutien du fonds, ce qui en alourdit la gestion et en augmente les charges.
- Le secteur de l'industrie qui est le réceptacle des demandes émanant des entreprises et vu les difficultés et contraintes qui pèsent sur la gestion du programme et par voie de conséquence obèrent les résultats escomptés et attendus, a émis un certain nombre de propositions telles que :
  - la diversification des ressources financières.
  - Une plus grande visibilité pour asseoir la stabilité du programme sur les moyen et long termes.
  - La mise en œuvre d'autres actions concernant l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et prévues dans la nomenclature des dépenses du fonds (formation, recherche – développement, communication).

Par ailleurs, et comme le souligne le secteur, il y a lieu de s'intéresser aux demandes des entreprises « en empêchement temporaire » parce que ne disposant pas de ressources propres et donc inéligibles au programme alors qu'elles sont potentiellement viables et porteuses de croissance.

- le financement par les banques même si quelques éclaircies font leur apparition dans l'accompagnement par les banques des activités

productives, concernant leur financement, il n'en demeure pas moins que cette question mérite une attention plus soutenue des organes de gestion des capitaux marchands et des pouvoirs publics afin que les banques participent au financement de la mise à niveau

Le foncier industriel :

Des recensements effectués par le secteur de l'industrie ont démontré qu'environ 15% de la superficie globale des zones industrielles et 50% des zones d'activités sont, soit non attribuées, soit attribuées et non exploitées. En plus de cela des centaines d'hectares en actifs immobiliers relevant le plus souvent d'entreprises publiques dissoutes se trouvent en situation de gel « prolongé » ; alors que l'on assiste à l'occupation de superficies prélevées sur les terres agricoles.

Ce constat s'ajoute à celui établi au titre du recensement des actifs immobiliers et mobiliers inopérants et dont la cession est en butte aux contraintes en matière de régularisation du patrimoine, que les investisseurs nationaux et étrangers ne cessent d'évoquer.

Conclusion:

En dépit du fait que le secteur industriel public ait réalisé une performance par rapport aux exercices passés, la structure de la production dans les différentes branches et la précarité des facteurs qui ont permis cette croissance renseignent sur les risques qui peuvent surgir si des mesures appropriées dont certaines ont été proposées par le CNES et ou envisagées par certains secteurs utilisateurs des produits industriels, ne seront pas mises en œuvre dans un cadre structuré qui en assurerait la pérennité.

Au nombre de ces mesures et en bonne place, figure la commande publique par une meilleure coordination entre les secteurs marchands. Une meilleure visibilité dans les plans et programmes de développement devrait permettre une offre de produits de qualité et dans des quantités plus importantes.

En ce qui concerne le secteur industriel privé, la commission constate de nouveau qu'en l'absence d'informations validées il ne lui est pas permis d'en

apprécier la participation au PIB sachant que le secteur industriel public n'y participerait qu'à hauteur d'environ 6%.

Il est indispensable, pour une analyse complète de l'activité industrielle nationale et de l'évaluation de sa progression, que les pouvoirs publics mettent en place directement ou indirectement les moyens pour rendre obligatoire la collecte des informations sans lesquelles il leur est impossible d'établir des perspectives viables.

La commission revient encore une fois sur :

- la nécessité d'une prise en charge de la situation de la branche agro-alimentaire dont l'Etat ne devrait pas se dégager totalement eu égard à son rôle stratégique dans la disponibilité des produits de base destinés à la consommation des citoyens ;
- les préoccupations concernant la situation du potentiel public de production du ciment ;
- l'urgence et l'importance de la relance des investissements dans les entreprises dont l'outil de production peut faire face à la demande du marché ;
- l'importance de plus en plus grande à accorder à la promotion de la PME qui demeure la cheville ouvrière du développement des activités productives et de services dans le but de rapprocher le produit, du consommateur et d'assurer une meilleure répartition des activités dans les zones et régions qui en sont dépourvues.

Enfin, et au regard de la consistance du plan quinquennal 2005-2009 qui prévoit un volume d'investissement de 4.000 milliards de DA, et des programmes qui en découleraient au plan des infrastructures de base, du bâtiment, de l'agriculture, de l'hydraulique, des télécommunications, de l'énergie, du transport et d'autres, l'Etat devra constituer une force stratégique d'études, de production et de travaux qui impliquerait inévitablement les entreprises industrielles.

La Commission recommande un soutien de l'Etat pour préparer le secteur industriel national à une plus grande et meilleure participation à la réussite de cet ambitieux programme.

## 2.2 – ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES

Considéré comme l'un des secteurs clé de l'économie algérienne en matière de consolidation des équilibres financiers internes et externes, le secteur de l'énergie et des mines a connu une évolution importante au cours de ces deux dernières années et particulièrement durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004, en raison de l'amélioration du marché énergétique international.

Les conditions favorables du marché pétrolier mondial, certes conjoncturelles qui permettent à notre pays de réaliser des excédents de production et de recettes extraordinaires ne peuvent occulter les menaces d'un environnement en perpétuel changement et les aléas d'un retournement brusque de la situation internationale qui risquerait d'exposer notre économie à de graves problèmes d'équilibre aussi bien au niveau de ses structures qu'au niveau de ses capacités de production.

Dans une situation d'aisance financière, avec une augmentation conséquente des revenus extérieurs (les hydrocarbures représentant plus de 97 % de nos exportations et près des trois quarts des recettes du budget de l'Etat), les déséquilibres structurels et les insuffisances en terme de capacité de gestion de notre appareil économique ont tendance à s'éclipser le temps de l'apparition d'une nouvelle détérioration des prix de l'énergie sur le marché international.

Inciter les pouvoirs publics à prendre suffisamment conscience de la vulnérabilité de notre système économique et sa sensibilité aux fluctuations du marché énergétique mondial dont dépendent nos revenus extérieurs semble devenir une nécessité absolue.

Les facteurs d'instabilité, qu'ils soient économiques, sociaux ou politiques caractérisant les relations internationales, ajoutés aux effets de la globalisation des échanges qui trouvent, majoritairement, leur origine dans les contradictions du développement économique mondial mal maîtrisé, semblent profiter aux pays producteurs de pétrole, mais cela ne semble aucunement garantir une sécurité pour ces derniers d'autant plus que certains pays s'apprêtent à s'engager dans des accords de libre échange.

L'évolution des paramètres de croissance dans le secteur de l'énergie et des mines impose une politique d'action qui devrait intervenir sur deux niveaux : attirer de nouveaux investissements directs étrangers, sollicités de partout, ce

qui constituera la finalité des politiques nationales sur le plan interne ; prendre des mesures sur le plan externe qui consistent à développer et diversifier les exportations tout en améliorant continuellement le rapport qualité / prix des produits sur le plan international. L'importance des capitaux à mobiliser, conjuguée à l'accès aux innovations techniques, nécessaires aux efforts d'adaptation au nouvel environnement de compétition internationale, va permettre de réussir la phase de mutation de ce secteur à terme.

Les programmes de recherche se sont poursuivis par le lancement de dix (10) appels d'offres et la concrétisation de plusieurs contrats pour l'exportation et la poursuite des forages résultants de contrats précédemment conclus.

Durant ce semestre six (06) découvertes ont été réalisées dont trois (03) par SONATRACH seule, ce qui génère des réserves additionnelles de 97 millions de m<sup>3</sup> d'huile dont 42 en association et 111 millions de m<sup>3</sup> de gaz, dont 7,5 en association.

En matière de développement des hydrocarbures, les réalisations du semestre concernent aussi bien le lancement d'appels d'offres que la finalisation des contrats ; le lancement des travaux que la réception des installations et s'intéressent à différentes filières : le développement des gisements, (4 projets) ; le raffinage (3 projets, 1 projet de réhabilitation et de modernisation des raffineries), le transport par canalisation (7 projets), les ports pétroliers (3 projets).

Dans le domaine des mines, le secteur a lancé durant le semestre 19 projets de recherche géologique et minière qui s'intéressent, notamment, aux métaux de base dans les régions de Batna, de Sétif et du Hoggar (Cuivre, Or et Diamant). Par ailleurs, il a été procédé à l'octroi, par adjudication, de 18 titres pour l'exploration et de 43 titres pour l'exploitation, soit plus de 34 titres par rapport au premier semestre 2003.

#### 2.2.1- Résultats des activités du secteur :

L'évolution favorable des paramètres économiques internationaux, conjuguée à une amélioration dans les conditions de prise en charge légale et institutionnelle de l'activité pétrolière et énergétique en général ont permis au secteur de l'énergie et des mines de consolider sa position sectorielle et de

confirmer le rôle important qui lui est dévolu en tant que secteur moteur de toute l'économie nationale. Ce secteur semble s'inscrire, et ce depuis quelques années, dans une logique d'évolution positive qui pourrait même durer jusqu'à la fin 2005.

Les cours du pétrole ont connu une évolution positive entre le premier semestre 2003 et le premier semestre de 2004. Le prix moyen du pétrole brut a augmenté de 18 % entre les deux périodes en passant de 29,2 dollars le baril à 34,5 (dollars /bbl). Cette tendance à la hausse est le résultat des tensions d'ordre politique et économique que connaît le Moyen-Orient depuis l'invasion de l'Irak. La déstabilisation politique dans cette partie du monde a pu engendrer des réactions autant influentes sur la tenue du marché énergétique mondial, il s'agit notamment de :

- la hausse de la demande mondiale, notamment de la Chine, du Japon et des USA ;
- l'épuisement des niveaux des stocks du pétrole aux USA.

Dans un contexte nettement favorable, le secteur de l'énergie et des mines a pu réaliser au cours du premier semestre 2004, une évolution positive avec un indice global de production de + 2,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2003. Cette évolution a été le résultat d'une forte production de pétrole brut (+ 12,5 %) et d'une hausse relativement légère des niveaux de production de certains produits : GPL/Champs (+ 5,9 %), production brute de gaz naturel (+2,5 %) et production d'électricité (+4 %).

#### 2.2.2- La Production :

La production commerciale d'énergie primaire qui s'est élevée à 85 MTEP, soit un taux d'évolution de 3,5 % par rapport au premier semestre 2003, est tirée essentiellement par l'augmentation de la production du pétrole brut (+ 12,5%) et du GPL (+ 5,9 %).

Les évolutions enregistrées par le condensat et le gaz naturel restent, toutefois, modestes et se situent à (+ 0,2 %) et (+ 2,5 %) respectivement.

La part de la production en association a augmenté durant ce semestre, en atteignant 24% de la production totale dont 51 % revient à l'entreprise nationale SONATRACH dans le cadre du contrat de partage de production. Les opérateurs associés à l'entreprise SONATRACH (au nombre de 25) activent dans le cadre des contrats de recherches qui sont au nombre de 29 à fin juin 2004.

Un montant global de 2,212 milliards de dollars, au titre des investissements, a été consenti au cours du premier semestre 2004 contre 2,028 milliards de dollars à la même période 2003 soit une augmentation de 9%. La part revenant à la branche mine et carrières (1%) paraît trop dérisoire à côté de celles revenant aux hydrocarbures (86%) et l'énergie (13%). Cela peut soulever beaucoup d'interrogations quant au rôle et la responsabilité des autorités publiques dans la persistance du sous développement dans cette branche depuis plusieurs années.

Les gains de rentabilité et les profits tirés de la valorisation des produits présents dans les hydrocarbures et l'énergie ne peuvent justifier le déséquilibre dans l'orientation des flux d'investissements étrangers car, il est aussi du devoir de l'Etat d'imposer des conditionnalités à même de permettre à l'industrie des mines et carrières de bénéficier des compétences techniques, du soutien matériel et financier des partenaires étrangers.

La transformation du gaz a connu quant à elle une croissance négative de l'ordre de 9,7%, durant le premier semestre 2004, cette baisse est le résultat de l'incident survenu, au début de ce semestre au niveau du complexe GL1k.

Une évolution négative (-6 %) a été enregistrée également, durant le premier semestre 2004, au niveau de l'indice de production de la branche raffinage. La régression résulte essentiellement des faibles réalisations des raffineries d'Alger, de Skikda et de Hassi Messaoud. A l'origine de cette baisse de production, on évoque également l'incident survenu au GL1K en plus de l'arrêt de l'unité de stabilisation de Sonatrach. Pour rappel, le volume de production de produits pétroliers enregistré au premier semestre 2003 était de 11 MTEP.

La pétrochimie continue d'afficher une faible performance due principalement au problème technique survenu au complexe CP1K et à l'arrêt de l'unité Chlore/Soude. Ainsi, au cours de ce semestre, le volume de production de la

branche pétrochimie s'est élevé à 56 653 tonnes tous produits confondus, soit un peu moins de 50 % des réalisations du premier semestre 2003. Les produits les plus touchés par cette contre performance par rapport au premier semestre 2003 sont : l'éthylène (-99,1%), le PEBD (- 75,2%) , les PVC (-100%), la soude (-100 %) , l'hypochlorite (- 100 %) et Hcl (-100 %).

En dépit de l'importance stratégique de cette branche, il semble que peu d'efforts soient consacrés pour relancer ce créneau. Les contraintes de production de la "branche pétrochimie" semblent persister dans le temps car, les paramètres de fonctionnements continuent d'afficher des performances négatives et ce depuis plusieurs années.

Cette faible performance de l'industrie pétrochimique, que le CNES n'a cessé d'évoquer dans ses différents rapports, interpelle les pouvoirs publics sur la nécessité de prendre en main le problème de mise à niveau de cette branche et l'exigence d'améliorer les capacités de production des complexes existants.

De par la nature lourde et extrêmement coûteuse de l'effort d'investissement dans la branche pétrochimie, il est tout naturellement logique d'assister à un phénomène de désinvestissement dans ce domaine faute de pouvoir mobiliser les financements locaux, et plus particulièrement étrangers. Cela ne peut que confirmer la nécessité de mettre en place une réelle politique de partenariat étranger, non seulement pour parer aux difficultés de lever des fonds nécessaires mais aussi pour renforcer et améliorer le Know how dans le domaine de l'industrie pétrochimique.

La branche électricité continue d'enregistrer une amélioration du niveau de sa production qui a atteint un volume de 14849 GWH au cours du premier semestre 2004, soit + 4 % à la même période de l'année précédente (l'équivalent de 567 GWH). Quant à la structure des sources d'énergie, la thermique vapeur et la thermique gaz occupent les premières positions avec respectivement des taux de production de 54 % et 44 %. L'hydraulique et le diesel, participent à raison de 2 % seulement dans la production d'électricité, ce qui est logiquement justifié en raison de la rareté de ces deux éléments.

A la fin juin 2004, la puissance en énergie électrique s'est maintenue à hauteur de 6468 MW.

La branche Mines et Carrières réalise à fin juin 2004 un accroissement de l'indice de production de + 2,6%. L'évolution, bien que positive, de cette

branche, tirée essentiellement par l'augmentation de la production d'agrégats (+ 13,6 %), ne peut occulter le fait d'avoir réalisé des résultats inquiétants, pour la plupart des matières composant cette branche. Nous citons, à titre illustratif, les taux de régression les plus significatifs, à savoir : les phosphates avec - 19,0% et le concentré de zinc avec - 86,8 %, le mercure -27,5 %, le kaolin - 18,4 % et le sel (-12,8 %).

Pour les minerais de fer, il nous paraît opportun de nous interroger sur la stagnation, voire la régression même au niveau de la production (- 0,3 %) au moment où, les efforts en matière d'investissements public et privé dans le domaine du BTPH ne cessent de connaître des proportions considérables.

Le bas niveau de l'évolution de l'indice de production qui caractérise, depuis plusieurs années, ce secteur trouverait-il son origine dans l'insuffisance, voire l'absence même des projets d'investissements dans l'industrie de transformation (sidérurgie, métallurgie, chimie) à part celui qui a été réalisé en partenariat avec la société indienne ISPAT ? La relance effective de ce secteur exige de l'Etat des efforts considérables en terme de politiques de suivi et de partenariat avec les investisseurs locaux et étrangers ce qui s'avère être le seul moyen pour développer le marché national et renforcer les capacités d'extraction.

Le secteur des mines montre des signes de reprise à travers des actions diverses, notamment :

- le parachèvement du cadre réglementaire de la réforme minière ;
- l'inscription et le lancement de plusieurs projets (19) dans le cadre du programme de recherche géologique et minière de l'année 2004,
- la restructuration et la réorganisation du future groupe ORGM.

Deux opérations d'adjudication de la petite et moyenne mine ont été réalisées au cours du premier semestre 2004. Ces opérations ont permis d'octroyer 61 titres miniers soit + 25 % par rapport à la même période de 2003. Le montant des offres s'élève à 144 millions de dinars contre 50 à la même période précédente.

### 2.2.3- La consommation énergétique

Les données relatives à ce volet font apparaître que la consommation énergétique nationale a augmenté de +2,1% au cours du premier semestre 2004 atteignant 16 MTEP dont 34 % en produits pétroliers, contre 15,6 MTEP à la même période de l'année 2003. En terme d'évolution, les produits pétroliers occupent la première place dans la structure de cette consommation avec une hausse de 5,8 %, passant ainsi de 5,167 millions de tonnes au premier semestre 2003 à 5,465 millions de tonnes au même semestre de l'exercice 2004. L'électricité et le gaz naturel, avec respectivement des taux d'évolution de 3 % et 0,3 %, constituent des composantes non négligeables de la demande énergétique nationale.

L'augmentation dans la consommation des produits pétroliers est tirée par la hausse des parts de certains produits tels que, le gas-oil (+ 8,5 %) qui passe de 2,261 MTEP à 2,452 MTEP au 1<sup>er</sup> semestre 2004. Les augmentations qui restent concernent les produits suivants : GPL : + 3,8% (dont GPL/C : + 16,6%), l'essence sans plomb : + 43,2%, Kerozene : + 94,9 %, Fuel-oil terre 61,7%. Certains carburants réalisent des pics de consommations significatifs en raison de l'amélioration des capacités disponibles et de la multiplication des actions de promotion et de renforcement des moyens de stockage et de distribution.

Les programmes initiés par NAFTAL seul ou en partenariat national et international, lui permettront d'augmenter ses capacités, de moderniser ses installations et d'adapter son organisation aux exigences du développement économique et social et à la nécessité d'exportation. Au titre de la participation du secteur privé, à la densification du réseau, le secteur a délivré 54 autorisations contre 51 au premier semestre 2003.

L'analyse en terme absolu de la consommation des produits pétroliers fait apparaître clairement une préférence accrue aux essences super et normale ainsi que le gas-oil, car à elles seules, elles totalisent 3,344 millions de tonnes, soit plus de 61 % des produits pétroliers consommés. L'essence sans plomb et le GPL/C, promus au rang de carburants de perspective d'avenir, ne représentent qu'une infime partie dans cet agrégat, soit respectivement 0,3 % et 2,7 %.

Si l'augmentation du parc roulant national et plus particulièrement, le nombre des véhicules neufs importés, pourrait bien expliquer, en partie, la hausse de la consommation nationale de carburants, cela n'empêche pas de s'interroger sur les raisons à l'origine du déséquilibre qui apparaît au niveau de la structure des produits consommés et qui pénalise doublement la collectivité aussi bien sur le plan écologique et environnemental que sur le plan du pouvoir d'achat du consommateur. Parmi les questions qu'il faut absolument aborder dans les débats concernant la rationalisation du modèle de consommation énergétique, il y a lieu de citer la politique de l'Etat en matière de prix du carburant et les mesures de compensation et d'indemnisation éventuelles au profit de certaines activités professionnelles.

En ce qui concerne l'électricité, la consommation a connu un accroissement de + 3 %, soit en valeur absolue, près de 12,5 TWH. Cette hausse a concerné la moyenne et la basse tension qui se situaient respectivement à + 3 % et + 4,2%. Quant à la haute tension, le niveau réalisé au premier semestre 2004 n'a pu dépasser la barre de 1% d'augmentation. Pour le nombre des raccordements, il a été enregistré une augmentation de 129.395 d'abonnés nouveaux soit + 13,7% par rapport au premier semestre 2003, ce qui porte à 5.243.364 le nombre total d'abonnés à fin juin 2004.

En matière d'électrification rurale, atteindre le raccordement de 110.000 nouveaux foyers au titre du programme triennal 2002/2004 est un objectif qui nécessite la réalisation de 2.210 km de réseau. Les réalisations au titre du premier semestre 2004 ont été de 1802 Km contre 1830 Km à la même période de 2003.

A fin juin 2004, les réalisations au titre du programme précité ont atteint 10.177 km soit 83 % de l'objectif total de ce dernier.

Concernant le gaz naturel, les livraisons au marché intérieur n'ont pas connu un réel changement au cours du premier semestre 2004. Elles se sont stabilisées à environ 11,2 milliards de m<sup>3</sup> soit un taux d'évolution de 0,3 % par rapport à la même période de 2003. Cela amène à s'interroger sérieusement sur le degré du dynamisme des structures de production nationales, notamment celles du secteur public industriel car, il est évident de constater, à travers les niveaux de consommation d'énergie électrique et gazière, que les niveaux de croissance et d'évolution de notre économie sont plus qu'inquiétants.

Il faut noter, par ailleurs, que les deux tiers (2/3) des besoins de consommation relèvent des prélèvements de la Sonelgaz et totalisent 7,8 milliards de m<sup>3</sup> soit une évolution de +7,1 % par rapport au premier semestre 2003. L'incident du GL1K survenu au début du semestre en cours et l'arrêt technique du complexe CP1K ont été à l'origine des chutes de consommation dans les unités de liquéfaction et les unités industrielles qui ont été, respectivement, et de - 15,8 % et de - 11,3 %. Des chutes de consommation relativement importantes ne seraient-elles pas expliquées partiellement par une probable amélioration dans le rendement énergétique de ces unités?

La commercialisation a enregistré pour sa part une amélioration significative en réalisant une évolution positive au niveau des ventes (+10,3 %) en comparaison au premier semestre 2003. La hausse de production commerciale s'est située principalement au niveau de la haute pression (+ 13,9%). En ce qui concerne l'alimentation des foyers en gaz naturel, les branchements nouveaux au réseau de distribution ont atteint 85.369 soit plus de 34,4 % par rapport au premier semestre 2003. Le nombre de foyers alimentés en gaz naturel, à fin juin 2004 a été de 1.768.898 unités.

Le programme triennal de distribution publique de gaz naturel qui fixe l'objectif de raccordement de 358.000 foyers répartis entre les 188 localités doit pouvoir réaliser 1790 Km de réseau de transport et 6230 km de réseau de distribution. Les résultats du premier semestre 2004 au titre des réalisations de ce programme montrent que : 10 localités ont bénéficié de la mise en service des réseaux gaz contre 45 au premier semestre 2003, 2099 Km de pose de réseau de distribution, 242 Km de pose de réseau de transport et le branchement de 85 817 foyers contre 84 099 au premier semestre 2003.

Le nouveau mode de financement mis en place par l'Etat qui dispense les collectivités locales de supporter les coûts d'investissements et l'encouragement du secteur pour la commercialisation des équipements par les étrangers en plus du dynamisme du secteur privé dans ce créneau, toutes ces mesures ont rendu possibles les réalisations du premier semestre 2004 citées supra.

En plus des objectifs d'amélioration de programmation des travaux et d'approvisionnement, le nouveau dispositif pluriannuel mis en place vise une meilleure visibilité et permettra une meilleure qualité de management par une réduction des coûts et des délais de réalisation des projets.

Il est important de signaler que les réalisations des réseaux de transports connaissent des retards à cause des capacités nationales de réalisation jugées encore insuffisantes.

#### 2.2.4- La dimension internationale de l'activité énergétique et la politique de développement du secteur:

La stratégie du secteur de l'énergie et des mines mise en place depuis quelques années et qui consiste à valoriser les ressources naturelles du pays ne néglige aucune démarche dans ce domaine. Pour preuve, les conventions et les accords signés en matière de recherches de nouveaux gisements de pétrole et des mines et l'amélioration des conditions d'extraction (améliorer les taux de récupération) ne cessent de se multiplier d'année en année.

Le choix de partenariat est devenu plus large du fait de la globalisation et de l'expansion du commerce international et le monde est devenu plus petit du fait du formidable essor des technologies de l'information et de la communication au cours de ces dernières décennies. Tout en se globalisant l'économie mondiale a donné naissance entre autres à de grands ensembles économiques régionaux auxquels les acteurs de l'énergie dans les pays ne peuvent rester indifférents sur le plan géopolitique. Le processus de mondialisation se déroule avec une redoutable alternative : subir et se montrer passif, ou s'adapter pour s'y intégrer au mieux de ses intérêts.

Le rôle de plus en plus important que joue l'Algérie dans le domaine de l'énergie au niveau du bassin méditerranéen semble s'intensifier à la vue des transformations géopolitiques dans le monde. L'Algérie fait du principe de coopération économique son credo de développement. Son importance découle de ses responsabilités dans l'approvisionnement en énergie de l'Europe, en particulier, (gaz et pétrole et électricité) et des autres pays avec lesquels elle a toujours respecté ses engagements. Ainsi, le développement des activités de SONATRACH s'inscrit dans une vision large de minimisation des risques, en s'impliquant dans tous les segments des hydrocarbures, notamment en Europe. De nombreux projets seront menés en partenariat avec les sociétés internationales. Il s'agit des projets suivants :

- La raffinerie d'Adrar : en cours de réalisation en partenariat avec une société chinoise et dont la capacité de traitement est de 600 000 tonnes de pétrole par an.
- Le condensat de Skikda, d'une capacité de 5 millions tonnes/an.
- L'unité de production de polymères de Skikda.
- L'unité de liquéfaction de gaz naturel : réalisation d'un train GNL d'une capacité de 4 millions tonnes/an, dans le cadre du projet de gaz intégré de Gassi-Touil et dont l'ouverture des plis se fera en novembre prochain.
- Le train de séparation du GPL d'Arzew : un appel d'offre a été lancé et le démarrage est prévu pour 2007.  
D'autres projets sont également inscrits pour une meilleure valorisation de sous-produits tels que :
- L'unité d'hélium de Skikda, en partenariat avec l'Inde, pour exporter de l'azote.
- La nouvelle unité d'hélium d'Arzew avec une production de 600 millions cubes/an dont l'appel d'offre sera lancé en novembre prochain.

La mobilisation de près de 50 milliards de dollars US au titre d'un programme de soutien à la croissance économique lancé récemment par le Président de la République (2004-2009) n'est que l'expression de la volonté de venir à bout des contraintes soulevées. Il n'en demeure pas moins que ces exigences rendent, plus que jamais, indispensable le recours à la coopération internationale et à l'investissement direct étranger dans le secteur de l'énergie et des mines, et dans d'autres secteurs d'activité bien plus importants que ce dernier.

L'Union Européenne, qui dispose d'un marché énergétique important tant pour les hydrocarbures, (gazeux en particulier), que pour l'électricité, se préoccupe de ses problèmes d'approvisionnement. Le processus de dérégulation adopté par l'Union Européenne édictant de nouvelles règles pour le marché de l'énergie européen offre d'intéressantes opportunités pour une coopération durable. Par l'intermédiaire d'un réseau de gazoducs renforcé et d'un système de production et de transport d'électricité adéquat, la coopération

énergétique algéro-européenne est appelée à se développer d'avantage avec la participation des pays maghrébins.

L'intégration dans l'économie mondiale est tributaire d'une meilleure compétitivité internationale. Notre industrie énergétique et minière doit fournir des efforts d'adaptation permanents pour faire face aux exigences de la globalisation.

La dotation en moyens et facteurs adéquats pour faire face à la concurrence extérieure en plus d'une mise à niveau incontournable semble être l'exercice que se livre la SONATRACH depuis près de 5 ans maintenant.

L'internationalisation de l'activité pétrolière et énergétique de la SONATRACH, grâce à la stratégie de redéploiement de ses filiales, constitue désormais une priorité de cette entreprise qui cherche à explorer toute opportunité en matière d'extension de son activité et du financement de ses investissements locaux ou étrangers. Les principales réalisations dans ce domaine se présentent comme suit :

En amont :

- Le projet CAMISEA au Pérou, projet intégré de l'amont à l'aval avec une participation de SONATRACH de 10% dans l'exploitation d'un gisement de gaz et de condensat. Ce projet est entré en production en août 2004.
- La participation à des projets d'études au Mali : une convention de 200 000\$ pour une période de 10 mois a été signée en 2002.
- Un accord d'association avec la compagnie tunisienne ETAP pour l'exploration des hydrocarbures en Algérie, en Tunisie et dans d'autres pays.

Dans le transport par canalisation, il y a les projets suivants :

- Le projet Medgaz Algérie Espagne : la participation de Sonatrach s'élève à 20%.
- Le projet CAMISEA : Sonatrach détient 21% dans le segment transport.
- Le projet GALSI Algérie Italie.
- Le projet gazoduc transafricain Nigéria-Algérie.

En aval :

- Le projet REGANOSA en Espagne avec une participation de 10% de SONATRACH dans le consortium.

Dans le segment de la commercialisation :

- Le projet d'acquisition d'un méthanier en partenariat avec BERGUESEN.
- Le projet de terminal GNL au Royaume-Uni en partenariat avec BP.
- Le projet GEPESA avec une participation de SONATRACH DE 30%.
- Le projet Algerian-Nippon Gas Transportation.
- Le projet Madmax : acquisition en partenariat avec le Japon de 2 méthaniers en 2007 et 2008.

En s'inscrivant dans cette optique, l'Algérie doit poursuivre également ses investissements pétroliers en vue d'atteindre l'objectif de 1,5 million de barils/jour en 2005 et 2 millions de barils en 2010.

#### 2.2.5- Quelques paramètres de gestion

Les exportations d'hydrocarbures ont atteint 70,1 MTEP au cours de ce semestre, soit (+5,4 %) d'évolution par rapport au semestre de la même période en 2003. En terme de valeur, les exportations d'hydrocarbures réalisent un montant de 14,454 milliards de dollars contre 11,9 milliards de dollars au premier semestre 2003, soit un taux d'évolution de + 20,9 %. L'évolution négative de la parité dinar/dollar avec un taux de dépréciation d'environ 10 % du dinar algérien face au dollar US, a eu un impact aussi bien sur les revenus des exportations en dinar que sur les versements au titre de la fiscalité pétrolière qui connaissent respectivement des taux d'évolution moins performants de +8,7% et -7%.

Les paramètres de gestion relatifs au secteur de l'énergie et des mines semblent se positionner, globalement, en situation d'équilibre en affichant des résultats relativement positifs aussi bien du point de vue de la maîtrise des coûts que

celui de la consolidation des capacités matérielles et humaines de production : les frais financiers enregistrent une diminution de - 28,3 %, et de -0,6 % pour l'effectif. Le chiffre d'affaires a évolué de 4,4 %, réalisant 1328,870 milliards de dinars. La valeur ajoutée a augmenté de 5,3 % atteignant 895,693 milliards de dinars.

En ce qui concerne les dettes détenues sur les clients, les chiffres, à la fin de juin 2004, montrent une augmentation de 11,4 % par rapport à la même période de 2003 avec un montant de 124,560 milliards de dinars. Quant aux disponibilités du secteur, elles ne cessent de se consolider d'année en année car elles atteignent près de 395 milliards de dinars à fin juin 2004 soit une hausse de 53,6 % par rapport à fin juin 2003.

La conjoncture favorable que connaît, depuis quelques années, le marché des hydrocarbures au niveau des prix, a permis d'améliorer la collecte au titre des recettes fiscales de l'Etat. Le montant des versements au titre de la fiscalité pétrolière réalisé au cours du premier semestre 2004 est évalué à 648 milliards de dinars contre 699 milliards de dinars à la même période de l'année précédente, soit une diminution de 7 %. Cela s'explique principalement par les opérations de liquidation des excédents des versements des exercices passés et la fluctuation dans la parité dinar/dollar.

Quant aux versements effectués au profit du Trésor par l'entreprise NAFTAL au titre de la taxe sur les produits pétroliers, ils atteignent 15,2 milliards de dinars au premier semestre 2004 contre 14,7 à la même période 2003 soit, une hausse de 3,40 %.

#### 2.2.6- La dimension écologique dans la politique énergétique et minière :

Les menaces et les difficultés que connaît la terre issues, pour la plupart d'une surexploitation économique des ressources naturelles non renouvelables, ne cessent d'interpeller la communauté internationale quant aux mesures à prendre pour les atténuer.

L'Algérie à l'instar des pays grands producteurs d'énergie dans le monde essaye d'intégrer la dimension environnementale dans toutes ses actions tant au niveau

local qu'au niveau international. Les efforts entrepris par les pouvoirs publics à l'effet de transformer le modèle de consommation énergétique national, bien que modestes et mitigés sur le plan des résultats, montre cette volonté de mener à terme les programmes d'investissement visant le développement de cette nouvelle tendance.

Dans cet objectif, l'entreprise SONATRACH, tient à soumettre les projets de réalisation d'installations et d'ouvrages à des études d'impact sur l'environnement. Sur le plan de la récupération des gaz torchés, les techniques utilisées sont aussi en constante évolution grâce à l'assistance et l'association du partenaire étranger dans ce domaine. Le nombre de projets visant la récupération de ces gaz est en augmentation (7 projets) en plus de la réalisation de cinq stations de déshuilage des eaux industrielles et de séparation du pétrole.

L'effort de développement de la consommation de carburant non polluant en Algérie semble être renforcé par la mise en place d'un nouveau dispositif réglementaire et tarifaire allant dans le sens de la multiplication des centres d'installation et de distribution du gaz naturel carburant et du GNL/C également. Quant à la commercialisation de l'essence sans plomb, malgré l'augmentation de la proportion de consommation dans la structure des ventes, cela reste trop faible en volume (20000 tonnes annuellement).

Du fait de son retard économique l'Algérie est moins préparée aux changements brusques des situations au niveau des marchés énergétiques internationaux. En effet si le processus de mondialisation s'impose à tous c'est avec des résultats pénalisants pour les pays les plus dépendants de leurs ressources naturelles. Le processus de globalisation rend l'accès aux produits, notamment énergétiques de plus en plus difficile sur les marchés des pays développés en raison des politiques tarifaires appliquées. En plus des hausses spectaculaires des cours des hydrocarbures, des mesures fiscales plus lourdes grèvent les prix de ces derniers dans les pays développés (taxes additionnelles à la consommation et surtaxes pour la protection de l'environnement). Tous ces aléas vont dans le sens de la réduction de la demande, donc des revenus.

Sur le plan du développement de l'énergie nouvelle et renouvelable, l'Algérie demeure au stade primaire par rapport à certains pays qui se sont lancés dans cette stratégie. La politique de développement de l'énergie nouvelle et renouvelable vise, en plus de la protection de l'environnement, l'alimentation des régions isolées et la conservation des réserves d'hydrocarbures.

Malgré l'assise financière considérable de l'entreprise nationale des hydrocarbures, il semble que le budget affecté au domaine de la recherche reste minime. A part quelques actions dans ce domaine (promulgation d'un décret, mise en service d'une centrale photovoltaïque, lancement d'un avis d'appel d'offre pour réaliser une centrale), le bilan reste mitigé.

Les réserves de pétrole dans le monde ne sont pas illimitées et selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la demande va croître de 1,9 % par an, passant de 80 millions de barils par jour en 2003 à près de 120 en 2020. L'Algérie qui utilise en moyenne, 16 millions de tonnes équivalents pétrole par semestre pour sa propre consommation ne peut que faire preuve d'une volonté réelle pour conserver et mieux utiliser ses ressources énergétiques.

Bien que la politique de maîtrise de l'énergie devienne effective et que les efforts conçus par l'Aprue, dans ce domaine, soient intéressants, la question de l'efficacité de ces mesures et de leur impact sur le système économique en général, reste posée. Il ne suffit pas de sensibiliser la société sur l'économie de l'énergie, il faut imposer des règles draconiennes de consommation aux structures étatiques elles mêmes (les administrations publiques et les entreprises publiques de production). En l'absence de données en matière de gaspillage d'énergie dans le secteur public, il paraît difficile d'estimer la consommation, sans cesse croissante.

Le secteur poursuit les actions de promotion des ENR envers les régions isolées en priorité mais aussi dans le but de conserver les réserves en hydrocarbures. A ce titre, un décret a été programmé en mars 2004 par lequel il sera accordé une prime variant de 100 à 300% pour chaque KWH produit à partir de sources renouvelables et une première centrale photovoltaïque(10KW) a été connectée au réseau SONELGAZ. La maîtrise de

l'énergie et la protection de l'environnement sont des domaines que le secteur encourage et dont il suit l'évolution.

#### Conclusion – Recommandations :

Tout en prenant en compte les conséquences des incidents survenus à Arzew et à Skikda sur les activités de la pétrochimie et du GNL, la commission relève une régression en termes de production dans plusieurs filières des Hydrocarbures et des Mines et Carrières, y compris pour celles qui avaient enregistré en 2003 une croissance appréciable.

En ce qui concerne le développement, la commission considère que les nombreux projets en cours devraient contribuer à la création de nouveaux emplois et s'interroge sur les causes qui font que le secteur en perd, comme il serait utile de connaître comment sont pourvus les postes résultant de la mise en exploitation de nouvelles installations.

La préoccupation du CNES en ce qui concerne le faible niveau de participation des capacités d'études, de travaux et de recours à la production nationale, demeure et se renforce même au vu des contraintes procédurières qui risquent à terme d'aggraver la situation des entreprises algériennes.

La commission souhaite que les pouvoirs publics prennent des mesures pour impliquer davantage les dites capacités dans la réalisation des projets car le secteur de l'Energie, qui est assuré d'un développement durable, constitue une opportunité pour faire profiter l'outil actuel et lui assurer des investissements pour le hisser au niveau de la compétition internationale.

### 2.3- EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT ET DE L'HYDRAULIQUE:

#### 2.3.1- Secteur du bâtiment :

##### 2.3.1.1- Evolution des indicateurs du 1<sup>er</sup> semestre 2004 :

Au début de l'année 2004, le parc logements national comprenait 5 793 331 unités dont 850 000 logements qui dépassent 50 ans d'âge .

Depuis l'indépendance, il a été livré un parc de 3.845 000 logements tout types confondus. Le taux d'occupation est évalué à 5,5 personnes par logement. Le

recensement du parc d'habitat précaire est évalué au début de l'année 2004 à 500 000 unités.

Le déficit est de 600 000 logements à raison d'un objectif de taux d'occupation par logement brut de 5 personnes par unité de logement en moyenne. Dans l'hypothèse d'un taux net (parc précaire nul), ce déficit passerait à 1.100 000 logements.

Le bilan économique et social pour la période 1999- 2003 indique que les réalisations en matière de logements ont atteint 693.849 unités dont près de 70% sont des logements sociaux (Logements sociaux locatifs et Logements sociaux participatifs).

Ce bilan mentionne également qu'à la fin de l'année 2003, le programme d'habitat en cours de réalisation atteignait 247.474 unités dont près de 45 % sont des logements sociaux et des logements « location -vente »

Par ailleurs, dans le cadre du PSRE, l'habitat a bénéficié d'un soutien appréciable à travers le programme « location-vente » et la requalification urbaine au niveau de 560 sites.

L'intervention directe de l'Etat pour la réalisation des logements sociaux a été complétée, ces dernières années par différentes formules d'aides aux citoyens postulants pour le logement. La plus convoitée aujourd'hui est la location-vente qui s'adresse à la couche moyenne de la société a connu un vif succès et qui concerne présentement 21 wilayate.

Au titre du programme « location –vente », près de 28.000 logements dont 17.491 logements du programme de 2001 (20.000 logements) et 8.699 logements sur les 35.000 logements inscrits dans le programme de 2002, seront livrés en 2004. L'AADL compte lancer un programme de 195.445 logements.

Dans l'évaluation de l'activité du secteur de l'habitat durant le semestre premier 2004, l'attention du CNES s'est davantage focalisée sur les questions inhérentes:

- aux exigences du programme de logements 2005/ 2009 en termes de disponibilités foncières au niveau des communes du Nord, de capacité d'absorption financière et de capacités de réalisation ;
- à la revalorisation du foncier urbain ;

- à la requalification des sites d'habitats spontanés et/ou précaires.
- à la qualité du produit et le respect des normes en matière d'habitat;
- à la politique du secteur en ce qui concerne la création de villes nouvelles et la politique de la ville plus généralement ;
- à la politique de l'habitat d'encouragement à un retour vers les zones rurales ;
- à la démarche ou la stratégie du secteur compte tenu de l'allègement des contraintes liées aux financements et aux rythmes de réalisation, la problématique de l'habitat se posant pour l'heure en termes d'aménagement du territoire, de maîtrise du foncier, d'urbanisme, de politique de la ville et de gestion du patrimoine immobilier.

Pour le secteur, les exigences quant à la réalisation du programme de logements pour les cinq prochaines années ont fait appel à un travail préparatoire réalisé avec les wilayate pour l'élaboration de plans locaux de l'habitat; ces plans sont destinés à identifier les besoins en logements par commune et par wilaya sur la base d'un taux d'occupation par logement de 5 personnes par logement. Au total, le besoin global national en logement est estimé à 1.066.000 unités.

L'objectif d'un million de logements a débuté avec le repérage d'assiettes foncières nécessaires. Les ressources foncières inventoriées et susceptibles de répondre à une demande additionnelle sont de l'ordre de 2 800.000 logements ; le recensement des disponibilités foncières au moyen des PDAU donnent au total 134.000 ha urbanisables dont 40.000 ha situés dans des zones à risques.

La densité utilisée dans les futures programmes est de 30 logements/ha, quand le foncier devient rare, cette densité atteint 60 voire 100 logements/ha.

Additionnellement à l'opération de repérage d'assiettes foncières, le secteur, de concert avec celui de l'Aménagement du territoire a opté pour un autre repérage de sites potentiels de villes nouvelles. Le choix des sites de Sidi Abdallah et de Bouinan déjà opérés pourraient s'accompagner par celui de Naciria, d'El Affroun et de Menaceur, au Centre. D'autres sites pourraient être choisis à l'intérieur du pays.

A propos des villes nouvelles, il faut rappeler que le CNES, lors de sa quatrième session plénière en 1995, a émis un avis sur le rapport concernant les villes nouvelles et il s'est prononcé sur l'ensemble des questions portant, aussi bien, sur l'opportunité que les conditions de mise en œuvre de ces projets.

Au plan de la composition, le programme logement à l'horizon 2009 comprend 30 % de logements sociaux locatifs, 25 % répartis entre les programmes de location-vente et les logements sociaux participatifs, 25 % seront réservés à l'habitat rural et 20% seront couverts par l'auto construction individuelle et par la promotion immobilière ; ces derniers pourront être lancés au niveau des sites des villes nouvelles projetées.

Selon une analyse de disponibilité foncière par ensemble régionale, la disponibilité foncière est de 0,0031 ha/habitant pour les 23 wilayate du littoral, de 0,038 ha/habitant pour les 15 wilayate des Hauts-Plateaux et de 0,011 ha/habitant pour les dix wilayate du Sud et du Grand Sud.

Il est recensé huit wilayate déficitaires en assiettes foncières ; par ailleurs, la nature juridique privée des assiettes foncières est dominante dans pas moins de six wilayate, ce qui constitue une contrainte supplémentaire pour l'implantation des programmes de développement dans ces wilayate.

Quant aux besoins en matériaux de base, calculés en conformité avec les normes parasismiques et selon l'objectif de livraison annuelle de 200.000 logements, ils seraient de 3,5 millions de tonne de ciment par an.

Les besoins pour l'acier ou rond à béton seraient évalués à 700.000 quintaux par an, sur la base d'une consommation de 4,5 tonnes de ciment par logement réalisé.

Deux millions de tonnes pour le ciment en importation et 900 000 quintaux en rond à béton par année sont nécessaires pour combler les déficits.

La demande est couverte en produits rouges, en agrégats, en revêtement de sol et en faïence. Le déficit existe pour le sable de rivière.

La capacité de réalisation nationale est actuellement de 135.000 logements par an ; sans l'auto- construction, elle s'élève à 120.000 logements/an.

Pour être à la hauteur des besoins, le programme en question fera appel aux entreprises étrangères.

Le programme réserve 275.000 logements ruraux dans le cadre de la revitalisation des espaces ruraux.

Le traitement de l'habitat sommaire va concerner 500.000 unités d'ici 2009.

Quant à la maîtrise et l'exercice de l'autorité publique, la Loi 04-05 du 14 août 2004 relative à l'aménagement et à l'urbanisme a été promulguée dans le but de renforcer le dispositif de lutte contre les constructions illicites et les contrevenants aux prescriptions du permis de construire.

En matière de requalification urbaine, l'option privilégiée actuellement concerne, dans une première étape, la restructuration urbaine afin d'obtenir une certaine mise à niveau en la matière. Ensuite, il s'agira de procéder à l'opération de réhabilitation des cités.

Il faut souligner que dorénavant, le secteur a décidé de ne plus autoriser l'implantation d'unité industrielle, même non polluante, au sein des tissus urbains.

#### 2.3.1.2- Résultats enregistrés

Au plan qualitatif, le secteur enregistre des avancées certaines, notamment en ce qui concerne le cadre architectural, la réduction des délais de réalisation (application de la double et de la triple brigade), les coûts de production et l'application des normes dans la construction.

Dans le domaine législatif, il y a eu l'adoption de la réglementation parasismique, les zones exposées aux aléas sont désormais identifiées et prises en charge au niveau des POS et des PDAU.

Une multitude de mesures ont été prises pour mettre un terme à l'incapacité de lutte contre l'anarchie urbanistique.

S'agissant de la gestion du parc immobilier, une campagne a été menée par les OPGI pour rehausser les niveaux des recouvrements.

En termes statistiques, les résultats affichés concernant l'urbanisme et les aménagements fonciers, indiquaient au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2004 ce qui suit :

- 1252 PDAU couvrant 1541 communes approuvés ; 140 communes ont engagé la révision de 93 PDAU, en raison de la saturation de leurs secteurs urbanisables;

- POS : 4166 études inscrites, 4141 études lancées, 3249 études achevées , 2425 études approuvées, 892 études en cours et 25 études non lancés.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2004 , on relève au niveau des actes d'urbanisme 29318 permis demandés( -8% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003) dont 18 363 accordés( - 6% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003).

Pour le permis de lotir , 805 documents ont été demandés( - 23 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003) ; l'accord n'a concerné que 278 permis ( -20% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003)

Quant au certificat de conformité, celui-ci a concerné 1279 demandes( -13% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003) dont 732 ont été accordés( -4 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003)

En ce qui concerne les études géotechniques engagées, la situation à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2004 indiquait que 434 sites ont été inscrits en études(13.715 ha), 427 sites ont fait l'objet d'études lancées, (13 628ha), 290 sites ont vu leurs études achevées(9 193 ha) , l'étude de 137 sites en cours de lancement et 7 études de sites non encore lancées.

Au plan du financement, au 1<sup>er</sup> semestre 2004, en équipement normal , la consommation des crédits de paiements a atteint 169 millions de DA pour le compte du chapitre 711 ( études générales d'urbanisme), soit -14% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003, et 0,476milliards de DA dans le cas du chapitre 721( travaux de viabilisation), soit + 37% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003 .

A propos de la production de logements, au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2004, le total des livraisons de logements s'élevait à 30.384 unités .

Les livraisons des logements urbains , au nombre de 24.244 logements (+8% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003) se répartissent, en 8.130 logements sociaux locatifs, 330 logements aidés, 6.474 logements d'astreintes et institutions , 3.469 logements promotionnels publics , 744 logements promotionnels privés et 5.067 logements location -vente.

Les logements ruraux livrés atteignent 6.140 unités soit +3% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003.

Au total , par rapport au 1er semestre 2003( 22. 386 logements livrés), les livraisons au 1er semestre 2004 enregistrent une hausse de l'ordre de + 7%.

Les lancements ont concerné, au total 41.741 logements dont 29.927 logements urbains repartis en 20.591 logements sociaux locatifs, 7334 logements aidés , 952 logements d'astreintes et institutions , 182 logements promotionnels publics et 868 logements promotionnels privés.

Les logements ruraux lancés ont atteint 11.814 unités ce qui correspond à une hausse de plus de 198 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003 (3961 logements lancés)

Les lancements enregistrés durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004 restent élevés par comparaison à ceux lancés au cours du même semestre de l'année écoulée (19.786 logements lancés) : +111%.

A propos du programme « location-vente », au titre des programmes 2001/2002, il y a respectivement 15.033 et 34.900 logements en cours de réalisation.

Le coût moyen d'études et de réalisation du m2 de logement ( non compris la viabilisation) approche les 16.750 DA ( 16.500DA durant le 1<sup>er</sup> semestre 2003)

Durant le 1er semestre 2004, et en comparaison avec le 1<sup>er</sup> semestre 2003, les approvisionnements en matériaux de construction ont été surtout marqués par une augmentation de l'offre en ciment(+13 %).

L'offre en matériaux de construction a été respectivement pour le ciment et l'acier de 750.071 tonnes (dont 83% tonnes produits localement ) et 221.996 tonnes( dont 30% produits localement).

En ce qui concerne les moyens de réalisation , au niveau de la production de logements , les entreprises de réalisation privées ont livré 79% des logements et ont lancé 67 % des programmes( contre respectivement 93,7% et 97,9 % au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003)

S'agissant de la gestion du parc immobilier, le recouvrement des loyers a atteint 3,01 milliards de DA.

Les arriérés de loyers , au 30 juin 2004 s'élevaient à 10,3milliards de DA dont 1,6 milliard concerne les personnes morales ( administrations et organismes publics).

Il faut noter qu'au plan de la consistance du patrimoine immobilier, à la fin juin 2004, le parc en exploitation par les OPGI comprenait 642.379 unités réparties entre 596.958 logements et 45.421 locaux commerciaux.

En matière d'attribution de logements, 18.219 unités ont été affectées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004 ; à la fin du mois de juin 2004, le nombre de logements en instance d'attribution s'élevait à 84.709 unités dont 41.566 logements sont viabilisés et notifiés aux communes compétentes.

S'agissant du financement extérieur, plusieurs programmes de logements sont actuellement engagés.

A fin juin 2004, le portefeuille global totalisait 521 millions de dollars US pour la réalisation de 28.517 logements

Pour ce qui est de l'état d'avancement des projets, on relève 6.800 logements en cours de préparation, 11.180 logements en voie de lancement, 6.200 logements en cours de réalisation et 4.337 logements en opérations achevées.

### Conclusion

La concrétisation du programme logement projeté à l'horizon 2009 fait appel à la mobilisation de gros moyens humains, financiers et matériels.

Pour sa mise en œuvre, la cohérence dans l'action, le respect des engagements et des échéances et la rigueur devront être constamment au rendez-vous ; la fermeté qui met un terme à la permissivité qui a tant pénalisé le pays et au désordre qui a régné pendant des décennies dans la gestion de la question de l'habitat, doit être observée.

Par ailleurs et compte tenu de l'envergure du « chantier », l'opportunité est offerte pour mettre à niveau et de façon durable l'entreprise de réalisation nationale .

L'estimation annuelle, pour l'objectif d'un million de logements serait entre 70 à 80 milliards de DA/an, soit 1 milliard de dollars par année de consommation. Les interrogations sur ces plans portent encore la capacité d'absorption et les moyens de réalisation en terme de satisfaction.

Certes, la lutte contre l'habitat précaire au niveau des chefs-lieux de wilaya et autres grandes villes du pays restera une préoccupation permanente pour

éradiquer le phénomène, mais cette lutte doit également faire en sorte qu'il ne se régénère plus.

Les insuffisances en matière de qualification urbaine sont des causes de tensions qu'il va falloir nécessairement résorber.

Une amélioration urbaine conséquente et une réhabilitation des établissements humains vétustes exigent l'élaboration et la mise en place de programmes d'actions qui soient inscrits obligatoirement dans la durée.

Ces programmes, impliquent la mise en place d'une politique d'aide financière adaptée aux revenus des ménages de telle manière que ceux-ci puissent participer aux actions de réhabilitation ou d'amélioration envisagées.

La préservation et la sauvegarde du patrimoine historique ou culturel, nécessitent des formules de subventions ou de prise en charge par le budget de l'Etat des actions de réhabilitation indispensables.

### 2.3.2- Secteur de l'hydraulique :

Considérée par les pouvoirs publics comme une des priorités du pays, la question de l'eau à travers toutes les facettes (captage, stockage, production, distribution, assainissement) s'est vue, faut-il le rappeler, dès l'année 2000 consacrer par la création d'un ministère des ressources en eau.

Dans ses précédents rapports, le CNES avait insisté sur l'importance qu'il fallait accorder à la mise en œuvre d'un plan directeur de développement à moyen et long termes pour la réalisation duquel le gouvernement devrait allouer les crédits à hauteur des besoins dûment validés, à charge pour le secteur de mettre en place les moyens pour le respect des objectifs et des délais.

Il s'agissait, en fait, d'assurer les conditions optimum pour un service public de l'eau performant pour la satisfaction des besoins domestiques et industriels et dont la mission et la responsabilité des différents acteurs seraient bien définies.

#### 2.3.2.1- Les résultats du premier semestre 2004:

Appréciés globalement et à travers les consommations de crédits les réalisations de ce semestre affichent une croissance de +20% par rapport au

premier semestre 2003 et font apparaître que les dotations allouées au secteur ont diminué de 27% de même qu'ils renseignent sur le fait que les paiements cumulés ont atteint 297 milliards de DA et que le programme en cours est évalué à 345 milliards de DA ce qui représente dans l'ordre 4,1% et 4,85% de l'autorisation de programme.

Ces réalisations ont concerné l'ensemble des activités dont le secteur est en charge.

Il s'agit :

a)- De la mobilisation des eaux superficielles par la poursuite et le lancement de la construction de barrages et de systèmes régionaux de transfert de même que par la redynamisation des actions de dévasement des barrages existants, c'est ainsi que 32 études de faisabilité sont inscrites à l'actif de l'Agence Nationale des Barrages (ANB) que 28 études d'avant projets détaillés, ont été lancées ou sont en cours de réalisation que 9 projets de barrages sont en cours de lancement, que 13 projets sont en cours de réalisation dont six seront achevés en 2004, on notera que le programme d'urgence prévu pour renforcer l'alimentation en eau potable d'Alger et de Skikda a été achevé. Le secteur indique en outre que 52 barrages sont en exploitation pour une capacité de 5,56 milliards de m<sup>3</sup>, dont les apports au premier semestre 2004 sont de 1.363.000 m<sup>3</sup> ce qui constitue un taux de remplissage de 45%. Le secteur gère un programme de désenvasement et de maintenance des barrages en vue de récupérer des capacités de stockage et d'améliorer les conditions d'exploitation, de protection des bassins versants et de dépollution.

b)- En ce qui concerne les eaux souterraines, le secteur a réalisé au cours du semestre 129 forages mobilisant un débit journalier de 149.170 m<sup>3</sup> soit 54,447 millions de m<sup>3</sup> par an d'eau potable dont 85 ont été mis en service.

c)- Les petits barrages constituent un apport appréciable pour augmenter les capacités. Dans ce cadre, 40 études ont été achevées et 25 sont en cours alors que les travaux en cours concernent 37 projets.

d)- En matière de retenues collinaires, dont un besoin pressant a été ressenti, le secteur gère un programme de 83 études qui concernent plusieurs wilayate et 12 projets en cours de réalisation.

e)- La production et la distribution de l'eau potable a connu une évolution qui se mesure comme suit :

- Le réseau a connu une extension de 843.137 ML (mètre linéaire) soit plus de 0,08 % par rapport au premier semestre 2003, ce qui constitue une très faible performance, eu égard aux besoins induits par la densification des zones d'habitation. La dotation journalière moyenne est estimée à 140 l/j/hab alors qu'elle était au premier semestre 2003 de 158 l/j/hab au Nord et de 400 à 500 l/j/hab au Sud.
- Les installations ont été renforcées par 12 nouvelles stations de pompage, la réhabilitation de 11 autres et l'équipement de 36 forages ainsi que par la réalisation de 57 réservoirs.

f)- Au plan de l'assainissement les réalisations se traduisent par :

- L'extension du réseau de 1.629.000 ML soit +4,77%.
- Un taux de raccordement de 77,52%.
- Le lancement de 3 stations d'épuration.
- L'achèvement des projets de protection des villes (10) contre les inondations, la réhabilitation des réseaux de 21 communes et villes et de la station d'épuration de Touggourt.

g)- La production d'eau à usage agricole des retenues collinaires, s'est vue renforcée ou le sera par l'achèvement de certains projets, la poursuite des travaux ou leur lancement pour d'autres mais aussi par le lancement de nouvelles études. Ces opérations réparties à travers un grand nombre de wilayate intègrent tous les types d'irrigation et visent l'extension des surfaces et périmètres agricoles qui enregistrent un déficit plus ou moins important en eau.

Pour apprécier ce déficit il suffit de noter que pour des besoins estimés à 630 millions de m<sup>3</sup>, la dotation de la campagne d'irrigation à partir des grands barrages n'a atteint que 270 millions de m<sup>3</sup> sur la période 1983 soit un taux de satisfaction de 43%. Au cours du premier semestre 2004, le volume d'eau alloué aux grands périmètres a totalisé 387 millions de m<sup>3</sup> contre 302 en 2001, 225 en 2002 et 426 en 2003. Le secteur prévoit de livrer de quoi irriguer 63.330 ha sur les 100.000 ha irrigables

### 2.3.2.2- Les moyens de réalisation :

Les activités « hydrauliques » sont l'œuvre de 12 Entreprises Publiques Economiques spécialisées, de 2 autres concernées par une partie et d'établissements sous tutelle du Ministère des Ressources en eau en l'occurrence, l'Algérienne des eaux (ADE), l'office national d'assainissement (ONA) et 5 offices des périmètres irrigués (OPI).

Les termes d'agrégats de gestion cumulés pour l'ensemble des EPE où les niveaux atteints à fin juin 2004 et leur évolution par rapport à fin juin 2003 sont les suivants :

- production valorisée : 16,606 milliards de DA soit plus de 18,3%
- chiffre d'affaires : 1,37 milliards de DA soit plus de 13,93%
- valeur ajoutée : 8,82 milliards de DA soit plus de 15,87%
- effectifs : 31577 agents soit moins de 2,74%
- créances : 23,51 milliards de DA soit moins de 61,5%

Tandis que pour les établissements sous tutelle la situation se présente ainsi :

- chiffre d'affaires 4,799 milliards de DA soit plus de 7,10%
- créances 13,674 milliards de DA soit moins de 18,91%
- dettes 11,105 milliards de DA soit moins de 23%
- effectifs 21.299 agents soit plus de 2%

Il y a lieu de noter quelques autres indicateurs :

- Le montant des ventes d'eau s'est accru de 2,42% en passant de 1,47 à 1,73 milliards de DA.
- Le volume d'eau distribuée a atteint 482,570 millions de m<sup>3</sup> pour une production de 548 millions de m<sup>3</sup> soit un rendement commercial de +87%.
- Le nombre d'abonnés est passé de 2.584.000 (1.992.000 au compteur) à 2.734.030 (2.133.430 au compteur) soit +5,45%.

### Conclusion - Recommandations :

L'évolution positive de l'ensemble des indicateurs contenus dans le rapport du secteur laisse apparaître des efforts dans tous les volets, cependant, les questions relatives :

- Au niveau de satisfaction des besoins de la population en eau potable.
- Aux taux des pertes commerciales et des pertes physiques dont on constate la persistance dans de nombreuses localités y compris dans les centres urbains.
- Aux résultats des actions engagées pour la réhabilitation des stations de traitement et d'épuration des eaux.
- A la mise en place des moyens de contrôle de l'application de la réglementation en matière de rejet des eaux industrielles.
- A l'accélération du rythme des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux de distribution de l'eau et de l'assainissement.
- A l'amélioration du niveau de recouvrement des créances de l'ADE.
- A la décentralisation des missions vers les régions et les collectivités locales à l'effet de renforcer les relations avec les usagers et donc de les impliquer d'avantage dans une gestion solidaire des ressources et de leur utilisation.

La commission relève, par ailleurs, la nécessité d'un suivi du programme de dessalement de l'eau de mer que les pouvoirs avaient considéré comme une solution majeure au problème du manque d'eau ressenti par la production et les activités économiques, essentiellement à l'Ouest du pays.

- La mise en place, par l'ADR, des centres d'appel constitue une avancée dans le rapprochement de ses relations avec les usagers, cependant il faudrait qu'une telle action soit relayée par les mesures à même d'améliorer la gestion de la distribution et du comptage. L'introduction des nouvelles technologies, telle que la télégestion, devrait, elle aussi, être prévue dans les unités de production afin d'augmenter le rendement physique, et portant rationaliser la gestion (production, distribution, maintenance).

- La mise à niveau des moyens actuels et la réalisation de nouveaux investissements nécessite la mise à disposition de crédits qu'il conviendrait d'assurer dans une perspective de moyen et long termes.

#### 2.4 – EVOLUTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE :

La campagne agricole 2003/2004 s'est déroulée d'une manière générale sous de bonnes conditions. La mobilisation autour des objectifs du plan national de développement agricole (PNDA) et les conditions climatiques favorables, augurent pour l'année 2004, d'une bonne campagne agricole.

En termes de prévisions, il faut s'attendre à une évolution positive pour l'année 2004 (de l'ordre de 6,4 % selon les données du secteur).

La production céréalière, dont le niveau est appréciable, serait d'environ 40,8 millions de quintaux en légère baisse de 4,22% par rapport à la campagne précédente. Néanmoins, ce niveau de production est appréciable car il est le résultat des efforts déployés en matière d'intensification dans les zones à haute potentialité et des zones intermédiaires et l'amélioration des techniques de production performantes par l'incitation à l'usage des facteurs d'intensification.

La production animale enregistre, quant à elle, un taux d'évolution positif au cours du premier semestre 2004 par rapport au premier semestre 2003, en dépit de la contre performance des viandes rouges (-4,8%).

Le plan national de développement agricole (PNDA) qui arrive à la fin de sa première phase (2004), a suscité un engouement appréciable autour de l'activité agricole et dont l'objectif fondamental est le renforcement de la sécurité alimentaire.

Les importations de biens alimentaires (1,6 milliard \$) au cours du premier semestre 2004, montrent une évolution de 20,41% par rapport au premier semestre 2003 et traduisent ainsi une plus forte dépendance alimentaire.

La mise en place de la politique de promotion des exportations de produits agricoles par les pouvoirs publics à travers l'octroi d'avantages fiscaux et de soutien à l'exportation, n'a pas encore trouvé de répondant au niveau des opérateurs économiques. Le niveau des exportations reste faible et ne reflète

pas les potentialités d'exportation du pays. L'émergence d'un marché agricole moderne tarde à se produire.

#### 2.4.1- Evolution de la production végétale et animale

Eu égard à une bonne production céréalière attendue pour la deuxième année consécutive, la campagne moissons-battages 2003/2004 a fait l'objet d'intenses préparatifs visant à assurer un bon déroulement des opérations de récolte et de collecte. Ces préparatifs, se sont traduits par la livraison de 200 machines de récolte, l'ouverture de 431 points de collecte et la mobilisation de moyens de transport par une flotte de capacité journalière d'environ 15 000 tonnes.

Les superficies céréalières à récolter sont de l'ordre de 2 985 000 hectares en baisse d'environ 300 000 hectares ( 9,16%) par rapport aux superficies emblavées. Cette baisse est due à la grêle et à la rouille jaune qui ont affecté certaines régions.

Les estimations de récolte qui tablent pour un niveau de production de l'ordre de 40,8 millions de quintaux, se traduiront par un rendement moyen prévisionnel de 13,6 quintaux par hectare, contre un rendement de 13,8 quintaux par hectare, l'année précédente.

Les réserves de productivité dans la céréaliculture par le biais de l'intensification de la production au niveau des zones à forte potentialité restent encore à exploiter. La superficie emblavée dans cette zone est de 776 000 hectares pour un potentiel de 1 200 000 hectares.

Les programmes de réhabilitation et d'extension des surfaces, le développement de la productivité et les conditions climatiques favorables, ont permis une production oléicole de 4,67 millions de quintaux , soit une progression de 180% par rapport à la campagne précédente.

La production de dattes avec un niveau de 4,42 millions de quintaux, enregistre une contre performance (-6%) . Les aléas climatiques sont la cause principale de cette régression.

L'entrée en production des jeunes plantations, ainsi que l'entretien des vergers, s'est traduit par un accroissement de la production agrumicole de 5,7% par rapport à la campagne précédente et d'environ 17% par rapport à la production moyenne des cinq dernières campagnes.

En matière de production animale, la comparaison des niveaux de production des premiers semestres 2003 et 2004, fait ressortir les variations suivantes :

-	1 <sup>er</sup> semestre 2003 (1)	1 <sup>er</sup> semestre 2004 (2)	Variations ( 2/1) (%)
Viandes blanche (QX)	745 942	779 341	4,5
Viandes rouge (QX)	1 530 500	1 456496	-4,8
Lait (millions de litres)	857 700	879 000	2,5
Œufs (milliers d'unités)	1 544 000	1 863 454	20,7

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

L'aviculture enregistre des accroissements de la production, mais très différenciés entre la filière ponte (20,7%) et la filière chair (4,5%). Cette disparité s'explique notamment par l'accroissement des mises en place du cheptel, qui ont augmenté respectivement de 28% pour le cheptel ponte et 7,6% pour le cheptel chair.

La production laitière qui est d'environ 879 000 millions de litres, enregistre une progression de 2,5%. La priorité accordée par les pouvoirs publics au développement de la filière lait, doit être accompagnée par des mesures d'incitation envers les unités de production de lait en vue d'augmenter le taux d'intégration du lait cru (d'origine algérienne) qui reste faible (environ 10%).

Quant à la production de viandes rouges, celle-ci avec 1,45 million de quintaux, enregistre une décroissance de 4,8%.

Au premier semestre 2004, le cheptel national est presque identique à celui du premier semestre de l'année écoulée. Ainsi, le cheptel est estimé à 1,57 million de bovins, 17,9 millions d'ovins, 3,3 millions de caprins et 0,26 million de camelins.

Les bilans consolidés et prévisionnels montrent, qu'à l'exception des dattes, des viandes rouges et de la céréaliculture, la production agricole affiche des niveaux de croissance positifs pour les différentes spéculations et produits. Ces améliorations ne sont pas confortées au niveau des marchés de détail où les prix à la consommation des produits agricoles frais ont augmenté de près de 12% au cours du premier semestre 2004 par rapport au premier semestre 2003.

#### 2.4.2- Evaluation et impact de la mise en œuvre du PNDA

Le plan national de développement agricole (PNDA) qui a repris les anciens programmes du secteur, mais en proposant des démarches fondées sur la participation active des agriculteurs, visait comme objectif fondamental, la modernisation de l'agriculture en vue de déboucher sur l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Faire le diagnostic du PNDA semble encore prématuré. Par contre, l'examen des différents programmes qui le composent, permettra de relever les impacts induits par sa mise en œuvre.

En matière d'emploi, le PNDA, a permis la création de 747 000 emplois en équivalents permanents, dont 336 000 emplois durables (soit environ 45%), dépassant de 15% les prévisions à fin 2004 (650 000 postes).

L'objectif, en matière d'emplois, du plan national de reboisement est de créer 250.000 postes sur une période de quatre années mais les résultats affichés sont nettement en deçà de ce chiffre. Le retard pris pourrait s'expliquer par la nouvelle approche qui consiste à reboiser utile et économique

La création d'emplois a aussi concerné, les jeunes diplômés du secteur qui sont sans activité et qui, avec l'aide du dispositif de soutien, ont créé 2 408 micro-entreprises spécialisées dans l'appui à l'exploitation agricole (bureaux d'études, valorisation de la production etc.).

En matière de renforcement et d'extension du potentiel productif, les différents programmes ont permis l'extension de la surface agricole utile (SAU) de 419 000 hectares, l'accroissement de 210 000 hectares en superficies irriguées. et la plantation de près de 374 000 hectares d'arboriculture fruitière et viticole. Ces plantations représentent près de 42% du potentiel arboricole et viticole.

La modernisation des exploitations agricoles par le biais du programme de mise à niveau, a concerné 276 000 exploitations à fin juin 2004, dont 189 000 exploitations ont bénéficié d'un soutien à l'investissement sur le fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA).

Les exploitations adhérentes au dispositif du PNDA, enregistrent une baisse en terme de tendance au cours de ce semestre par rapport au premier semestre 2003. L'arrêt du financement de l'agriculture par la Banque Algérienne de

Développement Rural (BADR) depuis quelques mois, dont les raisons restent à élucider, et la diminution des dotations budgétaires seraient probablement les causes qui ont entraîné cette baisse.

La mise à niveau aura permis à environ un tiers de ces exploitations de devenir rentables, voire bancables et de ce fait, ne bénéficieront plus du soutien à l'investissement, en dehors de la bonification des taux d'intérêts.

La réalisation de ces différents programmes du PNDA a nécessité la mobilisation et la consommation d'une enveloppe financière de 164 milliards DA au titre de l'ensemble des fonds (y compris le PSRE).

La politique de développement rural mise en place prévoyait la revitalisation des espaces ruraux particulièrement des zones isolées et marginalisées. Cette politique qui met fin aux approches uniformes et centralisées, grâce à une approche participative des populations, a vu, avec la collaboration de ces dernières, la formulation de 1 152 projets qui cibleront un million de ruraux et la création de plus de 90 000 postes en équivalents permanents.

Ce portefeuille de projets (1152) est orienté selon trois problématiques qui sont : l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages ruraux avec 57,7%, la lutte contre la désertification avec 34,37% et l'accompagnement au retour des populations qui ont fui le terrorisme pour 7,93%.

Le nombre de projets lancés reste en deçà de l'ampleur de la demande sociale où les conditions de vie de la population dans certaines régions sont d'une extrême précarité.

#### Conclusion et recommandations :

La contribution du secteur agricole à la formation du produit intérieur brut (PIB) durant les dernières années n'a pas connu de changement significatif. Avec une contribution moyenne de 10% dans le PIB, l'agriculture occupe le troisième rang après les hydrocarbures et les services, devant le BTPH et l'industrie

L'objectif de modernisation de l'agriculture visé à le PNDA, se trouve confronté par l'exiguïté des exploitations agricoles (75% des exploitations ont moins de 10 ha), ce qui pose la problématique du remembrement afin de reconstituer des exploitations économiquement viables. Une réflexion sur la

législation actuelle pour la recomposition de l'espace agricole est une nécessité absolue. La question du foncier agricole a, à plusieurs reprises, été évoquée par le CNES.

La promotion des exportations avec la batterie d'avantages fiscaux et de soutien mise en œuvre par les pouvoirs publics et qui devrait se traduire par un accroissement du volume exporté ne s'est pas encore concrétisée. L'accroissement des exportations agricoles devrait s'accompagner par le renforcement des capacités de transformation nationales et surtout la maîtrise des méthodes de marketing, particulièrement l'aspect de traçabilité des produits. Il reste également que la mise en place et l'organisation d'un marché national des produits agricoles est un des préalables à l'exportation.

Les mesures envisagées pour le recours progressif du crédit et l'autofinancement à la place des subventions et incitations sur les fonds publics pour les opérations d'investissements des exploitations agricoles, devenues rentables, devraient permettre la consolidation du crédit comme instrument central de développement de l'agriculture. Ce passage devrait être accompagné par des mesures telles que la bonification des crédits de campagne, l'appui de la politique de crédit par un soutien à l'assurance agricole et l'augmentation du soutien à l'équipement des exploitations agricoles selon la formule leasing. Par ailleurs, un bilan des concessions agricoles devrait permettre de situer les problèmes qui les affectent spécifiquement. Il serait dommageable que cette formule ne connaisse pas une impulsion à la mesure des objectifs qui lui ont été fixés.

Afin d'améliorer les taux de couverture de la consommation des blés, des légumes secs et du lait, qui constituent la part importante des importations alimentaires, les programmes sectoriels pour l'intensification de la production mis en œuvre dans le cadre du PNDA, doivent bénéficier en priorité du soutien et des avantages accordés par l'Etat.

L'habitat rural qui constitue un instrument de promotion et de fixation des populations des zones isolées et enclavées et, eu égard à l'absence de titre de propriété qui constitue un obstacle pour la délivrance de permis de construire en vue de bénéficier des aides, mérite un assouplissement du dispositif en matière de construction du logement rural.

Les perspectives de l'agriculture pour les prochains semestres devraient être renforcées par des actions dont certaines sont prévues par le secteur et d'autres à prévoir :

- Implication plus prononcée de l'administration agricole dans la politique de promotion des exportations de produits agricoles ;
- le taux de collecte du lait cru reste faible, il faut mettre en œuvre des mécanismes d'incitation en vue d'augmenter le niveau de collecte ;
- en raison de l'aridité du climat, il faut développer l'élevage hors sol qui est source d'amélioration de la ration alimentaire en protéines d'origine animale ;
- en vue de concrétiser les objectifs assignés aux différents programmes mis en place par le PNDA, il faut une adaptation régulière des dispositifs de soutien pour l'amélioration de leur efficacité ; le renforcement de la formation des techniciens notamment dans le domaine de la vulgarisation agricole participerait à cet objectif..

## 2.5- EVOLUTION DES SECTEURS DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES

### 2.5.1- Introduction :

L'étendue du territoire national et la dépendance de l'économie nationale des échanges commerciaux extérieurs confèrent au secteur des transports un rôle déterminant en matière d'intégration socio économique, tant au plan national qu'international.

L'Algérie doit faire face à un besoin considérable de renforcement de ses infrastructures ferroviaires, routières, portuaires, aéroportuaires ou encore maritimes pour des raisons évidentes de croissance des moyens individuels de transport mais aussi pour le développement économique d'une manière générale.

La libéralisation de l'économie oblige le pays à adapter ses moyens de transport aux normes universelles, à doter ses infrastructures de transport de moyens capables de relever les défis du futur mais aussi à réfléchir à des stratégies capables de développer l'économie nationale.

Le programme d'actions engagé est conçu par le secteur comme une réponse adaptée aux besoins de modernisation des infrastructures existantes et d'optimisation des modes de gestion.

Le domaine du transport relève de deux départements ministériels. Pour ce qui est des infrastructures, c'est le ministère des Travaux Publics qui est en charge du développement, de l'entretien des routes et des autoroutes, et du développement des infrastructures maritimes et aéroportuaires. Pour ce qui est des activités, c'est le ministère des Transports qui est en charge de l'entretien et de l'exploitation des chemins de fer, de l'exploitation des infrastructures maritimes et aéroportuaires et de la gestion administrative et réglementaire de l'activité transport des personnes et des marchandises.

Le CNES, dans ses précédents rapports a appelé à prendre les mesures et les dispositions à même de redynamiser les entreprises et leur permettre de répondre à la demande sans cesse croissante de l'économie et des citoyens et également à prendre en charge les principales préoccupations des citoyens. Il a suggéré, entre autres, l'amélioration des performances en matière de retards des vols, de séjour à quai et en rade des navires, une plus grande disponibilité des trains et le respect des horaires, la réfection des voies ferrées et leur extension ainsi que la modernisation de la signalisation et de la sécurité des passagers.

Dans ce rapport, le CNES focalise davantage sur les aspects liés à la stratégie de développement des différents modes de transport en harmonie avec les visions de l'Aménagement du territoire et des Travaux Publics. L'attention du CNES s'est aussi portée sur le bilan et les enseignements des opérations de restructuration opérées dans le secteur des transports, sur les impacts du transport routier sur la sécurité des personnes, sur l'environnement, sur l'aménagement de l'espace et l'urbanisme, sur le comportement des ponts algériens en termes de sécurité et de capacité compte tenu de l'évolution croissante des importations à court et moyen termes et sur le congestionnement des grandes villes.

Dans le domaine des infrastructures de transport, le secteur, d'une année à l'autre et d'un semestre à l'autre, enregistre des performances appréciables et que les objectifs tracés sont globalement atteints notamment aux plans des

coûts, du respect des délais de réalisation et de la qualité des produits. Cependant, certains problèmes sur lesquels le CNES attire l'attention risquent, à terme, de freiner cette dynamique.

Ces problèmes ont trait essentiellement à la conception de schémas directeurs d'infrastructures en l'absence de schéma national des transports, à la faisabilité des projets structurants à l'horizon 2010 compte tenu à la fois des rythmes de réalisations, des niveaux de financements et de l'outil de réalisation actuel, à la priorité qu'accordent les pouvoirs publics à la route eu égard au coût du réseau et des accidents de la route (contrairement à la logique universelle qui a tendance, de plus en plus, à privilégier le transport collectif), à la place du rail dans le schéma des infrastructures des transports terrestres et à la problématique de la qualité du réseau routier local.

#### 2.5.2- Infrastructures des transports:

Le secteur des Travaux Publics connaît, durant ces dernières années, un essor remarquable au regard des infrastructures réalisées ou encore du budget alloué à ce dernier.

Sur les 520 milliards de dinars inscrits dans le cadre du Programme à la relance économique, 35 milliards DA, soit près de 10% du budget global, ont été consacrés au secteur des Travaux publics en sus de l'enveloppe qui lui est accordé annuellement dans le cadre de la loi de finances. La route, l'autoroute, la piste de l'aéroport et les rivages des plages et des ports ont ainsi été intégrés dans une dynamique de redéploiement général et se sont frayés une place de choix dans les programmes de développement préconisés par les pouvoirs publics.

**Programme de Soutien de la Relance Économique**  
**Bilan relatif aux infrastructures de transport septembre 2001 à**  
**décembre 2003**

**Travaux publics.**

- Modernisation de 1.600 Km de routes nationales ;
- Réalisation de 138 ouvrages d'arts (ponts, échangeurs et trémies);
- Réalisation de 2.250 Km de C.W et 4.600 Km de C.0 ;
- Réfection des pistes des aérodromes de Constantine, de Djanet et de Touggourt ;
- Réalisation de (3) ports de pêche (Salamandre, Tigzirt, El-Marsa) ;
- Protection des rivages de Bejaia, d'Alger, de Zeralda, de Boumerdès et de Cherchell.

**Réseau ferroviaire:**

- Lancement d'un programme de 600 Km de chemins de fer (OEB/Tebessa, Mécheria/Béchar, R.Demouche/Mécheria)
- (3) projets métropolitains (Sénia/Arzew, T-Ouzou/Od Aïssi, électrification de la région algéroise). Sur ce programme, 30 Km ont été réalisés ;

La route continuera, pour longtemps, à mobiliser le plus gros des investissements dans le domaine des transports du moment que plus de 85% des marchandises et des biens sont aujourd'hui véhiculés par ce mode de transport.

Malgré d'importants investissements effectués dans la maintenance au cours des dernières décennies, la part de routes revêtues en bon état est resté en deçà de la moyenne enregistrée dans les pays développés (80%).

Au plan de la consistance, au début de l'année 2004, le patrimoine routier comptait quelque 107.120km de routes dont 120km d'autoroute, 29.000km de routes nationales, 24.000km routes de wilaya et 54.000km de chemins vicinaux et 3.700 ponts.

L'étude sur le trafic routier fait ressortir qu'une faible partie du réseau routier national supporte l'essentiel des mouvements automobilistes. En effet, seulement 20.000 km de ce réseau, soit 20%, enregistrent un trafic quotidien allant de 1500 à 3000 véhicules ce qui dépasse de loin les normes de la circulation routière et cause la détérioration des routes. Ces axes fortement empruntés sont essentiellement situés sur le littoral et dans les régions telliennes. 33.000km du réseau national connaissent une affluence de plus de 4.500 véhicules par jour et 11.000km de routes constituent le transit pour 3.000 à 1.500 véhicules par jour.

Par ailleurs, on relève le non revêtement de 32.000 km de routes contre 68.000 km totalement revêtus et la négligence dans l'entretien des chemins communaux qui représentent 70% des routes non revêtues soit plus de 25.000 km.

La réhabilitation partielle de cet important réseau a déjà nécessité un budget de 340 milliards de dinars. Le secteur projette, en plus de la réalisation de nouvelles routes et tronçons d'autoroutes, d'atteindre la réhabilitation aux normes internationales de 80% de ce réseau d'ici 2006, ce qui nécessiterait encore une enveloppe de 70 milliards de dinars.

A court et moyen termes, les actions engagées par le secteur au profit des collectivités locales pour les assister en matière d'équipements et en outils pédagogiques et techniques destinés à la conception, le suivi des projets et l'entretien du réseau routier local, gagneraient à être suivies sur le terrain afin de garantir leur efficacité.

Par ailleurs, d'autres plans de charge, tout aussi ambitieux, sont projetés d'ici la fin de la décennie. D'abord, l'achèvement des rocades : celles des hauts plateaux (en 2007), la seconde rocade sud d'Alger (en 2005) et les rocades de Tizi Ouzou et d'Oran (en 2004/2005), ainsi que le développement de routes côtières (2006) et la résorption (entre autres par le système de trémies) de 30 points noirs de circulation à Alger (en 2005) et de plusieurs centaines sur l'ensemble du territoire national (seuls un peu plus d'une centaine d'entre eux ont déjà connu une solution) et la réalisation de 10.000 km de signalisation routière chaque année.

Il y a le projet de réalisation de l'auto-route Est-Ouest de 1.216 kms desservant 24 wilayate (à l'horizon 2009) et dont la Banque Mondiale a approuvé l'étude socio-économique et financière.

L'Algérie a déjà réalisé par ses propres moyens 320 km, tronçon qui représente une avance de près de 30% du montant global nécessité par ce projet d'envergure. Il faut savoir que le coût d'un kilomètre d'autoroute varie entre 200 millions et 1 milliard de dinars.

Au plan du financement, 37 soumissions ont été enregistrées, le secteur des travaux publics privilégie la formule Bot (Build Operate Transferer : « construire, opérer, transfert ») vu que le système de concession qui en découle présente des capacités nouvelles de financement par rapport au plan de charge et que le Trésor public ne pourra plus supporter seul des investissements aussi importants.

Dans le domaine maritime, le système portuaire national compte actuellement 11 ports de commerce d'inégale importance, 22 petits ports et abris de pêche, 2 ports spécialisés dans les hydrocarbures et 1 port de plaisance. Les échanges extérieurs de l'Algérie se font à près de 90% par voie maritime, aussi les ports se doivent-ils de se mettre au diapason de l'efficacité internationale.

Selon certains travaux effectués par la Banque Mondiale des sources du secteur privé ont estimé que les coûts des inefficacités du port d'Alger présentaient à elles seules annuellement 200 millions de USD.

La stratégie de développement des infrastructures de ce secteur vise, pour l'essentiel, l'horizon 2020.

L'extension du port d'Alger figure parmi la dizaine de projets touchant le secteur maritime. La réalisation d'un nouveau port commercial continuera à se poser car le déficit est estimé entre 4 et 6 millions/tonnes marchandises/an.

A court terme (en 2005), des jetées dans les ports d'Oran, de Annaba et de Ghazaouet devront être confortées et six nouveaux ports de pêche livrés. Le dragage d'une douzaine de ports, la protection d'une dizaine de sites de rivages à Alger, Tipaza, Boumerdès, Béjaïa, Jijel, Chlef et Tlemcen, le diagnostic de l'état général des infrastructures portuaires et l'établissement de la carte sédimentaire de la côte algérienne sont aussi au programme.

A moyen terme, il s'agira d'optimiser et de consolider les infrastructures d'accostage des ports pétroliers pour accueillir des navires de très gros tonnage ; d'étendre les terre-pleins des ports de commerce de Mostaganem, d'Oran et de Skikda, de développer (dès 2010) de nouvelles capacités de conteneurisation dans ces mêmes ports, de programmer (2010) un terminal céréalier dans le port de Mostaganem, de créer 10 nouveaux ports de pêche et d'en redimensionner 10 autres.

- Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2004.

Le premier semestre 2004 s'est caractérisé par un niveau de réalisation appréciable, en effet, le sous secteur des routes a livré 1139 kilomètres de routes dont 243 kilomètres de routes de désenclavement au bénéfice de 650.000 habitants, 17,7 kilomètres d'autoroutes et 36 ouvrages d'art.

Par rapport aux années précédentes, les performances en matière de livraison sont évidentes ; les livraisons ont été comme suit :

- 600km en 2001,
- 600 km en 2002,
- 1053 km en 2003 ,
- 1138,4 km en 2004.

Entre 2003 et 2004, les lancements ont été porté de 1513 km à 1700 km et de 39 à 52 ouvrages d'arts.

Pour rappel, les études des 4 schémas directeurs suivants ont été engagées :

- le Schéma Directeur Routier ;
- le Schéma Directeur des Infrastructures Maritimes ;
- le Schéma Directeur Aéroportuaire ;
- le Schéma Directeur de la Signalisation.

A ces schémas s'est ajouté, récemment, un cinquième : le Schéma Directeur des Ressources Humaines.

Dicté par les exigences et les réalités du terrain, ce dernier va s'avérer extrêmement utile pour encadrer les 4 autres schémas, en effet, le sous-encadrement chronique observé au niveau des administrations et des entreprises n'est pas de nature à garantir la mise en œuvre de ces schémas.

Au niveau des études, le secteur va mettre en circulation des guides destinés à normaliser les délais et les coûts de réalisations afin de permettre aux opérateurs de maîtriser la conduite des projets.

En outre, des mesures d'accompagnement ont été initiées au profit des entreprises de réalisation afin de les mettre à niveau ; ces mesures ont également concerné les bureaux d'études.

S'agissant du sous secteur maritime, l'activité s'est caractérisée par la livraison de huit (08) projets et la finalisation de deux (02) importantes études.

Pour ce qui est du sous secteur aéroportuaire celui-ci a livré deux (02) projets, finalisé, l'étude de deux (02) projets et homologué trois (03) aérodromes.

Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004, le secteur des travaux publics a bénéficié de 25,52 milliards de dinars en autorisations de programmes et 42,61 milliards de dinars en crédits de paiements répartis comme suit :

- Sous-secteur Routes : 25,22 milliards de DA en A.P  
: 36,04 milliards de DA en C.P
- Sous-secteur Maritime : 18 milliards de DA en A.P  
: 2,48 milliards de DA en C.P
- Sous-secteur Aéroportuaire : 0,12 milliards de DA en A.P  
: 0,14 milliards de DA en C.P

Par ailleurs, la finalisation des schémas directeurs a été différée afin d'une part, de rendre cohérent les plans de développement du secteur horizon (2002-2020) avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire qui couvre quant à lui la période (2005-2025) et d'autre part, se conformer à la nouvelle vision quinquennale du programme de consolidation de la croissance économique durant la période (2005-2009).

### Grands axes des schémas directeurs arrêtés

- Le schéma directeur routier : il répond aux besoins de déplacement à moyen et long termes à travers l'aménagement au Nord du pays, il se fera à travers les axes structurants suivants
    - l'autoroute Est/Ouest ;
    - le développement du réseau routier du centre ;
    - la modernisation de certains axes routiers (RN77 etc,...) ;
    - la réalisation de la pénétrante Nord/Sud ;
    - la réalisation de la rocade (Alger – Hauts Plateaux etc. ...) ;
    - l'aménagement des routes côtières.
- Le schéma directeur prévoit aussi, l'aménagement des liaisons routières dans le Grand Sud. Au delà de 2010 et jusqu'en 2015, il sera focalisé sur l'entretien et la préservation du patrimoine des infrastructures de base.
- Après 2015, d'autres actions sont projetées comme :
- la 3ème rocade d'Alger,
  - la 4ème ceinture du Sud,
  - les connexions avec les pays limitrophes.
- Le schéma directeur des infrastructures aéroportuaires : il s'articule autour des actions à mettre en œuvre concernant les adaptations et/ou les constructions nouvelles à moyen et long termes pour répondre aux besoins sans cesse croissants en matière de transport aérien et aux exigences de sécurité de la navigation aérienne.
- Ses termes de références ont été arrêtés avec les Ministères des Transports et de la Défense Nationale.
- Le schéma des infrastructures maritimes et portuaires : il traduit les besoins en matière de capacités portuaires, de commerce, de pêche, de plaisance ; il vise notamment :
  - à hiérarchiser les actions et plans de développement dans le temps ;
  - à équilibrer les flux marchands en rapport avec les terminaux à conteneurs et les divers hinterlands ;

- l'équilibre alimentaire en poissons et développement de la pêche artisanale et la pêche hauturière ;
- une meilleure exploitation des sites touristiques et des plages ;
- une exploitation rationnelle des quais et ports de commerce ;
- une meilleure protection des rivages naturels en rapport avec l'environnement
- Le schéma directeur de la signalisation maritime : il est destiné à mettre au diapason la signalisation maritime à travers sa mise en conformité avec les normes et règlements internationaux et à disposer d'outils modernes de gestion pour rendre la navigation maritime aisée et sûre

Il vise aussi, à asseoir les perspectives de développement par la programmation de mesures concrétisables à court, moyen et long termes dans un cadre rationnel et notamment :

- l'amélioration des infrastructures à travers la couverture générale des côtes algériennes en aides visuelles à la navigation , l'amélioration à apporter aux aides visuelles et sonores assurant la couverture des approches aux ports et la rénovation du système GPS des stations d'émission (globale positioning système) .
- Le développement en Algérie du système VTS (Vessel Traffic Système).

### 2.5.3- Activités de transport

L'activité de transport - routière, ferroviaire, aérienne et maritime- enregistre actuellement des carences importantes en raison , entres autres, des choix politiques opérés auparavant et dont les impacts se manifestent négativement aujourd'hui.

Cette situation est perceptible à travers les dysfonctionnements observés au niveau de l'exploitation qu'il s'agisse du transport aérien, maritime ou ferroviaire ou bien du désordre qui règne au niveau du transport routier de voyageurs.

Par ailleurs, la réalisation des lignes de chemins de fer au niveau des hauts plateaux préconisée dans le cadre des options de l'aménagement du territoire s'avère aujourd'hui inopérantes et pratiquement d'aucune utilité économique. Cette situation pose évidemment avec acuité l'absence d'harmonie et de concertation entre les secteurs et plus généralement l'absence de vision de développement social et économique.

Au plan des performances, même si d'une manière globale l'activité des transports enregistre des hausses généralisées, il reste que la situation qui prévaut n'est pas de nature à favoriser l'inter modalité en la matière.

En outre, à la faveur du code de l'aviation civile qui consacre le principe de la pleine participation de l'investissement privé dans la réalisation et l'exploitation des infrastructures comme des services de transport, le programme d'extension des capacités et de modernisation des systèmes de sécurité et de gestion du trafic aérien mérite d'être rapidement mis en œuvre afin de promouvoir les aéroports aux normes internationales.

Pour ces raisons et tant d'autres, la définition d'une stratégie nationale des transports s'impose aujourd'hui comme vitale à la fois pour inscrire l'activité de transport dans l'économie de marché et assurer la régulation et le service public.

Par ailleurs, la forte sollicitation du réseau routier par un trafic de plus en plus intense et un parc neuf, en constante augmentation, constituent aujourd'hui des facteurs aggravant pour le risque accident de la circulation routière.

Depuis la libéralisation du secteur des transports, le mode « Routier » a fortement progressé, reléguant ainsi les autres modes, déjà retardataires, notamment le transport par voie de chemin de fer.

La priorité accordée à la route sur le rail remonte au choix effectué à l'indépendance ; actuellement la précarité que connaît le chemin de fer ne lui permet pas d'assurer un service de qualité. Le « coût » de la mise à niveau de la SNTF est de l'ordre de 32 milliards de DA.

Le réseau ferroviaire national nécessite encore d'importants efforts d'extension, de modernisation et d'amélioration des équipements ainsi que l'amélioration de sa gestion.

Compte tenu des échanges euro- méditerranéens et inter maghrébins tels que projetés dans le cadre des corridors terrestres méditerranéens sous l'impulsion

de la Déclaration de Barcelone, les schémas dessinés pour le rail privilégient encore la rocade des Hauts Plateaux, parallèle à la rocade nord et reliant les réseaux marocain et tunisien.

Même si ces options restent valables, à court et moyen termes, la logique recommande que la priorité soit accordée à la réhabilitation et à la modernisation du réseau utile pour augmenter les performances et la fluidité des trafics.

Par ailleurs, le portefeuille des projets ferroviaires à réaliser, tel qu'il ressort du programme du Gouvernement est important et couvre une multitude de lignes structurantes destinées à innover notamment les Hauts Plateaux (la réalisation de la ligne Redjem Demouche-Mecheria, le prolongement de la rocade des Hauts Plateaux de Msila à Saida via Ain Oussera et la boucle sud de Hassi Messaoud à Djelfa via Touggourt et Djelfa,).

Dans ce cas également et à la lumière des réalisations récentes au niveau des Hauts Plateaux (lignes fermées sitôt réceptionnées), il est très difficile d'imaginer une quelconque rentabilité économique de ces projets du moment que ces infrastructures n'ont de sens que dans le cadre de la mise en œuvre des options de l'aménagement du territoire qui sont actuellement encore très lointaines.

En 1997 déjà, le CNES dans son avis sur la stratégie de développement économique et social à moyen terme soulignait « que certaines lignes envisagées sont économiquement peu justifiées, alors que l'effort devrait porter sur la consolidation et la modernisation du réseau existant (signalisation, télécommunications, équipements et matériel roulant etc..) : la ligne Aïn Touta M'sila en cours de construction est considérée, sans rentabilité évidente. Le doublement des voies de la rocade nord et la modernisation de certaines pénétrantes nord-sud sont recommandés à court terme; tout en accordant la prééminence à la notion de service public et à l'amélioration de sa qualité; à moyen et long termes, la concrétisation des options de développement territorial, par la création de lignes et la mise à voie normale des pénétrantes existantes, est un enjeu national. »

Dans le domaine de la circulation, le métro d'Alger, au regard des études récentes, reste d'une utilité incontestable pour conforter la circulation au niveau d'Alger. Dans le cadre d'un schéma de transport pour Alger, la complémentarité entre différents opérateurs le métro, les réseaux de

l'ETUSA et le transport privé sera salutaire pour atténuer considérablement le congestionnement du trafic.

Sur un autre plan, l'enquête ménage sur le transport dans l'agglomération d'Alger lancée fin janvier, après celles réalisées en 2001 au niveau des villes Annaba, Constantine et Tlemcen constitue une démarche très utile pour approcher scientifiquement la problématique du transport.

Néanmoins, ces études gagneraient à être appliquées sur le terrain une fois approuvées pour éviter qu'elle ne subissent le sort qui a été réservé à l'imposante étude nationale des transports finalisée au début des années 1990 et qui n'a connu pratiquement aucune application.

- Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2004

En terme global, les réalisations au premier 1<sup>er</sup> semestre 2004, par mode de transport se présentent comme suit :

-Transport aérien : Par type de prestations, les évolutions se sont traduites par une baisse de (-8,78%) par rapport au premier semestre 2003.

En matière de transport domestique, il est constaté une baisse de (-17,29%) par rapport au premier semestre 2003. Cette prestation est assurée à 76,69% par la compagnie nationale Air Algérie. Le réseau international a enregistré une hausse de 5,85%.

-Transport Maritime et activité portuaire : Le tonnage global traité au niveau de l'ensemble des ports nationaux a enregistré une augmentation de 6,67% par rapport au deuxième trimestre 2003. Il convient toutefois de signaler une augmentation de 1,32% des produits hors hydrocarbures débarqués.

En ce qui concerne le trafic d'hydrocarbures assuré par l'entreprise SNTM Hyproc, des baisses de (-32%) et (-26,67%) sont enregistrées respectivement pour le GNL et les produits hors hydrocarbures. Quant au GPL, produits raffinés, produits chimiques, brut condensât, ils ont connu des hausses respectives de 34,20%, 54,60%, 74,98%, 3,97% par rapport aux réalisations du premier semestre 2004.

-Transports Terrestres : Pour ce qui est du parc du transport routier de marchandises, il est constaté un accroissement du nombre de véhicules de 8,42% par rapport au premier semestre de l'année 2003.

Pour le transport de voyageurs, les augmentations se présentent comme suit :

- le nombre d'opérateurs +6,72%
- le volume du parc + 7,58%
- la capacité offerte +4,07%

Pour le transport ferroviaire on constate des hausses de +1,77% en terme de voyageurs et + 2,59% pour le transport de marchandises.

La situation selon les différents sous- secteurs se présente de la manière suivante :

- Le sous-secteur aérien

Le nombre de passagers traités par l'ensemble des EGSA au cours de ce premier semestre 2004 s'élève à 3.031.340 contre 3.323.049 passagers pour la même période de l'année 2003, soit une baisse de 8,78%.

Cette baisse est due essentiellement au réseau national qui a connu une variation négative de 17,29%, quant au réseau international, il a enregistré une hausse de 5,85 % équivalant à 1.293.796 passagers au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004 contre 1.222.264 pour la même période de l'année 2003.

Le trafic fret a enregistré un volume de 13.724 tonnes au cours du 1er semestre 2004 contre 13.257 pour la même période de l'année 2003, ce qui représente une hausse de 3,52%. Cette augmentation est enregistrée sur le réseau international avec une variation de 5,85%. Par contre, sur le réseau national, on a enregistré une légère baisse de 1,52% comparativement au résultat de la même période de l'année 2003.

En ce qui concerne le transport de passagers, le nombre de passagers ayant emprunté le transport aérien au cours du 1er semestre 2004 s'est élevé à 2.162.568 (dont 1.293.796 passagers sont enregistrés sur les vols internationaux) contre 2.272.657 au premier semestre 2003. Ce qui représente une baisse de 4,84%.

Sur le réseau international, le nombre de passagers transportés a connu une augmentation durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004 de 5,85% par rapport à la même période de l'année 2003

La part d'Air Algérie représente 63,19% au 1<sup>er</sup> semestre 2004 contre 67% au premier semestre 2003. Cette baisse est due essentiellement à la concurrence des compagnies Air France et Aigle Azur.

Sur le réseau domestique, le nombre de passagers transportés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2004 s'élève à 868.772 contre 1.050.393 pour la même période de l'année 2003, ce qui représente une baisse de (-47,29%). 76,69% de ce réseau est pris en charge par la compagnie Air Algérie ; quant au reste, il est pris en charge par les compagnies Tassili et Air Express.

#### - Sous-secteur portuaire

Les ports nationaux ont enregistré durant le premier semestre 2004 un trafic global (toutes marchandises confondues) de 60,51 Millions de tonnes contre 56, 73 Millions de Tonnes au 1<sup>er</sup> semestre 2003, soit une augmentation de 6,67%. Par rapport à la même période de l'année 2003.

Une hausse de 7,61% est enregistrée au niveau de l'embarquement des marchandises, de même pour le débarquement qui a connu une hausse de 3,03%. Par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003.

Le trafic des hydrocarbures a connu une augmentation de 7,99% par rapport à la même période de l'année 2003; Une légère hausse de 2,41% est à signaler au niveau du trafic hors hydrocarbures.

Pour ce qui est du séjour moyen à quai, la durée est passée de 3,81 jours durant le premier semestre 2003 pour atteindre 3,49 jours à la même période de l'année 2004 pour les navires non spécialisés, soit une baisse de 8,46%, quant aux navires céréaliers ; les temps d'attente sont en baisse, en effet la durée est passée de 8,32 jours au 1<sup>er</sup> semestre 2003 pour atteindre 6,29 jours au 1<sup>er</sup> semestre 2004.

#### - Sous-secteur maritime

Le tonnage global de marchandises transportées par les deux compagnies maritimes (CNAN et CALTRAM) est en augmentation de 23,54 % par rapport

au premier semestre 2003 ; avec une hausse de 25,37% enregistrée par le groupe CNAN et de 17,50 % par CALTRAM.

Pour le trafic d'hydrocarbures, la compagnie (SNTM/HYPROC) a enregistré des baisses de (-32 %) et (-26,67 %) respectivement aux GNL et produits hors hydrocarbures ; par contre des augmentations de 34,20 %, 54,60 %, 174,98%, 3,97% respectivement sont enregistrées pour les exportations du GPL, des produits raffinés, des produits chimiques, du brut condensât durant ce premier semestre 2004 comparativement aux réalisations à la même période de l'année 2003.

Près de 160.766 passagers ont été transportés par l'ENTMV et le groupe CNAN durant le premier semestre 2004, contre 141.922 passagers au premier semestre 2003, soit une variation positive de 13,28 %.

- Sous secteur terrestre

Le transport ferroviaire : Le nombre de voyageurs transportés au cours du premier semestre 2004 a atteint 16,013 millions contre 15,734 millions à la même période de l'année 2003. Soit une augmentation de 1,77% .

Le transport de marchandises a enregistré une hausse du tonnage transporté de 2,59% par rapport au premier semestre 2003, soit 4,336 Millions de Tonnes au premier semestre 2004 et 4,227 MT à la même période de l'année 2003

Le transport routier : le parc national du transport routier de voyageurs a enregistré une hausse de 7,58% au cours de ce premier semestre 2004, passant ainsi de 52.321 véhicules durant le premier semestre de l'année 2003 à 56.289 véhicules au même semestre de l'an 2004.

Le nombre d'opérateurs a enregistré une augmentation de 6,72%, passant de 42.788 opérateurs au premier semestre 2003 à 45.665 opérateurs à la même période de l'année 2004.

Le nombre de places offertes par l'ensemble des opérateurs de transport a enregistré une hausse de 4,06 % par rapport au premier semestre 2003, ce qui représente 1.581.634 places au premier semestre 2003 contre 1.645.781 places pour la même période de l'an 2004.

Le parc national du transport routier de marchandises, s'élève à 227.954 véhicules au premier semestre 2004 contre 210.243 véhicules pour la même période de l'an 2003 soit une hausse de 8,42%.

Le nombre d'opérateurs est passé de 147.429 au deuxième trimestre de l'an 2003 pour atteindre 159.657 opérateurs au premier semestre 2004, soit une hausse de 8, 29%.

Le tonnage utile enregistré au premier semestre 2004 a connu un accroissement de 39,02% comparativement à celui de la même période de l'an 2003, soit 227.954 tonnes au premier semestre de l'an 2004 contre 1.971.034 tonnes à la même période de l'an 2003.

#### Conclusion :

Le secteur des travaux publics, dont le leitmotiv reste la maîtrise des délais, des coûts et de la qualité, est appelé à rattraper un retard considérable au niveau de l'entretien et la mise à niveau des infrastructures existantes, tout en s'engageant dans des projets d'avenir structurants .

Compte tenu de l'envergure des projets routiers projetés par le secteur , la priorité devrait concerner l'impérieuse nécessité de procéder à des actions d'entretien, de modernisation et de mise en conformité avec les normes techniques en vigueur ; une attention particulière devra être portée sur le renforcement et la modernisation du réseau économique de base .

La même approche mérite d'être observée quand il s'agit de la priorité à accorder à la mise à niveau des ports et des aéroports.

Les budgets alloués au secteur des travaux publics sont considérés comme insuffisants pour répondre à des projets aussi importants que ceux inscrits à l'échéance de 2010. pour la concrétisation de ces projets structurants, il faut non seulement prendre en compte l'aspect financier mais aussi, sur le long terme, des aspects tels que les normes universelles de sécurité, les garanties contre les risques dans le domaine de la construction des ouvrages, le respect des délais et de la qualité environnementale et, à moyen terme, le renouvellement et l'enrichissement des ressources humaines et des compétences nationales ainsi que l'entretien, réel, de cet immense patrimoine d'infrastructures.

Au plan stratégique, les schémas directeurs prévus gagneraient à intégrer une optique de schéma national des transports.

Dans le domaine des transports, la congestion des routes est une conséquence de la faiblesse des infrastructures de base ferroviaires et celle du trafic aérien bien qu'il existe un nombre important d'aéroports de différentes classes.

L'intérêt accordé par les pouvoirs publics au rail et au secteur des transports d'une façon générale devrait s'exprimer concrètement dans le plan de consolidation de la croissance économique compte tenu de son rôle vital pour l'économie nationale.

La définition d'une nouvelle économie des transports ayant pour fondement la recherche des complémentarités multimodales est de nature à impulser avec efficacité la problématique du système national des transports.

Le transport routier exerce depuis une vingtaine d'années une emprise de plus en plus forte sur la vie quotidienne et vient se placer en tête des modes de transport de marchandises et de voyageurs. Cette évolution tendancielle connaîtrait une progression complémentaire d'environ 50% d'ici 2015/2020.

Dans le cadre d'une stratégie nationale des transports, la demande pour tous les modes de transport devra être appréhendée dans toutes ses dimensions. Les statisticiens appréhendent les trafics, c'est-à-dire la demande réalisée et n'intègrent pas la demande latente, cette demande latente constitue le réservoir de croissance de tout mode de transport pouvant être capté au moins partiellement par l'adaptation de son offre.

L'entretien et le renforcement des infrastructures dans le secteur des transports reviennent chers à la collectivité. Aussi faut-il sensibiliser les concessionnaires des réseaux et les citoyens en vue d'éliminer ou tout au moins de limiter les agressions sur la voirie qui sont des facteurs de réduction de la durée de vie des infrastructures, routières notamment.

L'adaptation des ports algériens à l'évolution du système de transport moderne, à une protection accrue du trafic et des navires et au respect de la réglementation en matière d'environnement et de sauvegarde du littoral doit être inscrite dans les priorités des actions à lancer à court et à moyen termes.

L'amélioration des superstructures portuaires et du mode d'organisation des ports, l'adaptation à la demande du trafic, notamment en matière de management, de système d'information, de système de tarification, de

traitement des navires etc. sera également un enjeu de taille dans les actions stratégiques à promouvoir.

Pour ce qui est des services maritimes, le cabotage national devrait faire l'objet d'une attention particulière. Certains types de transport sont à explorer en fonction de leur viabilité économique.

Le développement de l'ingénierie maritime ainsi que des techniques de planification et de conception sont à intégrer dans un plan d'aménagement et de protection du littoral.

La mise en conformité aux normes et conventions internationales exige que soit accordé un plus grand intérêt à la sécurité maritime, aux équipements en matière de surveillance et d'intervention contre les agents extérieurs, facteurs de calamités et de risques écologiques .

S'agissant du transport aérien , les actions à privilégier à court terme, semblent être celles liées à la sauvegarde, à la maintenance et à la rénovation des infrastructures existantes, mais, aussi, à l'augmentation des conditions de sécurité et à l'amélioration de la qualité des services dispensés.

Néanmoins, il convient d'opérer un réexamen global du transport aérien dans le cadre d'une carte aéroportuaire en l'intégrant au Schéma National des Transports à moyen et long termes, lequel schéma devra prendre en charge les nouvelles données économiques, technologiques et écologiques.

## 2.6 – EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE :

La conjoncture économique, au cours du premier semestre 2004, a été marquée par un niveau des prix du baril de pétrole exceptionnel, comparativement aux périodes antérieures à 2003.

Les flux des échanges commerciaux extérieurs de marchandises ont suivi au 1<sup>er</sup> semestre 2004 la même tendance que celle observée à la même période de 2003. Ce profil des échanges s'est traduit par une balance commerciale en position excédentaire influençant favorablement le solde du compte courant et le niveau des réserves de change.

Au plan interne, durant le premier semestre 2004, on note une baisse du nombre d'entreprises publiques de distribution en activité (passant de 59 au premier semestre 2003 à 47 au premier semestre 2004) de plus les mécanismes

de régulation du marché intérieur ne sont pas encore opérationnels (le problème réside dans la non-maîtrise du processus de régulation ce qui dérègle tous les mécanismes du marché).

L'envahissement du marché national par le phénomène de la contrefaçon, est entrain de prendre des proportions alarmantes et ronge plusieurs créneaux d'activités.

#### 2.6.1- Commerce extérieur :

La balance commerciale de l'Algérie continue à dégager un solde positif de 5,29 milliards de \$, malgré une baisse de 5,5 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003 (+5,559 milliards de \$). Cela est dû à une hausse des importations qui sont passées de 6,682 à 8,179 milliards de \$ (+22,4%). La diminution des droits et taxes douanières a constitué un effet incitatif.

Tableau N°01 : Evolution des échanges extérieurs de l'Algérie  
Unité : Millions \$

Echanges	1 <sup>er</sup> semestre 2003	1 <sup>er</sup> semestre 2004	Evolution (%)
Importations	6.682	8.179	+22,4
Exportations	12.282	13.469	+9,7
Solde	5.599	5.290	-5,5

Source : Ministère du Commerce

Les exportations de l'Algérie, au cours de cette période, ont affiché une croissance, passant de 12,281 à 13,469 milliards de \$, soit une hausse de 9,7%.

Le taux de couverture des importations par les exportations a baissé dans la mesure où il est passé de 184% à 165%.

Quant aux importations globales, elles se sont accrues de 22,4% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2003, comme il ressort ci-après :

Tableau N°02 : La structure des importations par groupe de produits  
Unité : Millions \$

Importations par groupe de produits	1 <sup>er</sup> semestre 2003		1 <sup>er</sup> semestre 2004		Evolution (%)
	Valeur	Structure(%)	Valeur	Structure(%)	
Produits alimentaires	1.333	19,9	1.605	19,6	+20,4
Approvisionnement outil de production	1.776	26,6	2.116	25,9	+19,1
Biens d'équipement	2.585	38,7	3.072	37,6	+18,8
Biens de consommation non alimentaires	988	14,8	1.386	16,9	+40,3
Total	6.682	100	8.179	100	+22,4

Source : Ministère du Commerce

La variation des importations par groupe d'utilisation montre que la progression la plus forte a concerné les biens de consommation non alimentaires. Deux baisses de coût de dédouanement des marchandises sont intervenues en 2004. Il s'agit de la réduction de 12 points du Droit Additionnel Provisoire (DAP) dont le taux passe de 36% en 2003 à 24% en 2004 et de la suppression des redevances douanières (2,4%) en 2004, et leur remplacement par un dispositif de tarification sans relation avec la valeur de la marchandise importée.

L'évolution dégressive du Droit Additionnel Provisoire (DAP) a eu des implications, notamment sur les importations de biens de consommation non alimentaires (+40,3%) tirées essentiellement par les médicaments et par les parties et accessoires de véhicules automobiles et d'appareils téléphoniques.

La réduction du taux du droit additionnel provisoire explique en partie le changement de la structure des importations constaté. Les produits des douanes, par contre, ont régressé de 8,1%, au premier semestre 2004 comparativement au premier semestre 2003. Cette baisse est en déphasage avec l'évolution des importations de marchandises qui ont progressé de 10,4%.

Ce différentiel d'évolution (18,5 %) s'explique principalement par la suppression dès janvier 2004, des redevances douanières (0,4%) et des redevances pour formalités douanières (2%), dont la moins value cumulée, sur la base des importations, est estimée à 14 milliards de DA pour les six premiers mois de l'année 2004. Cette moins-value a été, toutefois, atténuée par la progression du produit des droits de douane dont l'évolution (+14%) a été supérieure de 4 points de pourcentage comparativement à l'accroissement des importations de marchandises exprimées en dinar courant (+10,4%). La plus-value réalisée par les droits de douane est à lier aussi bien à l'élargissement de l'assiette qu'à l'importation d'une croissance plus accélérée (+40,3%) des importations de biens de consommation industriels, tarifées au taux maximal (30%).

Il faut souligner, aussi, que cette augmentation des droits de douane a été tempérée par l'appréciation du dinar par rapport au dollar américain. La combinaison des facteurs précités (changement de structure des importations et parité DA/\$) a induit une légère hausse du taux pondéré des droits de douane (9,3%) par rapport au taux moyen enregistré au cours du premier semestre 2003 (9,3%), soit +0,3% point de pourcentage.

Les importations faiblement taxées ou exemptées font en sorte de tirer vers le bas le taux moyen théorique qui n'est que de 13%. Sur les importations algériennes de l'année 2003, celles qui sont imposables au taux de 0% ou de 5% représentent pas moins de 57,3% alors que celles taxables au taux de 30% ne constituent que 16,6% des importations totales. Les avantages fiscaux accordés à l'importation ont atteint, en 2003, plus de 34 milliards de DA.

Actuellement, le droit additionnel provisoire est au taux de 24% et touche pas moins de 598 sous-positions tarifaires (107 biens alimentaires, 311 biens de consommation, 7 biens d'équipement et 73 biens de fonctionnement).

Pour rappel, le droit additionnel provisoire (DAP), institué par la loi de finances complémentaire pour 2001, fixé au départ à 60%, se réduit annuellement de 12% jusqu'à sa disparition en 2006.

Les importations de produits alimentaires ont progressé de 20,4% sous l'influence notamment des laits et produits laitiers en accroissement de 40% par rapport aux importations du premier semestre 2003. La facture alimentaire

demeure, cependant fortement influencée par les céréales et leurs dérivées dont le poids dépasse 40% des importations alimentaires.

Les importations des biens intermédiaires (approvisionnement outil de production) ont également progressé de 19,1%, tirées principalement par les produits sidérurgiques (rond à béton et produits laminés plats).

Concernant les importations des biens d'équipement, leur progression est quasiment la même que celle des biens intermédiaires (18,8%). Les véhicules de transport de personnes et de marchandises et les équipements électriques pour la téléphonie continuent de progresser sensiblement.

S'agissant des exportations globales, elles se sont élevées à fin juin 2004 à 13,46 milliards de \$.

L'essentiel de la ressource provient des hydrocarbures dont la part est de 96,6 % dans les exportations globales.

Les recettes des exportations des hydrocarbures s'élèvent à 13,009 milliards de \$, au 1<sup>er</sup> semestre 2004, contre 11,913 milliards de \$, soit une hausse de 9,2 %. Cette progression résulte du raffermissement des prix des hydrocarbures et d'un accroissement en volume de 5%.

Le prix moyen du baril de pétrole a été supérieur de 5,26 \$ par rapport à son niveau au premier semestre 2003. Il est passé de 28,94 \$ le baril au premier semestre 2003 à 34,60 \$ le baril au premier semestre 2004.

Les exportations de marchandises, hors hydrocarbures ont progressé de 25%, passant de 368 millions de \$ à fin juin 2003 à 460 millions de \$ à fin juin 2004.

Tableau N°03 : Les exportations au premier semestre 2004

Unité : millions \$

Exportations	Premier semestre 2003		Premier semestre 2004		Evolution (%)
	Valeur	Part (%)	Valeur	Part (%)	
Hydrocarbures	11.913	97	13.009	96,6	+9,2
Hors hydrocarbures	368	3	460	3,4	+25
TOTAL	12.281	100	13.469	100	+9,7

Source :Ministère du Commerce

Les produits hors hydrocarbures exportés sont constitués essentiellement par le groupe « approvisionnement de l'outil de production » avec 353 millions de \$.

Il est à remarquer que le volume des exportations de produits alimentaires a triplé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004 par rapport à l'ensemble de l'année précédente passant de 23 millions de \$ à 83 millions de \$. Ces exportations, constituées essentiellement de fruits frais et secs et de boissons et vins (12,8 % du volume et 58,9 millions de \$ de la valeur) ont été destinées à la France, la Libye, l'Espagne et la Belgique.

Les dattes fraîches du label « Deglet Nour » ont été exportées pour le 1<sup>er</sup> semestre 2004 pour une valeur de 6,3 millions de \$ totalisant un volume de 1,4 % des exportations hors hydrocarbures.

Occupant le premier rang des clients de l'Algérie, la France représentait au cours de ce semestre plus de 80% des ventes algériennes des produits alimentaires soit un montant de 70 millions de \$.

Le groupe « alimentaires » arrive en seconde position avec un volume de 83 millions de \$, le groupe « biens d'équipement » avec 3,7 millions de \$.

Pour les demi-produits, le recul de 8,42% des exportations est le fait principalement des produits provenant de la distillation des goudrons dont les exportations sont passées de 101,34 millions de \$ à fin juin 2003 à 89 millions de \$ à fin juin 2004.

Ainsi, 77 % des exportations hors hydrocarbures sont constitués par des biens destinés à l'outil de production dont 65 % constituent des demi produits.

Pour le volet des exportations hors hydrocarbures, il est à relever que la majorité des opérateurs économiques affirment que l'environnement ne se prête pas pour favoriser les opérations de ces exportations. Les conditions ne sont pas réunies sur les plans administratif et financier tandis que les infrastructures spécialisées dans ce domaine ne répondent pas aux attentes des entreprises exportatrices.

Les instruments dont disposent de nombreux pays de par le monde pour le soutien et le développement des exportations font défaut en Algérie en dépit de l'existence de quelques dispositifs de soutien.

Sur l'ensemble des actions d'exportation lancées annuellement en Algérie, 3 à 5% sont en dehors du secteur des hydrocarbures. Sur quelques 200.000 PME

recensées, environ 500 seulement exportent leurs produits et les industriels savent que l'exportation est un métier qui devient de plus en plus difficile et complexe compte tenu de la concurrence qui caractérise l'activité économique à l'échelle internationale.

Parmi les points faibles du volet exportation, on note l'inadaptation des produits algériens à la conformité des marchés étrangers aux plans du conditionnement, du design, des emballages etc...

Aujourd'hui, il est impératif pour les entreprises algériennes de se soumettre aux normes applicables aux produits, car la protection ne se fait plus à travers des droits de douanes, mais par le biais des normes. Pour cela, il est nécessaire, d'encourager l'émergence d'organisations professionnelles dans le but de pouvoir faciliter le processus qui encadre une opération d'exportation car il est relevé une absence flagrante de culture à l'exportation.

En conclusion, en matière d'exportations hors hydrocarbures, il faut, aussi, définir les objectifs et la stratégie de développement des exportations, et procéder à l'évaluation des actions de promotion des exportations.

La répartition des importations par mode de financement :

Les importations continuent à être financées essentiellement par cash. Le recours à ce mode de financement s'explique par les risques liés aux pertes de change et aux charges financières. Pour rappel, la crise des années 1990 a conditionné l'importateur au point que les importations (pour le premier semestre 2004) sont payées à 80,7% en cash, soit 6.599 millions de \$, tandis que les lignes de crédit (financement supérieur à un an) ne représentent que 11,3%.

Par ailleurs, il a été remarqué, d'après le tableau N°4 ci-dessous, une hausse de tous les modes de financement particulièrement significative pour les « autres (sans transferts) », soit +109%, passant de 131 à 275 millions de \$ entre les deux périodes considérées.

Tableau N°04 : Les modes de financement des importations  
Unité : millions \$

Mode de financement	Premier semestre 2003		Premier semestre 2004		Evolution (%)
	Valeur	Part (%)	Valeur	Part (%)	
Cash	5.365	80,3	6.599	80,7	+23
Lignes de crédits	916	13,7	924	11,3	+0,9
Comptes devises propres	270	4	381	4,6	+41,1
Autres (sans transferts)	131	2	275	3,4	+109,9
TOTAL	6.682	100	8.179	100	+22,4

Source : Ministère du Commerce

Pour les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie, l'Italie avec 2,83 milliards de \$, les Etats-Unis avec 2,31 milliards de \$, la France avec 1,61 milliard de \$ et l'Espagne avec 1,60 milliard de \$ étaient, dans l'ordre d'importance, les principaux clients de l'Algérie pendant le premier semestre 2004.

Il est à relever, aussi :

- une hausse appréciable des exportations pour les deux régions :
  - Asie : +50%, passant de 197 à 295 millions de \$,
  - Pays Arabes : +19%, passant de 169 à 202 millions \$.
- une seule baisse relevée pour les pays du Maghreb, soit 2,78%, passant de 144 à 140 millions de \$.

En ce qui concerne les principaux fournisseurs, la première place revient à la France (2,01 milliards de \$), suivie de l'Italie avec 615 millions de \$, l'Allemagne avec 607 millions de \$ et les Etats-Unis avec 472 millions de \$.

S'agissant des régions économiques, l'OCDE a continué à fournir l'essentiel des approvisionnements extérieurs de l'Algérie, soit 78 % pour un montant de 5,96 milliards de \$ et dont 58% (soit 4,708 milliards de \$) proviennent de l'Union Européenne.

Par contre, la part des pays arabes, du Maghreb et d'Afrique dans nos importations, reste modeste, avec seulement 4% du total importé, soit un montant de 323 millions \$.

Point de situation sur l'accèsion de l'Algérie à l'OMC :

L'année 2004 était considérée comme l'échéance à laquelle l'Algérie devait faire aboutir le dossier d'accèsion à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Il est à rappeler que le processus d'accèsion de l'Algérie à l'OMC a été lancé depuis 1996, avant d'être stoppé puis réengagé à nouveau en 2001.

Le prochain round de négociations bilatérales pour l'accèsion se tiendra, probablement au début de l'année 2005.

Ce huitième round sera consacré à la finalisation des dossiers, en l'occurrence les nouvelles offres tarifaires révisées et à celles des services consolidés ainsi que la question du double prix du gaz naturel.

Le Président du groupe de travail chargé de l'accèsion de l'Algérie à l'OMC devrait élaborer un rapport détaillé sur l'état d'avancement des négociations et si l'ensemble des points en suspens ont réglés, le groupe de travail soumettra son rapport au Conseil général de l'OMC en vue de l'examiner et se prononcer sur l'accèsion de l'Algérie.

Ce rapport devrait être adopté par les 149 pays, membres de l'OMC afin de valider la candidature de l'Algérie. Et pour cause, les décisions se prennent par consensus au sein de l'OMC.

Il y aura également, des négociations pour la conclusion d'accords bilatéraux sur le commerce des services et marchandises avec les pays membres de l'OMC.

L'Algérie répondra aux questions écrites additionnelles posées par les pays membres. L'Union Européenne ne pose pas de problème puisqu'elle a déjà conclu un accord d'association avec l'Algérie le 19 décembre 2001 qui a consacré un chapitre aux partenariats économique et commercial entre les deux parties. Cet accord est compatible avec les règles de l'OMC dont l'Union Européenne est membre. L'Union Européenne a donc demandé l'application de cet accord.

Les Etats Unis d'Amérique ont exprimé leur soutien à l'accèsion de l'Algérie à l'OMC et sa disponibilité pour l'ouverture de négociations bilatérales.

La même attitude est adoptée par les représentants de la Tunisie, du Maroc et de la Mauritanie qui se sont prononcés en faveur d'une accélération du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

La Suisse et l'Uruguay ont accueilli favorablement les nouvelles offres révisées de services proposés par l'Algérie lors du dernier round de négociations.

Par contre, l'Australie et la Nouvelle Zélande ont exprimé certaines réserves par rapport aux subventions appliquées pour certains produits agricoles tels que le blé, le lait en poudre, la pomme de terre et les dattes. Or, ces subventions accordées jusque-là par l'Algérie à ces produits ne dépassaient pas 10% du PIB soit le ratio maximum admis par l'OMC.

De ce fait, elles sont considérées comme étant conformes à l'article 9, alinéa 4 de l'accord sur l'agriculture de l'OMC.

La question du double tarif du gaz naturel et les nouvelles offres révisées sur les services ne sont pas encore réglées.

Il y a lieu de rappeler que l'Algérie a entamé 4 rounds de négociations multilatérales avec un groupe de 40 pays, 7 rounds de négociations bilatérales et deux réunions pluriannuelles sur l'agriculture.

#### 2.6.2- Commerce intérieur :

Il est utile de rappeler encore une fois, ce que devra être la mission et le rôle principal de l'Etat depuis le passage de l'Algérie à l'économie de marché, à savoir la régulation.

Les monopoles subsistent toujours. Qu'ils soient publics ou privés, ils touchent plusieurs secteurs d'activité et régissent le marché selon leurs propres règles.

L'Etat, comme c'est le cas cette année, recourt souvent, faute d'une régulation préalable du marché, à l'importation. Au lieu de jouer le rôle de régulateur unique, l'Etat régule le marché avec des interventions provisoires.

Les mécanismes de régulation en Algérie, ne sont pas encore opérationnels et le problème réside dans la non-maîtrise du processus de régulation, ce qui dérègle tous les mécanismes du marché.

Le cas le plus édifiant est celui de la viande. Le prix de la viande fraîche connaît, chaque année, une hausse considérable sans pour autant qu'elle soit due à une baisse de l'offre.

Pour le premier semestre 2004, le niveau élevé des prix des viandes rouges s'explique par les faibles apports en cheptel vif destiné à l'abattage, compte tenu du fait que les éleveurs ont tiré profit de la bonne pluviométrie enregistrée en 2003/2004 et, par voie de conséquence, de l'alimentation naturelle largement disponible.

Pour le marché des fruits et légumes, il est caractérisé par une disponibilité des produits. Malgré quelques baisses de prix relevées durant le 1<sup>er</sup> semestre 2004, le niveau général des prix des fruits et légumes est demeuré élevé, en raison du manque de transparence dans les circuits de distribution, dans la mesure où d'importantes quantités de produits agricoles frais ne transitent pas par les marchés de gros ; ce qui encourage la spéculation sous toutes ses formes.

S'agissant des matières premières, des tensions ont été relevées en matière d'approvisionnement du marché national en blés notamment le blé tendre, suite à la hausse des prix de ce produit sur les marchés extérieurs.

Concernant les matériaux de construction de base (ciment, rond à béton et bois), la tendance générale a été marquée par une stabilité de l'offre et une légère hausse du prix du ciment.

Cette tendance à la hausse s'explique par la reprise des activités des chantiers ainsi que par les travaux de reconstruction et de confortement des habitations et d'autres bâtiments endommagés par le séisme du 21 mai 2003, notamment dans les wilayas de Boumerdès et d'Alger.

En matière de distribution, les entreprises publiques de distribution opérationnelles au niveau du secteur du commerce ont enregistré des résultats négatifs durant le premier semestre 2004 qui s'est caractérisé par une baisse du chiffre d'affaires pour certaines entreprises locales et seize sont totalement à l'arrêt dont treize sont dissoutes.

Le nombre d'entreprises en activité a baissé, passant de 59 au premier semestre 2003 à 47 au cours de la même période de l'année 2004.

Ces entreprises ont connu des arrêts d'activité répétés traduisant leur incapacité à surmonter les difficultés internes et externes auxquelles elles sont confrontées.

Comparé au premier semestre de l'année précédente, le premier semestre 2004 s'est caractérisé par une baisse de certains paramètres liés à l'activité de ces entreprises dans le secteur commercial.

Le chiffre d'affaires réalisé est évalué à 7 320 millions de DA, soit 12 % de baisse. Le découvert bancaire demeure élevé car les entreprises trouvent des difficultés dans les recouvrements des créances, ce qui rend difficile l'assainissement définitif de leurs découverts bancaires.

Par ailleurs, les importations ont diminué passant de 1 961 millions de DA, au premier semestre 2003 à 1 207 millions de DA au premier semestre 2004, soit 38% de baisse s'expliquant par leur incapacité à financer tout achat local ou importé.

Le marché informel influe négativement sur ces entreprises ainsi que la concurrence déloyale qui affecte le marché intérieur. Des contraintes qui concernent l'écoulement des produits et les pertes de parts de marchés suite à l'ouverture du commerce extérieur et aux pratiques commerciales déloyales (achats et ventes sans factures...) sont à déplorer.

D'après les résultats de ces entreprises, on peut dire que les circuits de distribution en Algérie sont des monopoles de fait. Dans tous les pays, il y a des investissements dans ces circuits, sauf en Algérie.

Pour casser ces monopoles de distribution, l'Etat doit renforcer compétition nationale et internationale des firmes spécialisées dans le domaine.

Les pouvoirs publics ont, certes, procédé à la création de quelques institutions de marché, à l'instar notamment du Conseil de la Concurrence mais il demeure que ces institutions ne jouent pas leur rôle.

S'agissant des activités de contrôle des pratiques commerciales et de la fraude, l'ouverture du commerce extérieur, à la faveur de la démonopolisation, d'un nombre de plus en plus important d'intervenants manquant de professionnalisme et de maîtrise dans les opérations de négoce international, n'a pas tardé à donner naissance à des comportements et des tendances négatives pour les intérêts de l'économie nationale.

Selon la direction générale des douanes, plus de 36.000 opérateurs, en majorité des occasionnels et des revendeurs en l'état, ont été recensés. L'une de ces tendances reste la question de la valeur en douane.

Les phénomènes constatés revêtent plusieurs formes. Il s'agit des pratiques de minoration tendant à se soustraire au paiement des droits et taxes. Ces pratiques ont un double effet : un manque à gagner pour le Trésor public d'une partie de ses entrées et un préjudice aux producteurs locaux dans le sens où elles constituent des pratiques de concurrence déloyale.

Les douanes algériennes, confrontées au problème de la valeur, ont mis en place deux systèmes de gestion de risques et de fourchette de valeur.

Le système permet d'orienter l'inspecteur vérificateur dans les contrôles relatifs à la valeur déclarée à partir de certains indicateurs référentiels liés à la qualité de l'opérateur, à la marchandise, au pays d'origine,...

En fonction du risque, la marchandise est orientée vers un circuit vert (ouvrant droit à l'enlèvement immédiat des marchandises dès le paiement de droits et des taxes dus sans visite physique) ; un circuit orange (permettant l'enlèvement de la marchandise après contrôle des seules formalités administratives particulières ainsi qu'au paiement des droits et taxes dus) et, enfin, un circuit rouge, soumettant l'enlèvement de la marchandise à la visite partielle ou intégrale des marchandises.

Donc, l'institution de fourchette de valeurs permettra en principe de contenir le courant des fraudes sur les minorations et les majorations en matière des droits de douane.

L'objectif recherché à travers la mise en place de ce système est la conciliation de la protection de l'économie nationale et la facilitation dans la chaîne du commerce extérieur.

Il est à noter que ce système de gestion informatique de risques est opérationnel, uniquement au niveau du port d'Alger.

Ce système s'avère nécessaire avec la perspective de l'accession de l'Algérie à l'OMC et son intégration dans la zone euroméditerranéenne de libre échange.

Au volet de la contrebande, selon la direction générale des douanes, en 2003, 459.264 cartouches de cigarettes, 14.300 comprimés psychotropes, 1.912 Kg de kif, 509 têtes de bétail, 160 Kg de métaux précieux et 114.078 litres de carburants ont été saisis. Ces saisies ne sont que la face apparente du trafic.

En matière de contrôle de la qualité, durant le premier semestre 2004, les services chargés du contrôle de la qualité du ministère du commerce ont

effectué 140 192 interventions ayant permis de relever 17 014 infractions suivies de l'établissement de 14 829 procès-verbaux.

D'après ces chiffres en matière de contrôle de la qualité en Algérie, il s'avère nécessaire d'inciter les chefs d'entreprises à aller de plus en plus vers la certification de leurs entreprises et il est à rappeler que les Pouvoirs Publics ont procédé à la mise en place d'un programme d'aide en faveur des entreprises ayant entamé le processus de certification.

Véritable exigence de l'économie et de la compétitivité moderne, la certification des entreprises en Algérie n'est toujours pas au niveau où elle devrait l'être.

La situation est préoccupante avec l'approche des échéances d'accession de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange euroméditerranéenne.

Lors des deuxièmes assises nationales de la qualité, on a relevé que seulement 125 entreprises nationales (privées et publiques) ont été certifiées ISO 9000 dont une ISO 14 000 (Ferphos). Ce chiffre montre le retard accusé par l'Algérie en matière de certification.

Dans le cadre de ce programme d'aide, 261 entreprises (65% publiques et 35% privées) ont entamé leur processus de certification. Le coût global cumulé de l'accompagnement et de la certification de ces EPE est de l'ordre de 824,6 millions de DA. Le coût pris en charge par l'Etat, dans le cadre de la même opération est de 404,9 millions de DA.

Il est à noter que la démarche de certification en Algérie est un phénomène très récent, le premier certificat ISO 9000 a été délivré en juillet 1998.

En Algérie, les activités certifiées couvrent plusieurs secteurs, comme la mécanique, les services (banques et assurances), les établissements de santé publique.

Pour l'entreprise algérienne, se conformer aux normes internationales de qualité est une nécessité.

Cette conformité est un gage de survie pour l'entreprise nationale qui fait face, depuis quelques années déjà, à la concurrence des sociétés étrangères.

La compétition à laquelle elle sera confrontée avec l'accession de l'Algérie à l'OMC sera encore plus rude et l'Algérie doit s'efforcer de se mettre au diapason des pays ayant réussi à relever le défi d'améliorer la qualité de leurs produits et services en respectant les normes internationales.

Le projet de loi relative à la normalisation adopté en janvier 2004 par l'APN, élimine l'interférence dans les actions de normalisation en donnant à l'Institut algérien de la normalisation (IANOR) la qualité d'instance nationale de normalisation le rendant ainsi l'unique propriétaire des marques de conformité en Algérie. Créé en 1998, l'IANOR est chargé, notamment, de l'élaboration et de la diffusion des normes algériennes et de l'application des conventions internationales dans les domaines de la normalisation dans l'Algérie fait partie.

Le vide juridique qui existait en matière de normalisation a longtemps profité aux producteurs et importateurs qui ne se soucient guère de la qualité des produits qu'ils proposent aux consommateurs.

Selon l'article 22 de la loi 04-04 relative à la normalisation promulguée en juin 2004. « Les produits qui touchent à la sécurité, à la santé des personnes et/ou des animaux et des végétaux et à l'environnement font l'objet d'une certification obligatoire »,

Ce nouveau dispositif réglementaire concerne, entre autres, les produits alimentaires, électroniques et électriques et les matériaux de construction qui peuvent nuire à la santé ou peuvent provoquer des accidents car n'étant pas conformes aux normes.

Un autre problème que rencontre l'Algérie, ces dernières années, est celui de la contrefaçon. En dépit des mesures réglementaires et institutionnelles prises par les Pouvoirs Publics, la contrefaçon continue à prendre des proportions alarmantes. C'est un fléau qui ronge plusieurs créneaux d'activités. Les principales causes de l'envahissement du marché national par ce phénomène étaient liées à un vide juridique en la matière qui ne permettait pas de lutter efficacement contre ce fléau.

En outre, le système d'enregistrement des marques au niveau de l'institut national algérien de la propriété intellectuelle, ne permettait pas de faire face aux tromperies des contrefacteurs. L'Algérie utilisait parmi les trois systèmes existant dans le monde le moins efficace. Ce qui faisait de cet institut une chambre d'enregistrement des marques, sans aucun pouvoir de répression des pratiques frauduleuses. En vertu de sa prochaine accession à l'OMC, l'Algérie se trouve contrainte à adapter sa législation aux nouvelles évolutions de l'économie mondiale.

La contrefaçon est une réalité nouvelle en Algérie, il n'en demeure pas moins que le danger constitue une véritable menace pour la sécurité du

consommateur. L'ouverture de l'économie nationale a favorisé l'émergence de la contrefaçon à grande échelle. Avec le démantèlement progressif des barrières tarifaires et non tarifaires instauré par l'OMC, les incidences de la contrefaçon commencent à se faire sentir.

L'ampleur prise par la contrefaçon s'explique en partie par l'inexpérience des agents chargés du contrôle. Les institutions chargées du contrôle et de la lutte contre la fraude dont la contrefaçon, demandent à ces opérateurs économiques de former leur personnel sur leurs produits afin qu'il puissent distinguer le vrai du faux.

Aujourd'hui, l'Algérie s'est dotée de tous les instruments législatifs et réglementaires pour lutter contre ce phénomène. Les Pouvoirs Publics ont procédé à une révision de la réglementation en la matière. L'ordonnance N°03-06 du 29 juillet relative aux marques a pour objet de définir les modalités de protection des marques. Par ailleurs, les douanes algériennes se sont vues attribuer la mission de lutte contre la contrefaçon par la refonte du code des douanes en 1998. Le nouveau code des douanes a consacré toute une section à la protection intellectuelle et a prévu un texte d'application qui définit les modalités d'intervention des services des douanes.

#### Conclusion :

L'attention est une nouvelle fois attirée sur la moralisation des activités commerciales. Le marché informel influe négativement sur les entreprises publiques de distribution (baisse du chiffre d'affaires de 12 %) ainsi que la concurrence déloyale qui affecte le marché intérieur. Des pertes de parts de marché suite à l'ouverture du commerce extérieur et aux pratiques commerciales déloyales, sont à déplorer.

Les actions engagées par les Pouvoirs Publics en matière de lutte contre la délinquance commerciale sont insuffisantes et méritent une réorganisation des structures chargées de contrôle pour l'éradication de ces phénomènes qui polluent l'économie nationale.

Le second aspect a trait aux exportations hors hydrocarbures car les conditions ne sont pas réunies sur les plans administratifs et financiers et les infrastructures spécialisées dans ce domaine ne répondent pas aux attentes des

entreprises exportatrices. Il existe une rude concurrence qui caractérise l'activité économique mondiale. Il est impératif pour l'entreprise algérienne de se soumettre aux normes internationales du fait que la protection ne se fait plus à travers des droits de douane mais par le biais des normes.

### 3- EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE

La situation sociale du premier semestre 2004 est marquée par la poursuite des efforts de concertation sur les questions de l'emploi, des salaires, de la sécurité sociale et des services publics, des thèmes qui exigent de nouvelles approches dans le cadre d'une économie ouverte sur la mondialisation.

La notion de pacte semble ainsi s'imposer dans les démarches des différents acteurs économiques et sociaux. Le pragmatisme, la rigueur, l'efficacité se fraient de plus en plus de place sur la scène de la concertation et du dialogue tendant ainsi à l'atténuation des clivages dogmatiques.

Les questions liées aux critères de répartition, à l'efficacité des politiques publiques et à l'application réelle des textes réglementaires et législatifs, occupent une place de plus en plus importante dans le débat social, mettant en relief la dichotomie entre l'amélioration des indicateurs sociaux sur le plan global et la persistance des tensions au sein de nombreuses catégories sociales et professionnelles.

Les modalités d'accès à l'emploi pour les unes, les critères de détermination et de hiérarchisation des salaires pour les autres s'affirment de plus en plus comme étant des préoccupations fondamentales et sont aujourd'hui d'un grand poids dans la préservation de la cohésion sociale.

Au même moment les indicateurs sociaux au niveau global continuent d'enregistrer de réels progrès et les prévisions de clôture pour l'année 2004 confortent la tendance observée au cours de ces dernières années :

- le revenu disponible des ménages augmentera de 4%,
- les transferts de 4%,
- la consommation des ménages de 4,9%,
- la consommation par tête de 3%,

Les retombées des dépenses publiques engagées dans le cadre du PSRE et du PNDRA sont perceptibles. Selon des simulations réalisées par les services de la Planification et à la prospective, la proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté alimentaire ou extrême est passée de 2,0% à 1,9%, et celle en deçà du seuil de pauvreté général de 8,5% à 8% entre 2002 et 2003.

Au seuil de pauvreté international, soit 1 dollar PPA par jour, la proportion de pauvres déjà réduite (moins de 2%) a diminué de moitié entre 1990 et 2000 passant de 1,9% à 1%, montrant ainsi que le premier objectif du millénaire fixé par les institutions internationales pour 2015 a été déjà atteint par l'Algérie.

Le recul de la pauvreté, ne peut néanmoins masquer la translation des besoins vers un niveau d'exigence plus élevé qui affère un nouveau sens à sa perception et à ses expressions. Cette évolution s'exprime, en effet, à travers des manifestations multiples, dans des domaines de plus en plus divers. Après des revendications ayant trait au logement, à l'emploi, les populations exigent aujourd'hui de plus en plus une meilleure application des lois et une présence plus ferme de l'Etat dans les missions qui lui incombent.

La gouvernance apparaît de plus en plus comme un vecteur de cohésion sociale, une perception partagée par les pouvoirs publics, qui à travers le programme du Gouvernement prônent la nécessité de : « développer la transparence dans les actes de l'administration publique, promouvoir l'information des usagers, et renforcer les voies de dialogue et de recours devant les citoyens. »

On assiste d'ailleurs au cours de ce semestre à de nets progrès dans la gestion des services publics, et à un début de réhabilitation des missions de contrôle de l'Etat dans de nombreux secteurs (habitat, commerce..).

Les frustrations des jeunes restent encore nombreuses et sont liées aux difficultés d'accès :

- à l'emploi,
- au logement,
- aux loisirs,
- à la culture,

alors que, par ailleurs l'accumulation de fortunes acquises par la spéculation, défie les valeurs liées au savoir faire et à la connaissance.

Cette situation qui accentue la perception de la pauvreté alimente un creuset encore profond de contestations et contribue au développement de la délinquance.

La délinquance et la criminalité juvénile ont pris aujourd'hui une telle ampleur qu'elles suscitent de vives inquiétudes tant auprès des citoyens qu'auprès des autorités publiques qui en ont pris la mesure.

Le monde du travail reste secoué par de nombreuses revendications, et ce, malgré les diverses mesures initiées par les pouvoirs publics pour rattraper les retards enregistrés dans de nombreux secteurs et notamment ceux de l'éducation et de la santé.

La question de la détermination des revenus d'une manière générale et de celle des salaires en particulier semble se confirmer au cours de ce semestre. La durée des tensions dans de nombreuses catégories socioprofessionnelles et notamment celles relevant de la fonction publique (enseignement et santé) mettent en relief la nécessité de reconsidérer aujourd'hui :

- les critères de classification des postes de travail, qui s'avèrent aujourd'hui dépassés par les nouvelles exigences économiques et sociales,
- la place du savoir et du niveau d'instruction dans les critères de la hiérarchie des postes et des salaires,
- les rapports entre les revenus salariaux, non salariaux et les transferts.

La détermination des salaires et leur hiérarchisation sont aujourd'hui confrontées aux dilemmes nés :

- de besoins sociaux insatisfaits et de plus en plus élevés, exprimés à travers de nombreuses revendications,
- de nouvelles exigences de résultats économiques particulièrement dans les entreprises publiques dont la majorité éprouve des difficultés à trouver un équilibre entre la préservation des acquis sociaux des travailleurs, et la nécessaire amélioration de la productivité,
- de la nécessaire réhabilitation du savoir et des compétences

L'augmentation du SNMG depuis le premier janvier 2004 a été réalisée dans un contexte dans lequel les difficultés des entreprises publiques sont toujours prégnantes. Tout en alourdissant les charges des entreprises publiques et le budget de l'Etat, cette mesure n'a pas eu les retombées attendues sur l'ensemble des salaires créant ainsi une certaine frustration chez bon nombre de travailleurs.

IL faut rappeler que la loi 90-11 relative aux relations de travail entend par salaire :

- le salaire de base, tel qu'il résulte de la classification professionnelle de l'organisme employeur,
- les différentes indemnités (ancienneté, heures supplémentaires, conditions de travail, travail posté, nuisances...),
- les primes liées à la productivité et aux résultats du travail

La notion de salaire telle qu'elle est définie dans ce texte de loi fait l'objet d'une remise en question par le partenaire social.

Quant à la détermination du SNMG, celle ci se fait, selon le même texte, sur la base de l'évolution :

- de la productivité moyenne nationale enregistrée,
- de l'indice des prix à la consommation,
- de la conjonction économique générale.

Le rapport salaire- production semble aujourd'hui se frayer une place dans les critères qui déterminent le niveau et l'évolution des revenus salariaux.

Néanmoins cette avancée sur la question de la productivité dans le monde du travail, ne trouve pas son équivalent dans l'examen des rapports devant régir les revenus du travail, du capital et des transferts.

Sur le plan des transferts, le second semestre 2004, est caractérisé par la poursuite de l'examen du système de sécurité sociale et son adaptation à l'économie de marché. Celui-ci reste confronté à la précarité de ses équilibres financiers, due au décalage, entre le rythme d'accroissement des recettes, ralenti par la faiblesse des emplois créés et/ou déclarés et celui des dépenses, alimentées par des exigences de plus en plus élevées de ses contribuables en matière de soins et de remboursement.

D'autre part, la question de la frontière entre le champ d'intervention de l'Etat et celui de la sécurité sociale, bien que défini à travers, notamment, la formule de contractualisation, rencontre encore des difficultés quant aux modalités de sa mise en oeuvre.

Le système d'assurance chômage quant à lui révèle ses limites. L'écart qui existe entre le champ des cotisations et celui de son intervention, montre la nécessité de repenser ce dispositif en fonction des différentes catégories de cotisants et des caractéristiques dominantes du chômage.

En conclusion, le climat social tout en restant empreint de tensions multiples, laisse néanmoins poindre une avancée sur le plan du dialogue et de la concertation, une avancée basée sur les efforts d'identification et d'étude des difficultés telles qu'elles sont perçues par les différentes franges de la société.

### 3.1- La qualification et la sécurité de l'emploi au cœur des débats

Malgré le recul du chômage observé au cours de ces dernières années (le taux de chômage est passé de 27,3% en 2001 à près de 24% en 2003 selon l'ONS) la question de l'emploi apparaît de plus en plus comme l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Au cours des débats engagés dans le cadre de la préparation du rapport de conjoncture du premier semestre 2004, cette préoccupation a pris une dimension nouvelle, intégrant d'importantes questions liées :

- à la compétitivité de la main d'œuvre (en terme de productivité et de qualification) face à la concurrence internationale sur le marché du travail. A ce sujet, il faut noter que selon l'enquête réalisée auprès des chefs d'entreprises au quatrième trimestre 2003, le niveau de qualification est jugé suffisant par la majorité des chefs d'entreprises publiques, à l'opposé de ceux des entreprises privées dont la plupart le juge insuffisant. D'autre part, dans les deux secteurs, l'on considère aujourd'hui, qu'en embauchant plus on ne produirait pas d'avantage.
- à la précarité des emplois créés ;
- à la mobilité de la main d'œuvre.

Dans le programme du Gouvernement, la résorption du chômage est considérée comme une « priorité nationale ». L'engagement présidentiel étant de créer 2 millions d'emplois durant le quinquennat 2004-2009, « dont un million par les agents économiques et l'emploi public et un million d'équivalents emplois par les programmes de haute intensité de main d'œuvre ».

Le taux de croissance moyen annuel prévu à cet effet étant de 5%.

Cet intérêt marqué pour la question de l'emploi, apparaît également chez les partenaires sociaux, l'UGTA proposant la création d'un fonds de soutien à l'investissement pour l'emploi (FSIE), destiné à financer les PME.

Le nombre d'emplois créés dans le seul cadre des politiques publiques au cours du premier semestre 2004 s'élève selon les différentes données fournies par les secteurs concernés, à 547 930 ainsi répartis :

- dispositifs d'emplois : 348 676,
- PSRE : 98 700,
- PNDAR : 90 554

Ce nombre important d'emplois créés dépasse la demande additionnelle annuelle évaluée à 300000 environ, ce qui, conjugué aux créations d'emploi dans le secteur économique, devrait conforter la tendance à la baisse du chômage au cours de cette année.

Il est utile d'observer que le niveau du chômage sur lequel de nombreux débats et controverses ont eu lieu au cours de ces dernières années, suscite aujourd'hui une plus grande adhésion pour la révision de sa mesure vers la baisse.

Les données du RGA sur l'emploi en 2001, confirmées au cours des dernières auditions, révèlent que le nombre de personnes vivant de l'agriculture est bien plus élevé que celui fourni par l'enquête réalisée par l'ONS au cours de la même année. Si l'on tenait compte de ces résultats à savoir : que 2 112 717 personnes sont occupées en permanence sur les exploitations agricoles, le taux de chômage aurait été déjà en 2001 à moins de 18% au lieu du taux de 27,30% affiché par l'enquête.

Néanmoins cette tendance à la baisse du chômage ne doit pas occulter la nouvelle perception de l'emploi qui semble émerger chez de nombreux jeunes

et qui s'exprime de plus en plus par des besoins de sécurité de l'emploi, d'acquisition du savoir faire et de qualification.

### 3.1.1- L'impact et les limites des dispositifs d'emplois

Les différents dispositifs mis en œuvre depuis 1987 sous des formes diverses continuent de jouer un rôle important dans la création d'emplois.

Le montant alloué à l'emploi dans le cadre des transferts sociaux s'élève à 7,2 milliards de DA en 2003, soit 1,4% du total général des transferts évalués à 507,640 milliards de DA au cours de la même année. En termes relatifs cette proportion a baissé par rapport à 1999 où elle était de 2%.

Au cours de ce semestre, on assiste à la consolidation et l'élargissement des différents dispositifs d'emploi ainsi que des organismes chargés de leur mise en oeuvre qui se présentent aujourd'hui comme suit :

- l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) chargée de la régulation du marché du travail sous tutelle du ministère de l'emploi et de la solidarité nationale,
- l'ANSEJ créé en 1996 : décret exécutif N° 96-296 du 8 septembre avec pour missions :
  - soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs,
  - gérer les dotations du FNSEJ, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt,
  - notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers, les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes qu'ils ont obtenus,
  - assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs ,
  - encourager toute autre forme de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, à travers notamment des programmes de formation – emploi et de pré embauche.

- l'ADS, créée en 1996 a pour mission :
  - de promouvoir les actions en faveur des populations démunies et du développement communautaire,
  - de sélectionner tout projet de travaux ou de service public initié dans le but de promouvoir l'emploi.
- la CNAC créée en 1994 (décret 94-188 du 6/07/1994) dont les dispositifs sont la mise en place du Centre de Recherche de l'Emploi (22 CRE) et (22 CATI) Centre d'Aide aux Travailleurs Indépendants - la formation reconversion-formation à distance- l'alphabétisation- l'aide aux entreprises en difficultés.

La CNAC a vu s'élargir ses prérogatives au cours de ce semestre.

Le décret exécutif N° 04-01 du 3 janvier 2004 complète le décret exécutif N° 94-188 du 6 juillet 1994 en introduisant une nouvelle disposition, à savoir :

« la possibilité de participer au financement de la création d'activités de biens et de services par les chômeurs promoteurs âgés de trente cinq à cinquante ans ». Les chômeurs concernés doivent, d'autre part, être inscrits à l'ANEM depuis plus de 6mois, ou être allocataire de la CNAC.

Le montant maximum des investissements prévus par ce nouveau texte est de 5millions de DA.

- l'ANGEM est un nouveau dispositif qui aura pour mission principale l'accompagnement, le soutien et le suivi des micro-crédits. Ces derniers concernent toute personne âgée de 18 ans et plus, sans revenu ou disposant de revenus instables et irréguliers. L'apport personnel varie entre 3 et 5% en fonction de la qualification du bénéficiaire et de la localisation du projet. Ce dispositif concerne particulièrement les femmes au foyer, les artisans, les allocataires du filet social et les jeunes sans emploi.

**Caractéristiques des différents dispositifs**

Organismes	Tutelle	Missions	Catégorie de Personne concernées	Dispositifs
Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) Crée en 1990	Ministère de la solidarité et de l'emploi	Régulation du marché du travail mise en œuvre de programmes spécifiques d'emploi	Tous les demandeurs d'emploi	
Agence de Développement Social (créée en 1996)	Ministère de la solidarité et de l'emploi + Chefferie du gouvernement	-aider les populations démunies, - promouvoir le développement de l'emploi	Personnes âgées de 60 ans et plus sans revenus Personnes sans revenus d'âge actif, Universitaires et TS en quête de leur premier emploi	AFS : 1000DA IAIG : 3000DA CPE : 4500DA Micro-crédits : TUPHIMO Programme de développement communautaire Cellules sociales de proximité
ANSEJ (53 antennes régionales) créée en 1996	Chefferie du gouvernement + MSE	Aide à la création d'activité pour les jeunes chômeurs	Demandeurs d'emplois âgés de 19 et 35 ans avec possibilité d'extension à 40ans	Micro-entreprise dont le coût est inférieur ou égal à 10 millions de DA
CNAC créée en 1994	Ministère du travail et de la sécurité sociale	Aide à la réinsertion des chômeurs admis à l'assurance chômage	- chômeurs âgés entre 35 et 50 ans inscrit depuis au moins 6mois à l'ANEM, - Allocataires de la CNAC	CRE Centre d'Aide au Travail indépendant Formation reconversion Financement de la création d'activité à hauteur de 5millions de DA
ANGEM créée en janvier 2004	MSE	Gestion des micro-crédits	femmes au foyer, petits artisans, allocataires du filet social, jeunes sans emplois	Micro-crédits Dont le montant varie ente 50000DA et 400000 DA

A ces dispositifs il faut ajouter l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) dont le champ d'intervention est plus large.  
La loi de finances 2004, a mis également en évidence la question de l'emploi, en prévoyant l'augmentation de la part de l'Etat dans le financement des différents fonds de garantie et de soutien à l'emploi, ainsi qu'une série de mesures incitatives telles que :

- l'exonération d'impôts sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), des bénéficiaires tirés des activités de réalisation des logements sociaux promotionnels et ruraux aux conditions fixées par les cahiers de charge,
- avantages en faveur des sociétés reprises par les salariés dans le cadre des dispositions du décret exécutif n° 01- 353 du 10 novembre 2001,
- avantages en faveur des investissements réalisés dans le cadre du régime de soutien de création d'activité par la CNAC,
- avantages douaniers en faveur des entreprises exerçant dans le cadre de la réalisation d'activité par de jeunes promoteurs éligibles au FNSEJ

Au cours du premier semestre 2004, le nombre de postes d'emploi créés dans le cadre de ces dispositifs est de 358 676 ainsi répartis :

- ANEM : 24159 placements pour une offre de 30876
- ADS : 332 611 emplois,
- ANSEJ : 1906 emplois dans le cadre de la micro entreprise,

Pour ce qui concerne le dispositif CNAC, le nombre de travailleurs réinsérés dans la vie active s'élève à 12799 au premier semestre 2004, contre 12732 au 30 juin 2003.

### 3.1.2- L'impact du Plan de Soutien à la Relance Economique

Il faut rappeler que le PSRE qui portait sur un montant de 525 milliards de DA a été mis en œuvre en 2001 et s'étale sur la période 2002 –2004. Il a traduit un retour à la dépense publique, avec pour but de relancer l'économie par une dynamisation de la demande à travers trois objectifs majeurs :

- la lutte contre la pauvreté,
- la création d'emplois,
- l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien.

Les données fournies par le secteur montrent que 728 500 emplois ont été créés depuis la mise en œuvre du PSRE, dont 457500 permanents (soit 63%) et 271000 temporaires (soit 37%). L'impact du PSRE sur les entreprises privées est appréciable. Le bilan de ce programme à fin juin 2004 donne le chiffre de

22400 entreprises essentiellement privées (96%) impliquées dans la réalisation de 16698 projets.

Au premier semestre 2004 le nombre d'emplois créés s'élève à 98700 dont 50200 permanents (soit 51%) et 39500 temporaires (soit 49%).

La répartition du ratio « emplois créés pour mille habitant » par région révèle une plus forte dynamique dans la région du Sud avec 40 emplois pour 1000 habitants, suivie par les hauts plateaux avec 27,6 emplois pour 1000 habitants. Ce ratio varie entre 10,9 pour 1000 dans la Wilaya d'Oran et 125 pour mille dans la Wilaya de Tindouf.

En chiffre absolu, c'est dans la wilaya d'Alger qu'est enregistré le plus grand nombre d'emplois créés (50918) et dans la wilaya de Tindouf le plus faible (3381 emplois).

Cette répartition traduit le souci des pouvoirs publics, exprimé dans le PSRE, de réduire les disparités régionales.

### 3.1.3- La création d'emploi par les entreprises toujours à la traîne

Dans le PSRE, il avait été souligné que le choix de relance de l'économie par la demande pouvait avoir des effets pervers sérieux.

Les difficultés structurelles des entreprises sont telles, que l'importation pourrait être la principale activité bénéficiaire de l'augmentation du pouvoir d'achat de la population et ce, au détriment de la création d'emplois productifs et qualifiants.

Cette appréhension semble aujourd'hui vérifiée au regard de la situation qui prévaut dans les entreprises nationales et particulièrement dans les entreprises publiques dans lesquelles la mise en œuvre des réformes se heurte encore à de nombreuses difficultés malgré la légère reprise observée au cours de ce semestre.

### 3.1.4 Des pertes d'emplois persistantes dans le secteur public industriel

Le secteur public englobe 1303 EPE relevant des 29 SGP et 4 EPE non affiliées.

La reprise d'activité enregistrée au cours de ce semestre dans sept branches sur 10 n'a pas permis d'inverser la tendance des pertes d'emploi dans le secteur industriel public.

En effet, au cours du premier semestre on assiste encore à d'importantes pertes d'emplois. Les effectifs des entreprises publiques sont passés de 176646 salariés à fin décembre 2003 à 174481 salariés à fin juin 2004, soit une perte de 2165 emplois en 6 mois comme l'indique le tableau ci-après :

#### Evolution de l'emploi dans l'industrie

Branches d'activité	Total emplois	variation/30/12/2003
SIDER /METALLUR	20170	-147
MEC/METAL	32831	+937
ELECT/ELECTRON	15824	- 82
MAT CONST/CER/VERRE	21362	+122
BOIS/PAPIER/DIVERS	9604	-1748
AGRO/ALIM	32292	- 517
TEXTILE/CUIR	22808	- 373
CHIMIE/ENG/PHARM	15069	-188
TOTAL PRODUCTION	169960	-1996
SERVICES INDUSTRIEL	4521	-169
TOTAL GENERAL	174 481	- 2165

Source : Ministère de l'industrie

Hormis deux branches (mécanique, métallique, et matériaux de construction), dont l'activité a permis d'augmenter les effectifs, les pertes d'emplois sont quasiment généralisées.

Elles sont particulièrement importantes dans les industries manufacturières du bois, de l'agro - alimentaire et textiles et cuir, qui totalisent à elles seules 2638 emplois perdus.

Ces secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois subissent une forte concurrence exercée par le secteur productif privé national, les importations et le marché informel. Ces contraintes iront en s'accroissant au regard des perspectives de

démantèlement tarifaires qu'implique l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange Euro-Méditerranéenne.

Le guide méthodologique relatif à la restructuration et à la mise à niveau des entreprises réalisé par le Ministère de l'industrie en relation avec l'ONUDI (janvier 2003), souligne que les problèmes liés au management et à l'organisation figurent parmi les premières causes qui inhibent le bon fonctionnement technique de l'entreprise d'une manière générale. Dans le diagnostic des compétences managériales le guide introduit trois éléments :

- l'évaluation des compétences managériales de la Direction (connaissance des objectifs de la politique générale et de la stratégie, compétence managériale, style de direction, processus de contrôle de gestion),
- l'évaluation de la structure (organigramme, structure des effectifs, procédures d'organisation, système d'information et de gestion),
- l'évaluation des dimensions socio culturelles (climat social, dimension culturelle, gestion des ressources humaines, système de rémunération et de motivation )

La mise à niveau des ressources humaines est de plus en plus perçue comme une condition pour que l'entreprise d'une manière générale puisse répondre aux critères de performance et de compétitivité qu'exige une économie ouverte sur le monde.

Dans ce cadre le programme du Gouvernement prévoit : « le renforcement des services d'appui à l'entreprise », dans les domaines :

- de la formation et du recyclage des managers,
- du développement des normes de qualité,
- de l'encouragement de la recherche et de l'innovation technologique,
- de l'assistance à la certification des produits,
- de l'appui à la contractualisation de la formation professionnelle

Cette nouvelle exigence ne saurait s'accommoder de politiques alternatives d'emploi caractérisées par la création d'emplois précaires et peu qualifiants. La réhabilitation du savoir faire et des qualifications d'une manière générale nécessitant une plus grande implication des entreprises dans la croissance économique est impérative.

## Un secteur privé dominé par l'emploi informel

Selon l'ONS (données statistiques n°386) le secteur privé avec un chiffre de 4 millions, absorbe 61,2% des occupés en 2003. C'est donc le principal secteur pourvoyeur d'emplois.

Néanmoins, au delà de ces données, l'évaluation périodique de l'emploi structuré dans le secteur privé reste encore difficile à réaliser. Les travailleurs salariés déclarés au nombre de 612 570, ne représentent que 15% des occupés. Les activités informelles et l'emploi informel dans le privé structuré continuent de caractériser ce secteur dont on attend pourtant un apport de plus en plus important dans la relance de l'activité économique.

Il faut rappeler comme souligné dans le précédent rapport de conjoncture que l'on assiste aujourd'hui à une perception nouvelle des dangers que fait peser l'évolution des activités informelles sur le développement de l'économie et sur le système de protection sociale. Cette perception est partagée autant par les pouvoirs publics que par les opérateurs privés structurés.

Ces derniers réclament de plus en plus une intervention ferme de l'Etat contre ces activités dont l'ampleur menace la survie du secteur structuré.

On assiste aujourd'hui à une intensification des actions de contrôle par les différents services concernés. Au cours de l'année 2003, la CNAS à elle seule avait opéré 42000 contrôles auprès des organismes employeurs. Les contrôles effectués par l'inspection du travail auprès de 5129 organismes au cours de la même année ont révélé que 6314 travailleurs soit 35% de l'effectif enquêté, n'étaient pas déclarés.

Malgré l'amélioration des contrôles, la non déclaration des travailleurs par les employeurs privés reste une importante caractéristique de ce secteur.

D'autres indices montrent le degré de non déclaration et/ou de sous déclaration des travailleurs par le secteur privé. Selon la CNAS, 188 000 entreprises privées sont recensées auprès de cet organisme, elles emploient 612 570 travailleurs, soit en moyenne 3 emplois déclarés par entreprise, équivalent au nombre moyen d'emplois créés dans le cadre de la micro-entreprise, ce qui est très faible et certainement en deçà des effectifs réels employés.

Si l'on se réfère à l'évolution de l'emploi salarié dans le secteur privé, il faut noter l'importante progression entre 1999 et 2003. En effet, les effectifs sont

passés de 381 531 à 612 570 soit une augmentation de 60% entre les deux périodes.

Entre 2002 et 2003, le nombre d'emplois nouvellement déclarés s'élève à 104878 (voir tableau ci-après) soit un accroissement de 21%.

Evolution des effectifs salariés déclarés par le secteur privé :

Années	1999	2000	2001	2002	2003
Effectifs	381531	411201	479283	507692	612570

Source : CNAS

En termes de perspectives, les déclarations d'investissement du premier semestre 2004, auprès de l'ANDI montrent que le nombre moyen d'emplois par projet susceptibles d'être créés s'élève à 20 emplois.

Le secteur privé qui représente 94% des projets en créera 18 en moyenne.

Le nombre de projets déclarés au cours du premier semestre s'élèvent à 2219 projets susceptibles de créer 42 213 emplois. Le secteur privé représente près de 94% des projets d'investissement et de l'emploi susceptible d'être créé.

Il faut noter, par ailleurs, que selon les données de la CNAS, la participation du secteur privé aux cotisations sociales n'est que de 10%, contre 36,4% pour le secteur public économique et 53,3% pour l'administration. La part de cotisation du secteur privé n'a pas évolué depuis 1989.

Les employeurs, quant à eux, même lorsqu'ils sont affiliés au système de sécurité sociale font preuve d'un manque de confiance. Les données de la CASNOS montrent en effet que sur 621439 affiliés moins de la moitié a réellement cotisé au cours du premier semestre 2004.

### 3.2- Les revenus, la consommation et les prix

#### 3.2.1- Les revenus

##### *Les salaires et le revenu des indépendants*

Dans cette phase d'expansion économique, le revenu des ménages va augmenter à un rythme moindre que celui de 2003. Mais, la répartition de la croissance dans une économie ouverte de marché est organisée selon la rémunération des facteurs de production. Généralement celle-ci engendre, une

concentration des revenus au détriment des principaux acteurs de l'activité économique. Pour atténuer cette situation, l'action de régulation pour une répartition optimale du revenu national est déterminante pour préserver la stabilité et la cohésion sociale.

En termes d'évolution, le revenu disponible des ménages atteindrait en 2004, selon les premières évaluations, 2955 milliards DA, soit une croissance en volume de l'ordre de 4%. En termes de structures, dans le revenu des ménages, la masse salariale représente 37,2%, le revenu indépendants 39,2% et les transferts 23,6%.

Cette répartition du revenu masque cependant des disparités dans la distribution de la masse salariale et aussi dans celle des revenus des indépendants. Ainsi, les salariés agricoles ne bénéficient que de 4,2% des salaires, ceux des secteurs non agricoles accèdent à 47% et les travailleurs de la fonction publique reçoivent 48,8%.

Pour la répartition des revenus des indépendants, les indépendants non agricoles prennent 58,1%, les indépendants agricoles 38,1% et ceux du secteur des affaires immobilières 3,8%.

La masse salariale versée dans le secteur agricole est la plus faible de même que le salaire moyen. Ceci serait lié à un emploi dominant de type saisonnier, en raison de son faible coût et recherché par les exploitants agricoles qui retirent, plus du tiers du revenu des indépendants, de leurs activités.

Les salaires distribués par la fonction publique dominent ceux des secteurs agricole et non agricole. L'importance de cette proportion s'explique aussi par le fait que la fonction publique avec 1,5 millions d'occupés est le second employeur du pays. De plus, la masse salariale dans la fonction publique a été revalorisée suite aux différentes augmentations, notamment le Salaire National Minimum Garantie (SNMG).

Les prélèvements effectués au titre de la sécurité sociale et de l'impôt sur les revenus (IRG) atteindraient plus de 353 milliards DA et seraient en 2004 en progression de 5% en volume. Ils se répartissent à raison de 68,2% au profit de la protection sociale (y compris l'assurance chômage et la retraite anticipée), de 19,8% pour l'IRG sur les salaires, de 6,2% pour les impôts sur les non salariés et 5,8% pour les primes d'assurances.

Dans l'ensemble, ce sont les secteurs hors agriculture et hors administration qui drainent 47% de la masse salariale et plus de 58,1% des revenus des indépendants. La population concernée par ces revenus est estimée à 2,63 millions d'occupés tous statuts confondus et le revenu moyen mensuel supérieur à quatre fois le SNMG. Sur un autre plan, les prélèvements représentent environ 12% du revenu disponible des ménages, mais il n'empêche que l'IRG sur salaires constitue le 1/5<sup>e</sup> du total des prélèvements.

### *Les transferts monétaires*

En 2004, les transferts monétaires alloués aux ménages atteindraient près de 780 milliards DA et réalisent une croissance en volume supérieure à 4%.

L'action sociale de l'Etat en direction des ménages demeure déterminante avec 43,6 % du volume des transferts. Les transferts en provenance de l'Etat ciblent plusieurs actions notamment le soutien à l'éducation, les allocations familiales, le filet social (AFS, IAIG) et les dispositifs (ESIL, TUP-HIMO, CPE).

Les moyens mobilisés sont destinés, dans cette phase de mutations économiques, à soutenir la population vulnérable, à lutter contre le développement de la précarité et les poches de pauvreté.

Les transferts de la sécurité sociale, soit 35,4% du montant total des transferts, s'articulent principalement autour des prestations de retraites, des assurances sociales, et des accidents de travail. Avec ce niveau de transferts, le système de protection sociale et le niveau des cotisations posent la question du financement de la sécurité sociale et de la protection sociale des travailleurs.

Les transferts des autres agents économiques représentent 21% du montant total des transferts et englobent les intérêts perçus par les ménages, les primes d'assurances et les transferts en provenance de l'extérieur. Ils vont atteindre 164 milliards DA en 2004.

Les transferts constituent un apport important pour les ménages et à travers ces derniers se trouvent matérialisés, en partie, l'action sociale de l'Etat, celle de la sécurité sociale et de la solidarité nationale. Il faut noter que la demande d'aide sociale est importante et les moyens mobilisés représentent 26% du revenu disponible des ménages.

La rémunération des salariés, le revenu des indépendants et les transferts réaliseront en 2004 une croissance en volume de l'ordre de 4%. S'agissant de tendances lourdes, cette évolution n'entraînera pas de changements majeurs dans la configuration de répartition. En plus, la dynamique de la croissance qui n'a pas encore transformé la sphère productive pour des transformations importantes dans la structure de répartition.

### 3.2.2- La consommation

Les réformes économiques et le désengagement du soutien alimentaire généralisé ont eu des retombées négatives sur le modèle national de consommation. Après l'amélioration enregistrée par la ration alimentaire dans la décennie 1980, les ménages, dans le contexte de l'économie de marché ouverte, ont recentré leur consommation sur les produits d'origine végétale à faible valeur marchande entraînant un déséquilibre de la ration alimentaire mis en évidence par l'enquête de consommation de 1995.

Les résultats préliminaires de l'enquête 2000 révèlent, pour la première fois, que les dépenses alimentaires sont en dessous des 50% des dépenses totales de consommation. Cette structure de répartition des dépenses de consommation a été interprétée comme une amélioration de la consommation et du bien être alimentaire des ménages.

En effet avec la « libéralisation économique » et la disponibilité des produits, une partie importante du pouvoir d'achat s'est exprimée. Il y a aussi la reprise économique qui a engendré une distribution supplémentaire de revenus. L'ensemble de ces facteurs ont fortement dopé la consommation des ménages notamment en véhicules de tourisme et en dépenses d'aménagement et de construction. Ces améliorations globales de la consommation ont-elle concerné l'ensemble de la population ?

L'analyse en termes de dépenses présente des limites lorsqu'il s'agit de cerner les gains, en termes de quantités, réalisés par les consommateurs des différents déciles et l'approche par les quantités permet ainsi de confirmer ou d'infirmer les améliorations constatées dans les dépenses globales de consommation, sachant par ailleurs que dans la décennie 1990, la variation de l'IPC a atteint des pointes de 31,7% (1992). Donc, en l'absence de l'évolution des quantités

consommées en 2000 et leur rapprochement des résultats des enquêtes antérieures, il est difficile de conclure sur la base des dépenses de consommation à une amélioration généralisée de la consommation des ménages en 2000 surtout dans une phase de mutations économiques et de concentration des revenus au détriment de la grande majorité des consommateurs.

Sur un autre plan, l'action des dispositifs, la création d'un million d'emplois (2000-2004) sur fond d'expansion économique a agi sur le développement de la précarité et d'une manière importante sur la pauvreté alimentaire.

C'est dans cette problématique d'ensemble qu'il convient de replacer l'analyse de la consommation des ménages de 2004 qui atteindrait 2366 milliards DA. A prix constants, elle réalise une performance de 4,9%. Par habitant, la consommation augmente de plus de 3%. Ces niveaux de consommation rapprochés du revenu disponible des ménages dégagent une épargne de près de 20% du revenu disponible de 2004. Face à cette progression de l'épargne et de la consommation, comment se présente l'évolution des prix ?

### 3.2.3- Les prix

La décélération des prix observée dans le passé semble amorcer une inflexion au premier semestre 2004. Ainsi, après avoir marqué une tendance à la baisse de 3,2% et 0,8% aux premiers semestres 2002 et 2003, l'inflation enregistre, ce semestre une hausse de 4,7% imputable aux groupes alimentation pour 6% et transports et communications pour 11%.

Pour les biens alimentaires, ce sont les produits agricoles frais qui ont réalisé la hausse la plus importante soit près de 12% et qui s'explique par la forte augmentation du prix de la pomme de terre pour 43,50%, des viandes et abats de mouton pour 30,50%, des viandes et abats de bœuf pour 14,50%, le poisson pour 8,80% et des fruits frais pour 6,40%. Ces niveaux d'augmentation des prix sont à rapprocher de la croissance du secteur agricole qui ne dépassera par 2% en prévision de clôture. Cette hausse des prix enregistrée par la filière protéines animales, si elle se maintenait, va favoriser la consommation des produits végétaux et par conséquent agir sur la ration alimentaire.

Pour les services, c'est le transport aérien et les télécommunications qui ont entraîné l'augmentation de 11%

Concernant les produits à fort contenu d'importation, ils ont enregistré une légère augmentation de 0,6%.

Au niveau des déciles, la hausse de 4,7% des prix a concerné plus particulièrement le décile 3 avec 5,30%. Les déciles supérieurs (8,9 et 10) ont subi une augmentation des prix située entre 5% et 4,90%. Le décile 1 a supporté une inflation de 3,50%. Par rapport à la moyenne et le premier décile, l'écart est de 1,2 point et l'amplitude au sein des déciles est de 2 points. Ainsi, la hausse des prix, pour ce semestre, a touché d'une manière sensiblement identique l'ensemble des déciles. Néanmoins, cette reprise de l'inflation risque d'introduire de nouveaux ajustements au détriment des secteurs sociaux.

### Conclusion

La formation et la répartition des revenus et leur affectation en consommation et épargne sont au cœur de toutes les politiques économiques qui visent la multiplication des postes de travail et la lutte contre l'inflation et la fracture sociale. Dans cette préoccupation, les arbitrages dans la répartition des fruits de la croissance sont nécessaires y compris dans une économie de marché ouverte.

De plus, la rémunération des facteurs de production à leur productivité permet de rétribuer efficacement le travail qui demeure, une source fondamentale de la création de la richesse et par extension du développement économique et social.

Dans la conjoncture semestrielle et selon les données en prévision de clôture, la croissance de l'année 2004, comme celles de l'année précédente, aura une retombée positive sur les salaires, le revenu des indépendants et aussi sur les transferts. Mais, comme le révèle la structure de répartition notamment pour les salaires dans l'agriculture, des mesures de réajustements dans ce sens sont nécessaires. De plus, la liaison entre la productivité et le salaire est à la base du progrès économique et social attendu.

### 3.3- Le Système de Sécurité Sociale

Le système de sécurité sociale entame un tournant dans la transformation de ses méthodes de gestion et dans la détermination de son champ d'intervention. Une panoplie de textes à caractères législatif et réglementaire ont été élaborés et sont à divers niveaux d'étude, d'adoption ou d'application.

Il s'agit notamment :

- du projet d'amendement de la loi 83 614 du 02 Juillet 1983, qui prône des mesures plus coercitives à l'égard des assujettis qui ne s'acquittent pas de leurs obligations vis à vis de la sécurité sociale,
- de textes d'application en voie d'adoption ou au stade de la concertation et relatifs :
  - aux formes d'actions sanitaires des organismes de sécurité sociale, à la nomenclature des actes professionnels,
  - aux activités de contrôle,
  - à la préservation du pouvoir d'achat des retraités,
  - au processus de contractualisation entre le système de sécurité sociale et la santé.

#### 3.3.1- LA Caisse Nationale d'Assurances Sociales

Le nombre total d'assurés sociaux s'élève à plus de 7, 6 millions à Avril 2004, contre 7,3 millions à Décembre 2003. Il faut néanmoins souligner le poids et l'évolution des catégories particulières dont le nombre s'élève à 3,6millions en 2003 soit près de la moitié(49 ,3%) des assurés contre 2 ,6millions en 2000 .

Au cours du premier semestre 2004, la CNAS continue de présenter des résultats positifs en matière d'équilibre financier qui s'est traduit par un excédent de 2,6 milliards de DA . Au cours de l'année 2003, la CNAS avait enregistré un excédent de 1,6 milliard de DA. Les recettes s'élèvent à 56,08 milliards de DA dont 53, 68 milliards de cotisations soit 96%,

Les dépenses quant à elles s'élèvent 53,46milliards de DA ainsi réparties :

- prestations sociales : 48,66 milliards de DA soit 91%,

- fonctionnement (non compris les frais de gestion pour compte): 4,80 milliards soit 9%.

Au cours du premier semestre 2004, la situation de la CNAS reste dominée par les questions relatives :

- à la mise en œuvre de la formule de contractualisation entre le système de sécurité sociale et le système de santé,
- à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles dont le coût ne cesse d'augmenter,
- au coût du médicament et son poids sur les équilibres financiers de la caisse.

- La formule de contractualisation

Il faut rappeler que l'objectif de cette formule est, d'une part, la préservation des équilibres financiers de la CNAS et, d'autre part une meilleure maîtrise des dépenses de santé. Le forfait hôpitaux étant passé de 8,6 Milliards de DA en 1990 à 27 milliards de DA en 2004, soit une augmentation de 214%, il représente aujourd'hui 31% des dépenses de la CNAS.

L'opération a été prise en charge par un comité interministériel (santé et sécurité sociale) installé le 16 mars 2002.

Un décret exécutif fixant les modalités de versement de la contribution des organismes de sécurité sociale au financement des budgets des établissements publics de santé a été pris au cours de ce semestre..

Néanmoins, la mise en œuvre de l'opération de contractualisation qui devrait être effective dès 2005 est en butte à de nombreuses difficultés. L'expérience pilote réalisée auprès de 10 établissements publics de santé a montré les contraintes liées à l'identification des non assurés sociaux.

En effet la liste des démunis ne se limite pas aux détenteurs de cartes délivrées par les APC. D'autres catégories sont concernées et posent problème, il s'agit notamment de tous ces jeunes qui ne relèvent plus de l'assurance sociale des parents lorsque ces derniers sont assurés, et qui ne se trouvent ni à l'université, ni sur un lieu de travail. Cette catégorie peut se révéler importante et il faut l'identifier.

D'autre part, la mise en œuvre de cette formule dépend également:

- de l'identification des patients assurés sociaux et de leurs ayants droit, cette opération est achevée par la CNAS,
  - de la détermination d'un système de tarification : deux modes de paiement sont à l'étude, le prix moyen de la journée d'hospitalisation et le forfait par pathologie. Ce dernier système semble recueillir une plus grande adhésion,
  - la mise en place des procédures administratives,
  - du niveau de formation des personnels, et du niveau d'information des assurés. Pour ce, la CNAS envisage l'organisation de cycles de formation et d'information avant le 31/12/2004.
- Les préventions des accidents de travail et des maladies professionnelles.

La prévention des risques professionnels fait partie des missions de la CNAS, qui dispose à cet effet d'une direction centrale de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Les dépenses pour maladies professionnelles et accidents de travail ont triplé en l'espace d'une décennie passant de 2,15 en 1993 à 8,34 en 2003(voir tableau ci après).

Evolution de l'équilibre financier de la branche accidents du travail et maladie professionnelle :

Année	2000	2001	2002	2003
RecetteS	5,637	6 ,337	7,091	8,200
Dépenses	6 ,033	7,167	7,880	8,500
Solde	- 0, 396	-0 ,830	- 0,789	- 0,300

Cette hausse, selon la CNAS est due à l'insuffisance des dispositifs législatifs et réglementaires et à la faiblesse du cadre de coordination. La CNAS suggère sept propositions pour ralentir cette tendance :

- Définition d'un statut et élargissement du domaine d'intervention du contrôleur de la prévention.
- Définition des obligations et de la responsabilité des employeurs vis à vis de certains accidents.

- Adaptation de certaines dispositions de la loi 83-13 du 02 07 1983 relative aux accidents de travail.
- Possibilité de mise en demeure des employeurs par la CNAS, sans le recours à l'inspection du travail.
- Proposition de textes plus coercitifs en matière de déclaration des travailleurs.
- Amélioration et renforcement des relations entre tous les acteurs concernés.
- Plus grande diffusion de l'information.

Pourtant, les données montrent que le nombre d'accidents de travail a baissé depuis 1993 passant de près de 85000 à près de 50000 en 2002. Cette baisse serait due selon la CNAS, à l'amélioration relative des conditions de travail, mais aussi à la non déclaration des accidents de travail dans certains cas.

Les accidents les plus fréquents relèvent souvent d'une mauvaise organisation du travail, la non application des règles de sécurité, à l'état des ateliers.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, leur nombre reste stable depuis une décennie et se situe aux alentours de 1000 déclarations par an. Mais ce chiffre serait sous estimé du fait de la non déclaration de la maladie en tant que maladie professionnelle.

Une situation qui s'explique par la méconnaissance de la législation et l'insuffisance du taux de couverture de la médecine du travail.

La protection des travailleurs contre les risques et maladies professionnelles a fait l'objet des préoccupations du secteur du travail et de la sécurité sociale qui a élaboré des projets de textes portant sur la réhabilitation de la sécurité, l'hygiène et la prévention sur les lieux de travail.

Sur le plan institutionnel, il faut rappeler la création de l'Institut National de Prévention contre les Risques Professionnels, en phase de démarrage, et du Conseil National Consultatif d'Hygiène, de Sécurité et de Médecine du Travail.

## Le remboursement des médicaments

Les dépenses de remboursement des médicaments n'ont cessé de croître depuis une décennie passant de 3,5 milliards en 1992 à 25,6 milliards en 2002 , puis à 33,3 milliards en 2003. Les algériens se soignent-ils plus et mieux ? La nature des données disponibles ne permet pas de l'affirmer.

Il est admis en revanche que l'augmentation de la consommation en volume ne peut expliquer à elle seule la hausse de la facture des médicaments. Celle ci est due également à une défaillance des services publics dans le contrôle du marché du médicament.

Au cours du premier semestre 2004, et selon les estimations du ministère du travail et de la sécurité sociale, les dépenses pour remboursement de médicaments s'élevaient à plus de 20 milliards de DA, soit un montant supérieur à celui de l'année 2000 (voir tableau ci-après).

Evolution des dépenses de remboursement des produits pharmaceutiques

Année	Montant en milliards de DA	Accroissement annuel en %
2000	19,67	24,2%
2001	22,77	15,7%
2002	25,68	13,2%
2003	33,33	29,8%
2004(1 <sup>er</sup> semestre)	20,042	

Source :CNAS et MTSS( 2004)

Il faut rappeler que le remboursement des médicaments s'effectue selon trois critères :

- leur prescription par les professionnels compétents en la matière,
- leur inscription sur la liste des médicaments remboursables,
- l'apposition des vignettes.

La liste des médicaments remboursables est fixée par arrêté interministériel, sur la base des avis émis par le comité de remboursement du médicament créé en 2003,

Les médicaments admis au remboursement doivent figurer sur la liste des médicaments enregistrés arrêtée par le MSPRH. La dernière liste qui date du 6 Mai 2003 vient d'être actualisée.

Le remboursement s'effectue à 80% du prix public en Algérie (PPA), il atteint 100% dans le cas de maladies chroniques et des titulaires d'une pension d'invalidité ou de retraite d'un montant inférieur au SNMG.

L'augmentation excessive de la facture des médicaments est due à la conjugaison de plusieurs facteurs à savoir :

- les tarifs de référence : ces derniers n'ont pu être appliqués en raison du décalage entre l'arrêté de 2001 fixant ces tarifs et celui de 2003 fixant une liste des médicaments remboursables plus large. D'autre part les tarifs sont dépassés et l'apposition des tarifs de référence sur les vignettes n'a pu être généralisée (50% aujourd'hui),
- le prix des médicaments a connu une forte hausse inexplicable au cours de la période 2000 -2004. D'autre part, l'absence de normalisation aussi bien dans les prix que dans le conditionnement crée d'importantes disparités entre les régions,
- les vignettes : les conditions dans lesquelles doivent être apposées les vignettes ne sont pas respectées et l'on assiste aujourd'hui à un important trafic de ces dernières.

La CNAS propose :

- la mise en œuvre des tarifs de référence, qui dépend de l'actualisation de ces derniers par le Comité de Remboursement du Médicament,
- l'examen des prix des médicaments avec tous les secteurs concernés,
- la lutte plus efficacement contre le trafic de vignettes,
- l'implication de la CNAS dans le processus d'enregistrement des nouvelles molécules sans générique et à coût élevé.

Malgré les efforts enregistrés au cours de ces dernières années, le système de sécurité sociale reste marqué par de nombreux dysfonctionnements en matière de prestations :

- certains médicaments essentiels pour malades chroniques prescrits par les hôpitaux, sont introuvables sur le marché national et ne sont pas remboursés lorsqu'ils sont achetés à l'étranger. Les prix de ces médicaments sont exorbitants, certains d'entre eux dépassent les salaires mensuels de cadres ,
- certains articles médicaux (prothèses..) ne sont remboursés que sur dérogation, ce qui pose le problème de l'accès à l'information de nombreux patients,
- les patients bénéficiant de la gratuité des médicaments (formule du tiers payant) ne peuvent s'approvisionner qu'auprès d'une seule pharmacie conventionnée. Ceci reste une contrainte lourde pour le patient particulièrement lorsque le produit n'est pas disponible. Les services de la sécurité sociale conscients de ce problème ont lancé une opération test d'une formule de non domiciliation dans la wilaya d'Alger, mais relèvent par ailleurs les difficultés de contrôle dans le dispositif du tiers-payant.

### 3.3.2- La Caisse Nationale de Retraites

Le système de retraite continue de subir les inconvénients d'un système par répartition confronté à une double contrainte démographique et économique. Sur le plan démographique, l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 67,3 ans en 1991 à 73,4 ans en 2003, se traduit par des impacts financiers plus importants sur la CNR.

Le nombre de pensionnés est passé de 682 000 en 1995, il est de 1 506 146 au 30 juin 2004. Entre juin 2003 et juin 2004, le nombre de pensionnés s'est accru de 6,43% soit un taux de croissance supérieur à celui de la population active.

Sur le plan économique, l'expansion du chômage et la baisse de l'emploi durant la période 1986- 2001, ont contribué à la réduction du ratio du nombre de cotisants par retraité qui est passé de 8 cotisants pour 1 retraité en 1986, à 1 pour 3 aujourd'hui.

Sur le plan financier la CNR enregistre au cours du premier semestre un excédent de 0,72 milliard de DA toutes branches confondues.

L'appréciation de cet excédant n'est cependant pas la même selon que l'on se situe du point de vue de la FNTR ou de celui du Ministère de Tutelle.

Selon ce dernier cet excédent n'a été réalisé que grâce à l'excédent de la branche retraite anticipée d'un montant de 3,79 milliards de DA, la branche retraite ayant enregistré un déficit de 3,07 milliards de DA. Les dépenses s'élèvent à 81,50 milliards de DA, contre un niveau de recettes de 78,43 milliards de DA et se répartissent entre :

- les dépenses de retraite (y compris le complément différentiel) : 81,50 milliards de DA soit 98,4%,
- la gestion administrative : 1,26 milliard de DA soit 1,6% des dépenses.

Selon la FNTR, la retraite anticipée appartient au système de retraite et les données montrent des capacités de la CNR à rétablir ses équilibres financiers pour peu que l'Etat prenne en charge les dépenses qui lui incombent.

La réduction de la vie active qui avait pour objectif de libérer des emplois en faveur de jeunes chômeurs s'est répercutée négativement sur l'équilibre financier de la CNR. En effet, l'ordonnance N° 97 -13 de mai 1997, instaurant la retraite sans condition d'âge (32 ans de cotisations) et la retraite proportionnelle (à partir de 50 ans avec 20 ans de cotisations) se sont traduites par un alourdissement des charges de retraite, un allongement de la durée de la pension (6 ans en moyenne) et une diminution des recettes, liée au départ prématuré de 231000 cotisants. Le coût de cette opération est passé de 0,50 à 17,78 milliards de DA entre 1997 et 2003, lié à l'adhésion d'un nombre de plus en plus élevé de travailleurs à cette formule. Le nombre de prestataires passant de 11699 en 1997, à 214 184 en 2003 et 231316 au premier semestre 2004.

Les données communiquées par la CNR, montrent que ces deux formules ont concerné un nombre important de cadres (46,16%). La pension moyenne servie pour la retraite proportionnelle est de 12200 DA à juin 2004, quand à celle de la retraite sans condition d'âge, elle est de 15779 DA.

Ces deux formules qui constituent une lourde contrainte pour l'équilibre financier de la caisse, font l'objet d'une attention particulière par les responsables du secteur.

La réalisation de l'équilibre financier de la CNR, a été conditionnée pendant de nombreuses années par la frontière entre le champ d'intervention de cette dernière et celui de l'Etat dans les versements des retraites.

Il faut rappeler que la CNR finance à partir des cotisations les prestations liées :

- aux pensions directes,
- aux pensions de reversions,
- à la retraite sans conditions d'âge,
- à la retraite proportionnelle.

L'Etat quand à lui intervient dans les dépenses dites de solidarité nationale à savoir :

- le complément différentiel servi entre le montant résultant des années validées au titre de la retraite et le montant minimum,
- le différentiel entre le taux maximum fixé par le droit commun et celui retenu pour les pensions dues aux moudjahidines,
- les bonifications pour invalidité, et participation à la guerre de libération nationale.

Depuis 1999, l'Etat a remboursé 202 milliards de DA dont 112,58 au titre des moudjahidines et a émis des obligations du Trésor en faveur de la CNR pour un montant de 248,78 milliards de DA.

Au cours du premier semestre 2004, le complément différentiel pris en charge par l'Etat s'élève à 45 milliards de DA.

L'équilibre financier de la Caisse reste fragile, et la pérennité du système des retraites actuel reste dépendante des capacités de l'économie à créer des emplois structurés par une croissance élevée et soutenue. Elle dépend également des capacités des pouvoirs publics à lutter contre le travail informel.

### 3.3.3- La CNAC

La CNAC gère plus de 200 000 dossiers déposés dans le cadre de l'assurance chômage au 30 juin 2004 dont 695 ont été déposés au cours du premier semestre 2004.

Le nombre de fin de droit s'élève 173773 dont 1366 au cours du premier semestre 2004.

La CNAC a par ailleurs, mis en œuvre des actions de formation qui ont concerné 12799 travailleurs au premier semestre 2004, et d'aide aux entreprises qui ont permis de préserver 1837 travailleurs à la même période.

Le dispositif d'aide à l'investissement a drainé quant à lui plus de 6400 dossiers dont 19 ont été acceptés par les Comités de Sélection et de Validation (composés de représentants des banques, des chambres professionnelles et de la CNAC)

La situation financière de la CNAC au premier semestre 2004, est caractérisée par un excédent de 4,81 milliards de DA.

Les recettes s'élèvent à 7,25 milliards de DA et proviennent principalement :

- des cotisations (avances CNAC sur quote part CNAC) : avec 4,85 milliards de DA soit 67%
- des revenus des fonds placés : 22%

Les dépenses quant à elles de 2,44 milliards de DA se répartissent principalement entre :

- les prestations d'assurance chômage : 1,3 milliard de DA, soit 57%
- la gestion administrative : 1 milliard de DA soit 41%.

### 3.4- Le climat social

Au cours du premier semestre 2004, le climat social dans le monde du travail est dominé par des revendications salariales ayant trait soit au paiement des salaires à terme échu, soit à des augmentations.

Les données du ministère du travail et de la sécurité sociale, montrent que 22 mouvements de grève d'envergure nationale ont été enregistrés durant cette période.

Ces grèves se sont déroulées essentiellement dans le secteur public avec 54,5% dans le secteur économique public, et 41% dans les institutions et administrations publiques.

Elles ont mobilisé plus de 47 000 travailleurs, soit un taux de participation de 57,2% sur un effectif de 82000, et occasionné une perte de plus de 601000 journées de travail.

On relèvera que près d'un tiers (32%) des grèves n'ont respecté aucune phase de la procédure légale de l'exercice du droit de grève.

La part des grèves dans le secteur privé est faible (5%), ce qui amène à s'interroger sur les raisons de cette « sérénité » du climat social dans ce secteur. Prend-il mieux en charge les travailleurs ? Il est plus probable que cette situation soit due à la précarisation des emplois et à la faible syndicalisation qui prévaut dans ce secteur.

Le processus de compression des effectifs se poursuit, malgré la nette réduction de ce dernier depuis 1999.

Au cours du premier semestre 2004, les services de l'inspection du travail ont visé 457 dossiers dont 403 au titre de l'assurance chômage et 54 au titre de la retraite anticipée.

#### L'EFFICACITE DE LA GESTION DES SERVICES PUBLICS

En consacrant un chapitre au thème de la gestion publique, le CNES répond à un souci de mettre en relief la question de l'efficience et de l'efficacité des services publics et de leur implication sur le développement économique et social. En d'autres termes, comment rendre la dépense publique optimale et préserver les valeurs, l'éthique et le professionnalisme des services publics ? Ceci élargit le champ de la gestion publique et l'amène à englober les grands enjeux de la gouvernance.

Dans les précédents rapports de conjoncture, et dans les RNDH, notamment le troisième rapport qui a traité du budget social de la nation, le CNES avait accordé une attention particulière à la nécessité d'évaluer les politiques publiques et ce, à partir d'indicateurs plus significatifs.

En effet, les formes revêtues au cours de ces dernières années par les diverses tensions et leur élargissement à des domaines de plus en plus divers (emploi, habitat, accès à l'électricité, à l'eau ..), témoignent certes de l'ampleur des

besoins, mais elles sont souvent l'expression d'une dégradation du rapport de confiance entre les populations et les services publics en général. Les programmes publics n'ont pas toujours atteint leurs objectifs et/ou étaient peu efficaces de sorte qu'ils ne représentaient pas un bon usage des deniers publics auprès des populations.

L'année 2003, par les multiples événements qui l'ont caractérisée (séisme, épidémies, contestations sociales..), montre que malgré l'amélioration de la croissance économique indispensable au développement, celle-ci à elle seule n'est pas garante de la stabilité. Cette dernière est déterminée par le mode de répartition et de gestion des fruits de cette performance dans lesquels l'Etat joue un rôle fondamental.

Les questions liées aux critères de répartition et à l'efficacité des politiques publiques et à l'application réelle des textes réglementaires et législatifs, occupent une place de plus en plus importante dans le débat social, mettant en relief la dichotomie entre l'amélioration des indicateurs sociaux sur le plan global et la persistance des tensions au sein de nombreuses catégories sociales et professionnelles.

Les modalités d'accès à l'emploi pour les unes, les critères de détermination et de hiérarchisation des salaires pour les autres s'affirment de plus en plus comme étant des préoccupations fondamentales et sont aujourd'hui d'un grand poids dans la préservation de la cohésion sociale.

Le secteur public d'une manière générale a en effet une forte incidence autant sur les performances de l'économie que sur le développement social.

Sur le plan économique le secteur public influence les décisions et les coûts de production des entreprises par le biais de contrôle, de prestations de service, de subventions et d'impôts. Or, les appréciations du patronat autant que celles de la banque mondiale s'accordent sur le fait que les réticences du privé à investir dans le secteur productif sont dues principalement à la qualité de la gouvernance qui reste en deçà des exigences de modernité d'une économie. Ce déficit qui a également des répercussions sur l'environnement et le climat des affaires, ralentit considérablement l'évolution de l'investissement privé national et étranger.

S'agissant de la politique sociale, son évolution interpelle sur son degré d'efficacité en termes de redistribution des revenus et d'aides aux personnes

réellement ciblées ou dans le besoin. D'autre part, les services publics doivent renvoyer aux citoyens une image de l'Etat basée sur des critères de réglementation, d'éthique et de déontologie et jouer un rôle pédagogique dans la formation et l'information du citoyen. Il y a donc de multiples formes d'expression qui sont livrées à la réflexion sur le champ public et particulièrement des services publics dans plusieurs types de problématiques incluant la notion d'encadrement, de transition et d'efficacité. Le service public est à la fois un acteur économique non négligeable, une réalité sociale importante et un instrument primordial des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics.

La bonne gestion des services publics contribue fortement à la crédibilité de l'administration et donc au renforcement de l'autorité de l'Etat. Il intervient, à tous les niveaux de desserte nécessaires aux populations et s'intègrent aux éléments qui permettent de structurer le territoire et d'améliorer le cadre de vie. Parce qu'ils participent de la présence de l'Etat et qu'ils fondent l'égalité d'accès à assurer à tous les citoyens, les services publics doivent être organisés et redéployés de manière à assurer, selon les niveaux de desserte auxquels ils se réfèrent la couverture intégrale de toutes les populations du territoire quelle que soit leur localisation. Or actuellement, ils sont confrontés à des difficultés plus qu'évidentes qui relèvent, notamment :

- des principes de normalisation abusifs qui ont occulté les contrastes démographiques et sociologiques qui caractérisent notre territoire et imposent donc, des nuances régionales et locales, pour la conception et la localisation de ces équipements,
- des insuffisances d'organisation, de formation du personnel et de professionnalisme de gestion qui se répercutent évidemment sur les performances et la qualité des dessertes assurées aux citoyens.

La question du système d'information statistique, en terme de nature des données, de nomenclatures et définitions utilisées et de cohérence au sein des administrations et organismes publics, détermine la qualité de l'évaluation des politiques publiques. Or les nombreuses incohérences rencontrées dans les données statistiques émanant des différentes institutions montrent l'ampleur des efforts à réaliser dans ce domaine. La gestion du système d'information à

tous les échelons des services publics avec ses conséquences sur les décisions des pouvoirs publics reste une question cruciale.

Dans le cadre de la nouvelle économie et conformément au nouveau rôle de l'Etat, une reconsidération globale des formes même de la gestion des services publics est nécessaire :

- en concentrant et en spécialisant le domaine d'intervention de l'Etat, sur l'administration et les services publics liés à l'intérêt général,
- en déconcentrant au contraire la gestion des services à "vocation économique", vers d'autres opérateurs par le biais des concessions.

En milieu rural, les services publics ont un rôle moteur à jouer à ce niveau, car leurs localisations créent des points structurants où auront tendance à converger des équipements spontanés (commerces par exemple) grâce à l'opportunité de rentabilité économique que leur offrent, le rayonnement et l'attraction sur les usagers des dits services publics. L'approche en terme de développement durable et de politiques de proximité portées par le PNDAR permet de recentrer les dispositifs de prise en charge et d'associer directement les populations.

En milieu urbain, que ce soit pour les télécommunications, les transports publics, l'énergie, l'eau ou l'entretien et le nettoyage des espaces publics (voirie, ramassage des ordures), il s'agit d'envisager des modes de fonctionnement et de financement qui garantissent aussi bien la qualité des services assurés, que la viabilité économique des structures chargées de ces services.

Les services publics doivent s'adapter aujourd'hui aux mutations de la société, caractérisée par :

- des transformations économiques et sociales de la société civile;
- une évolution des mentalités, qui illustre les aspirations à une démocratie plus directe ou plus proche; de la médiatisation des rapports sociaux;
- la nécessité de mise en œuvre de politiques de décentralisation, de déconcentration et de rationalisation des services à la lumière d'exigences d'efficacité ou de rentabilité;

L'enjeu du renouveau des services publics dépend de la capacité de l'Etat à

résoudre ces multiples difficultés, à redonner à son action une cohérence et une intelligibilité, et à définir le sens du service public, préservant la notion de tout dévoiement et de toute obsolescence.

La situation dans de nombreux secteurs montre que malgré quelques améliorations dans la gestion publique, un déficit important persiste et altère de ce fait l'efficacité des politiques publiques. Ce déficit est dû à plusieurs facteurs isolés ou conjugués:

- la réglementation en cours (économique, d'intérêt collectif, administrative) ou son degré d'application,
- le degré de modernisation des méthodes de gestion,
- le niveau de qualification des ressources humaines,
- le recul de l'éthique et de la déontologie,
- les lenteurs administratives,
- la bureaucratie,
- la corruption et les passe – droits,
- l'emprise sur les divers domaines couverts par leur prérogatives (recouvrement des loyers, cotisations sociales, impôt, factures ,PV., .)

Les problèmes vécus par les populations (épidémies, environnement, accidents de la circulation..), ainsi que la nature des entraves développées par les acteurs économiques au cours de l'année 2003, remettent sur la scène la question de la gestion publique et d'une manière plus générale celle de la bonne gouvernance au niveau local. Ce sujet déjà abordé dans le cadre du dossier sur les « finances locales » présenté lors de la 18<sup>ème</sup> session plénière du CNES en 2001, et du troisième RNDH relatif au budget social de la nation, reste d'actualité, au regard de la persistance de l'écart entre le niveau des fonds de plus en plus importants injectés par l'Etat aux collectivités locales et le niveau de satisfaction des populations .

Il est de notoriété que les finances publiques locales sont mal réparties et mal gérées et que le faible intérêt accordé aux richesses potentielles de la commune, l'insuffisante exploitation des gisements fiscaux et la mauvaise appréciation des besoins des populations débouchent dans tous les cas sur une mauvaise prestation des services publics. Les responsabilités sont partagées à différents

niveaux de l'organisation administrative et des processus décisionnels.

Le PSRE a pu, par ailleurs, engager une amorce de décentralisation par l'élargissement des prérogatives des walis avec ses conséquences sur la redynamisation des projets au niveau local. En revanche, le bilan du PSRE fait apparaître des espaces d'interférence entre les différents dispositifs et programmes en cours, on citera les dispositifs d'emploi, les PCD, PSD, PNDRA qui ne permettent pas d'évaluer l'impact relatif de chacun d'eux, et par là même leur efficacité, ce qui complique la situation en termes de suivi.

Le déficit dans le mode de gestion avait été étayé par de nombreux exemples :

- le non paiement de certaines taxes (la taxe d'assainissement, la taxe foncière),
- la non facturation de la consommation d'eau,
- des surcoûts liés à l'acquisition de fournitures et de véhicules chez n'importe quel fournisseur,
- la gabegie du foncier,
- le caractère obsolète du mode d'organisation des recettes et des dépenses,...

La gouvernance apparaît de plus en plus comme un vecteur de cohésion sociale, une perception partagée par les pouvoirs publics, qui à travers le programme du Gouvernement prônent la nécessité de : « développer la transparence dans les actes de l'administration publique, promouvoir l'information des usagers, et renforcer les voies de dialogue et de recours devant les citoyens. »

On assiste d'ailleurs au cours de ce semestre à de nets progrès dans la gestion des services publics, et à un début de réhabilitation des missions de contrôle de l'Etat dans de nombreux secteurs (habitat, commerce..).

L'administration locale est de moins en moins adaptée à la réalité, se confinant dans le développement de règlements qui n'ont d'égal que le degré d'irrégularité dans les pratiques quotidiennes.

La mise en place d'un système de contrôle a priori et/ou a posteriori associé à un meilleur encadrement des collectivités locales contribuerait à une optimisation économique et sociale des dépenses publiques. Il faut rappeler que le taux d'encadrement en 2001 était identique à celui de 1965, ce qui,

conjugué à l'exercice de pratiques qui ne répondent pas toujours à des valeurs déontologiques, a participé à la détérioration de la gouvernance locale. Cette dernière étant déterminante dans l'efficacité des politiques publiques.

## CONCLUSION GENERALE

Globalement la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2004 s'est inscrite dans le prolongement de celle qui a prévalu au terme de l'année passée.

Le maintien à un niveau appréciable des cours du baril du pétrole brut a très largement contribué à la consolidation durable des équilibres macro-économiques les mettant ainsi, au moins à moyen terme, à l'abri d'un éventuel inversement de tendance.

Ce confortement est, par ailleurs, accompagné d'une augmentation significative des réserves de change, d'un allègement conséquent du poids de la dette et d'un exceptionnel accroissement de la viabilité de la balance des paiements malgré l'incapacité chronique de notre appareil de production en matière d'exportations hors hydrocarbures.

Le premier semestre de l'année en cours a été principalement singularisé par une ouverture de plus en plus marquée de l'économie algérienne sur l'extérieur soutenue principalement par l'amélioration de la position extérieure de l'Algérie.

En termes de croissance, la poursuite de l'engagement de l'Etat à travers le financement massif des investissements, le PSRE et le PNDRA augurent du maintien des taux de croissance atteints les années précédentes à un niveau appréciable.

Enfin, l'annonce par le Président de la République d'un plan pluriannuel sur cinq ans et la mobilisation d'une importante enveloppe financière pour sa réalisation de 50 milliards de dollars a constitué le fait marquant de cette conjoncture.

Au plan social, la conjoncture malgré les efforts déployés en termes de rattrapage des déficits sociaux continue d'enregistrer des mouvements de contestation parfois exprimés avec violence, particulièrement concernant l'emploi, le logement et les conditions de travail de certaines catégories sociales. Ces revendications sont alimentées par des exigences d'amélioration des conditions de vie et surtout par les frustrations ressenties par la montée de l'exclusion, l'absence de politique participative en direction de l'ensemble des

acteurs sociaux et de la société civile organisée et devant la faiblesse du dialogue social.

La conjoncture économique favorable devrait être mise à profit pour l'approfondissement de certaines réformes indispensables compte tenu des enjeux sociaux qui s'y attachent.

Les réformes sont restées à ces jours incertaines face aux hésitations et retournements de situations tant le manque de compromis entre acteurs économiques et sociaux continue de les rythmer. L'appel fait par notre institution pour un pacte de croissance devrait figurer au rang des priorités pour approfondir le débat social et trouver des solutions acceptées en faveur d'une croissance forte et durable et de la promotion de l'emploi.

En absence de choix stratégiques, les réformes parfois annoncées dans le désordre ont jusqu'à présent souffert du manque d'agencement et de programmation pourtant nécessaires à leur mise en œuvre et ont créé un vide préjudiciable à notre économie et un sentiment d'incompréhension auprès de nos différents partenaires. Elles doivent être par ailleurs accompagnées par la mise en place de processus décisionnels élargis à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux en toute transparence.

L'économie a besoin d'une forte impulsion des réformes économiques, d'un certain nombre de changements dans les domaines de l'organisation et la gestion et d'une plus grande visibilité au niveau stratégique.

Les politiques économiques centrées sur le court terme sont réductrices notamment dans une conjoncture où les disponibilités financières sont importantes et où la stabilité et la légitimité politiques et institutionnelles sont durablement ancrées.

La perspective d'un plan de consolidation de la croissance économique devrait offrir l'opportunité de renouveler les instruments de gestion et de prévision et d'opérer les choix essentiels qui devraient permettre à l'économie nationale d'être en phase avec l'économie mondiale.

## RECOMMANDATIONS

La poursuite de la croissance, durant ce semestre, confortée par l'amélioration des équilibres macro-économiques à un rythme relativement élevé, autorise tous les espoirs pour que cette situation se poursuive durant le second semestre à la faveur de l'achèvement ou du lancement, des chantiers dans différents secteurs d'activités (routes, autoroutes, ports, aéroports, hydraulique, bâtiment, social) inscrits au titre du PSRE ou du budget d'équipement.

Les croissances réalisées par de nombreux secteurs et branches sont le résultat de la dynamique imprimée par ces programmes et assurée fondamentalement par les capacités nationales d'études, de réalisation et de production, même si cela n'a pas été à la hauteur de la demande.

L'amélioration du nombre d'emplois créés et des revenus des salariés même si elle a participé au renforcement du pouvoir d'achat, demeure nettement en deçà du niveau requis pour agir fortement sur la réduction du taux de chômage et sur la lutte contre la pauvreté.

Le CNES relève de nouveau que l'efficacité et l'efficacités des services publics en matière de régulation économique et sociale demeurent en deçà de ce qu'elles devraient être pour lutter contre les fléaux sociaux et les pratiques illégales et illicites.

Au titre des recommandations qui s'ajoutent à celles contenues dans les précédents rapports on peut noter ce qui suit :

- Au plan sectoriel :
  - Il faudra veiller à ce que le secteur industriel ait une part de plus en plus importante dans la satisfaction des besoins en produits et services.
  - L'évaluation de la situation des branches et des filières renseignerait, d'une manière plus réaliste, les décideurs sur les choix stratégiques de développement et de restructuration des entreprises.
  - Une attention particulière devra être accordée à la branche agro-alimentaire dans le secteur public pour la présence contre une déchéance qui serait préjudiciable à la sécurité alimentaire.

- La prise en charge résolue de l'état de l'outil de production du ciment s'impose eu égard aux pertes de capacités.
- Les activités de la branche « pétrochimie » dont le niveau régresse de plus en plus ne peuvent plus se passer de mesures radicales au vu de l'importance et de la demande exprimée par d'autres secteurs et par la société.
- Les Pouvoirs Publics sont interpellés sur la situation des activités minières dont le niveau de production est en retrait par rapport à la demande.
- En ce qui concerne l'habitat, le rythme et le volume de construction demeurent nettement insuffisants aussi bien par rapport à l'engagement des pouvoirs publics à travers les programmes en chantier ou en cours de lancement que par rapport à l'accroissement de la demande. Le rôle de l'Etat dans l'encadrement, le contrôle du respect des règles d'architecture et des normes de construction, le respect de la voirie, l'amélioration du bâti et de son environnement, est de plus en plus requis eu égard des dérives et des comportements individuels et collectifs y compris ceux des services publics. Le CNES insiste particulièrement sur l'urgence de la mise en œuvre des dispositions et mesures annoncées précédemment par le secteur.

La relative amélioration du rythme et de la qualité des activités de travaux publics ne devrait pas occulter le retard accumulé en matière d'aménagement et d'entretien des différents ouvrages.

La question de l'eau demeure au centre des préoccupations des citoyens même s'ils ressentent une amélioration de sa disponibilité. Il y a lieu d'activer la modernisation de la gestion des systèmes de production, de distribution et d'assainissement. A la faveur du plan de développement annoncé pour 2005-2009, le secteur en charge de l'eau devrait élaborer un programme conséquent auquel l'Etat devrait octroyer les moyens adéquats.

Le développement de la production agricole devra s'inscrire dans les moyen et long termes, et bénéficier d'un soutien conséquent à l'effet d'assurer la couverture de la demande interne et d'envisager l'exportation.

Les effets du commerce informel sur les activités réglementaires et sur les entreprises de production se font toujours sentir et les quelques mesures prises par les Pouvoirs Publics dans quelques régions sont nettement insuffisantes par rapport à la profondeur et à l'ampleur de ce phénomène.

- Au plan financier :

La lenteur de modernisation des procédures et des produits bancaires et d'élaboration des réformes structurelles et organisationnelles de même que l'adaptation de la législation aux exigences de l'économie de marché, constituent encore des sujets qu'il faudrait prendre en charge pour assurer aux systèmes bancaire et financier la mue qui lui est indispensable.

Le renforcement du rôle de la bourse dans la conduite et l'animation du marché financier et de celui des capitaux devrait constituer dorénavant une priorité absolue des Pouvoirs Publics.

- Au plan social :

Les recommandations du précédent rapport peuvent être rééditées presque dans leur totalité, en considération des tensions qui demeurent du fait moins faibles, du chômage qui, même s'il a baissé, reste préoccupant tant dans la constitution par une population jeune et formée que par le nombre de citoyens qui le vivent.

- Des problèmes résultant de la distribution de logements,
- de la revendication salariale qui a été à l'origine de plusieurs grèves,
- de la défaillance de la gestion dans certaines localités,
- de l'inefficience des services publics.

Par ailleurs, les Pouvoirs Publics sont vivement interpellés face à l'aggravation de la délinquance sociale qui s'exprime de plus en plus au grand jour et souvent par des comportements et des attitudes agressives.

L'augmentation des accidents de la circulation est une forme inquiétante du comportement de non respect de la Loi et de la réglementation qui en découle.

# ANNEXE GRAPHIQUE







